Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14862 – 7 F

DIMANCHE 8 - LUNDI 9 NOVEMBRE 1992

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

Après les menaces américaines contre des produits européens

La CEE tente d'éviter la rupture avec les États-Unis

L'heure était à l'apaisement en fin de semaine, après la tempête soulevée par la menace des Etats-Unis de surtaxer de 200 % les importations de certains produits agricoles européens, faute d'accord avec la CEE sur le commerce international. Le premier ministre britannique, le président de la Commission de Bruxelles et même les ministres français ont multiplié les déclarations favorables à une reprise des négociations avant toute riposte commerciale.

Le prétexte Delors

« DELORS dans la ligne de mire », « Delors tombe le masque », « duplicité », « hypocrisie » ... : la plupart des quotidiens britanniques titraient, samedi 7 novembre, sur la mauvaise passe que traverserait, à leurs yeux, le président de la Commission de Bruxelles, quand ils ne réclamaient pas, comme la presse populaire, purement et simplement sa démission.

M. Jacques Delors a-t-il à ce point failli à sa mission, en faisant échouer un accord avec les Etats-Unis sur le GATT à seule fin de défendre des intérêts exclusivement français, voire purement personnels ? En se montrant hostile à un compromis préjudiciable aux seuls agriculteurs français, ne soignait-il pas sa propre popularité en France, sa rentrée sur la scène politique intérieure dans la perspective d'une élection présidentielle à courte ou moyenne échéance ? Il n'est jusqu'au très sérieux « Financial Times » qui, donnant dans ces supputations, insinuait vendredi que le président de la Commission, ayant déjà en tête son départ de Bruxelles, se cherchait un dauphin.

POURTANT, passé cet accès de fièvre contre son bouc émissaire préféré, la presse britannique devra sans doute en rabattre : il n'est guère probable en effet que les Douze remettent en question, sur cette affaire du GATT, le nouveau mandat qu'ils ont décidé de confier à M. Delors pour deux ans à partir de janvier.

Contrairement aux critiques qui lui sont adressées, y compris par le commissaire européen à l'agriculture démissionnaire, Ray MacSharry, Jacques Delors n'a pas violé les règles de fonctionnement des institutions européennes. Commissaire entre les commissaires, il devait donner son avis sur les propositions qu'allait faire M. MacSharry aux Américains ; il fit valoir qu'elles rompaient avec l'engagement pris par les Douze à Birmingham de ne pas faire de concessions allant au-delà de celles décidées dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune. Président de la Commission, il se devait d'autre part de souligner le problème particulier qu'eût posé à l'un des pays membres un accord mal ficelé : les dirigeants français ne sauraient souscrire à un tel accord sans s'exposer à une crise politique intérieure, voire à un problème d'ordre public avec les agriculteurs.

SI manœuvres de politique intérieure il y a eu, elles sont en outre aussi largement imputables aux dirigeants britanniques, qui croyaient pouvoir redorer leur blason grâce à un accord sur le GATT et qui, depuis quelques semaines, cherchent systématiquement à renvoyer sur la France les difficultés qu'ils rencontrent dans l'exercice de la présidence de la Communauté européenne.

La solidarité dont la France a bénéficié jusqu'ici de la part de ses autres partenaires atteint cependant ses limites : ces derniers ne laisseront pas s'envenimer à leurs dépens le conflit transatlantique jusqu'aux élections législatives du mois de mars. Il faudra bien sortir de l'impasse. Et si les dirigeants français ne s'y sont pas suffisamment préparés sur le plan intérieur, ce n'est pas faute d'y avoir été incités par M. Delors.

Les « bons offices » de Londres

LONDRES

de notre correspondant

Le risque le plus immédiat, dans la crise des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Communauté économique européenne, c'est la guerre des mots. *« Bluff », « confrontation », « diktat », « résistance »*, ce vocabulaire de plus en plus guerrier employé de part et d'autre de l'Atlantique qui force les déterminations, comme s'il s'agissait d'un jeu très « macho » obligeant le plus faible à céder le premier. Le danger, c'est donc cette escalade de la rhétorique qui ne peut qu'engendrer le durcissement des positions : « Vous prenez des sanctions commerciales contre nos vins blancs, pourrait être tentée de répondre l'Europe aux Etats-Unis, nous triplons donc les taxes d'importation sur votre beurre de cacahuète, vos fruits et vos textiles. »

Le plus urgent, comme le souligne M. Michael Heseltine, ministre britannique du commerce et de l'industrie, c'est d'éviter une brusque *« montée de la température »*, parce que nul ne peut prévoir, dès lors que le processus des représailles est engagé, jusqu'où il peut aller. Au-delà de l'échec des négociations de Chicago sur l'Uruguay Round, c'est toute l'économie mondiale qui pâtirait d'une période de glaciation commerciale entre l'Amérique et le Vieux Continent.

LAURENT ZECCHINI

Lire la suite et nos informations page 17

Face à la mise en cause des politiques

M. Mitterrand s'engage dans l'affaire du sang

M. Mitterrand doit s'exprimer lundi soir 9 novembre, à l'occasion d'un entretien diffusé sur TF 1 et France 2. Il devrait, notamment, dénoncer ce qu'il considère comme une « campagne politique éhontée » dans l'affaire du sang contaminé. Au Sénat, la droite se prépare à examiner une demande de mise en accusation de Mme Dufoix et de M. Hervé devant la Haute Cour. De son côté, M. Dumas assure que « les échéances législatives et présidentielle seront tenues ».

Un président « indigné »

par Patrick Jarreau

Même si l'affaire du sang contaminé n'est que l'un des problèmes que le président de la République compte aborder lors de son entretien télévisé, sur TF 1 et France 2, lundi 9 novembre, l'intervention du premier responsable du pays au moment où les révélations sur cette affaire et ses suites politiques dominent toute l'actualité intérieure suffit à montrer que la mise en cause de l'Etat, qu'elle implique, se situe au plus haut degré de gravité.

La demande d'information d'enquête et de sanctions qui monte du pays et les réponses insuffisantes qu'elle a obtenues jusqu'à présent appelle des éclaircissements et des décisions dont l'impulsion ne peut venir que de M. Mitterrand. Pour le chef de l'Etat, qui l'a indiqué avec force au conseil des ministres le 4 novembre, les fautes commises par les responsables de la transfusion sanguine donnent lieu à une exploitation politique qu'il entend, avant tout, dénoncer.

L'Elysée a tenu, ces derniers jours, à faire connaître la teneur des propos du président de la République devant le gouvernement et la position qu'il a adoptée dans le débat qui a, alors, surgi entre le ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, d'une part, M. Jack Lang, premier des ministres, et M. Pierre Joxe, ministre de la défense, d'autre part.

Lire la suite page 9

Trêve brisée en Bosnie

L'UNICEF n'a pu obtenir une « semaine de tranquillité »

SARAJEVO

de notre envoyée spéciale

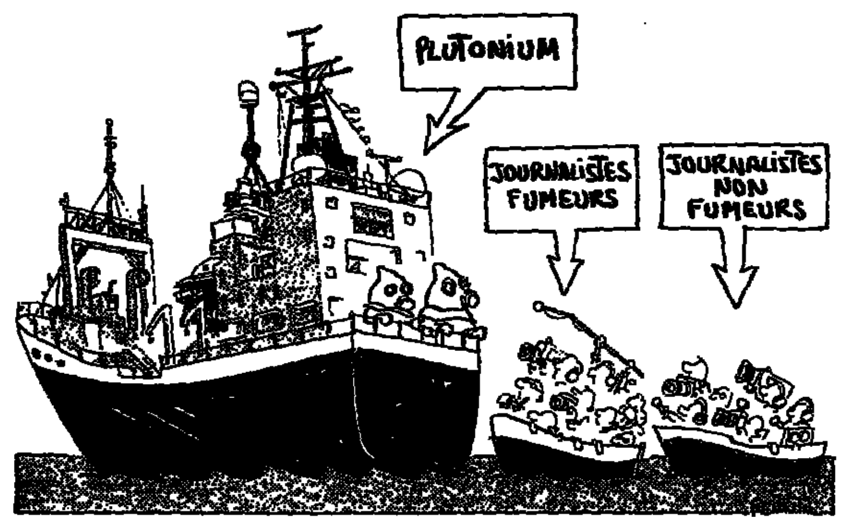
Après coup, bien sûr, l'idée paraît folle : organiser une « semaine de tranquillité » en Bosnie-Herzégovine, une trêve dans toute la République, en espérant qu'elle s'étende à l'ensemble de l'ex-Yougoslavie. Mais *« il n'y a que les réalistes qui croient aux miracles »*, explique Staffan de Mistura, le directeur adjoint de l'UNICEF. Et une telle semaine de paix, l'organisation internationale pour l'enfance avait réussi à l'imposer l'an dernier à Dubrovnik, au plus fort de la guerre en Croatie.

Connu pour sa détermination peu commune, Staffan de Mistura présente ainsi son projet : *« L'UNICEF ne prétend pas trouver une solution politique à cette guerre, mais les enfants de l'ex-Yougoslavie ont un ennemi commun, l'hiver. Cet ennemi approche sans obus ni kalachnikov, mais risque de tuer des centaines de milliers d'enfants. »*

ASFANÉ BASSIR POUR

Lire la suite ainsi que l'article de FLORENCE HARTMANN et nos informations page 3

Le plutonium japonais a été chargé à Cherbourg



Le cargo japonais *Akatsuki-Maru* a commencé à prendre livraison samedi 7 novembre à Cherbourg de 1,5 tonne de plutonium. Les opérations ont débuté sous la surveillance d'imposantes forces de l'ordre.

Lire page 20 les articles de PHILIPPE BROUSSARD et JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

POINT DE VUE

Cherchez l'irresponsable

par Edgar Morin

Le propre de l'information est d'apporter la surprise, l'inattendu, la nouveauté. Dans le monde des médias, la transmission de l'information est d'autant plus rapide qu'elle apporte le sensationnel. Plus l'information apporte de l'inattendu, plus elle est soulignée, mise en relief, commentée. Par contre, dans le monde des systèmes fortement structurés, systèmes administratifs ou systèmes de pensée, l'information se heurte aux rigidités, aux habitudes, aux croyances admises, aux conforts intellectuels ; elle dérange les schémas mentaux et les programmes en cours. On tend à l'ignorer, la refouler, l'anesthésier, et elle ne délivre son message, quand elle y parvient, qu'avec retard.

On peut formuler le principe : toute information qui dérange parvient toujours avec retard dans les systèmes d'idées ou les corps constitués, et, une fois parvenue, les conséquences qu'elle devrait déterminer sont elles-mêmes retardées.

En ce qui concerne le sang contaminé, une quadruple information prend corps en 1983-1984 :

1) l'immuno-déficience du sida est due à un virus, identifié par le professeur Montagnier en 1983.

Lire la suite page 9

Le rapport sur les collectes de sang en milieu pénitentiaire

- Le texte intégral de la « note de synthèse »
- Les réponses de Mme Ezratty et de MM. Rimareix et Weisselberg

Pages 8 et 9

La transition aux Etats-Unis

M. Warren Christopher présidera l'équipe démocrate.

Lire l'article d'ALAIN FRACHON page 6

Les élections américaines au « Grand Jury RTL-le Monde »

Dimanche, à 18 h 30, l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » est consacrée à un débat spécial à propos de l'élection présidentielle américaine.

HEURES LOCALES

Les difficiles équations de l'aménagement

En Rhône-Alpes, comme dans les autres régions de l'Hexagone, l'adoption d'un schéma prévisionnel respectant les équilibres internes et les fonctions européennes est un exercice périlleux.

Lire l'article de BRUNO CAUSSÉ page 11

CHRONIQUE DES MARCHÉS

■ Devises et or. ■ Marché monétaire et obligataire. ■ Matières premières. ■ Marché international des capitaux.

page 19

M 0146 - 1109 0 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH; Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 40 FB; Canada, 2,25 $ CAN; Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p.; Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde
PUBLICITE
S.A.
Président directeur général : Jacques Lesourne
Directeur général : Michel Cros
Membres du comité de direction : *Jacques Guiu, Philippe Dupuis*
Isabelle Tsaïdi
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA.

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90
(de 8 heures à 17 h 30)

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	536 F	572 F	790 F
6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne tarif sur demande.
pour vous abonner renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus ou par MINITEL 36-15 LEMONDE code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐
Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.
PP Paris RP 221 MQ 02

Le Monde
Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès
Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante-dix ans

La découverte du tombeau de Toutankhamon

par Yvonne Rebeyrol

« *PARTOUT le reflet de l'or !* » Le cri du cœur de Howard Carter, jetant, le 26 novembre 1922, un premier regard à la lueur d'un lumignon par un trou fait dans une paroi, traduit bien l'émerveillement d'un égyptologue devinant dans la pénombre le carphanaüm encombrant la première tombe d'un pharaon à avoir jamais été retrouvée quasi intacte, au cours d'une fouille officielle et non pas clandestine, et, qui plus est, d'un obscur pharaon de la dix-huitième dynastie.

Cela faisait quatorze ans (dont il faut soustraire les années de guerre) que Howard Carter, égyptologue britannique professionnel, fouillait la vallée des Rois pour le compte de l'amateur, *collectionneur et mécène anglais* lord Carnarvon. Jusqu'en 1922, aucune découverte importante n'avait été faite et le riche lord voulait arrêter les recherches. Carter avait plaidé sa cause et il avait obtenu de son bailleur de fonds encore une saison de fouilles.

Le 4 novembre 1922, l'équipe de terrassiers de Carter dégageait les marches d'un escalier s'enfonçant dans le roc jusqu'à une porte plâtrée estampillée de sceaux royaux. Certes, on voyait clairement qu'un trou avait été fait dans la porte, mais il avait été rebouché et estampillé. L'effraction était donc fort ancienne (en fait, il y en avait eu deux) ; l'entrée de la tombe, telle qu'elle avait été découverte, était enfouie sous les déblais enlevés du caveau creusé au douzième siècle avant Jésus-Christ pour Ramsès VI. Il y avait ainsi de bonnes raisons pour penser que la tombe découverte fût, sinon intacte, du moins pas trop pillée.

Howard Carter télégraphiait le 6 novembre à son commanditaire, qui était en Angleterre. Lord Carnarvon accourut au plus vite : il était à Louxor le 23 novembre ! Le 24, Carter faisait déblayer l'escalier, attaquait la première porte dont plusieurs des sceaux étaient au nom de Toutankhamon, pharaon qui avait régné vers 1350-1340 avant notre ère, qui était mort à dix-huit ou vingt ans, dont on ne connaissait guère que le nom, et dont on savait aussi qu'il avait succédé au « pharaon hérétique » Aménophis IV-Akhénaton, dont il était le gendre et aussi probablement le fils ou le demi-frère.

Derrière la porte, un corridor plein de débris divers placés là, sans nul doute, pour barrer le chemin à d'éventuels voleurs. Au bout du corridor, il y avait une deuxième porte, elle aussi plâtrée, estampillée et portant les traces d'un trou rebouché. Le 26 novembre, Carter fit un petit trou dans cette porte et y fit passer une bougie pour s'assurer que l'air de la tombe contenait bien de l'oxygène. La lumière vacillante de la bougie n'était guère puissante. Mais elle permettait à Carter de voir *« des animaux étranges, des statues et de l'or, partout le reflet de l'or »* (1). Le trou agrandi en passage, Carter, lord Carnarvon et sa fille, ainsi qu'Arthur Callender... qui avait une lampe électrique, se faufilèrent avec précaution dans le capharnaüm, de plus en plus médusés et incrédules devant tout ce qu'ils découvraient.


D.R.

Le deuxième cercueil ouvert, Howard Carter dégage le troisième, en or massif, contenant la momie.

Un bric-à-brac fabuleux

Trône, coffres, sièges, boîtes, vases, trompettes, cannes, bijoux, chasse-mouches, porte-torche, sceptres, chariots démontés, statuettes, armes, lits funéraires, petit *naos* (une sorte de boîte-tabernacle), paniers, bouquets de fleurs et de feuillages, tout un bric-à-brac fabuleux en bois recouvert d'or, peint ou marqueté, en albâtre, en or souvent orné de verre coloré, d'émaux et de pierres dures de couleurs variées. Cet assemblage incroyable était dominé par deux statues grandeur nature, en bois peint en noir pour le corps et recouvert d'or pour le costume, debout, se faisant face et montant symétriquement la garde de part et d'autre d'une porte murée et estampillée des sceaux royaux comme les précédentes. En tout, comme *le décompte en fut fait, plus de* 600 objets s'entassaient dans cette antichambre longue de 7,85 mètres et large de 3,55 mètres.

A l'initiative et avec la collaboration étroite du Service égyptien des antiquités, Howard Carter vida la tombe d'une façon exemplaire. Il prit tout le temps qui était nécessaire. Tous les objets furent photographiés, décrits, répertoriés et chacun reçut un numéro déterminé en fonction d'un système rigoureux. Dès leur sortie, tous les objets qui en avaient besoin furent consolidés et restaurés par Alfred Lucas, un chimiste très compétent du Service égyptien des antiquités, pour lequel une tombe voisine, vide, avait été aménagée en laboratoire.

Outre l'antichambre, la tombe de Toutankhamon ne comprenait que trois « pièces » qui furent vidées méthodiquement, l'une après l'autre. Cela prit huit ans.

Lord Carnarvon meurt prématurément

Dès le 28 novembre 1922, Carter avait fait un trou dans la porte qui était gardée par les deux statues noires et or. Il y avait passé une lampe électrique. Et il avait eu une deuxième surprise fabuleuse : *« A un mètre de la porte, s'étendant aussi loin qu'on pouvait voir et bloquant l'entrée de la chambre, se dressait quelque chose qui avait toutes les apparences d'un mur d'or massif. »* Carter et quelques autres réussirent à s'y faufiler : *« C'était, sans discussion possible, la chambre sépulcrale car, là, haut au-dessus de nous, il y avait les grands catafalques dorés à l'intérieur desquels les rois étaient déposés* [et qui] *remplissaient à peu de chose près toute la chambre. »*

Décidé à vider la tombe avec ordre et méthode, Carter ne s'occupa de la chambre sépulcrale qu'en février 1923. Si bien que lord Carnarvon ne fit qu'apercevoir une toute petite partie des splendeurs contenues dans les quatre catafalques recouverts d'or à l'extérieur et à l'intérieur emboîtés les uns dans les autres comme des poupées russes.

Epuisé, lord Carnarvon était parti se reposer quelques jours à Assouan. Il y fut piqué par un moustique, coupa le bouton en se rasant. La plaie s'envenima et une fièvre se déclara. Lord Carnarvon, ramené au Caire, y mourut d'une pneumonie le 5 avril. Rappelons que les antibiotiques n'existaient pas à l'époque et que lord Carnarvon était d'une faible santé.

Le travail dans la chambre sépulcrale fut extrêmement difficile. Le catafalque extérieur mesure 5,08 mètres sur 3,28 mètres pour une hauteur de 2,75 mètres alors que les dimensions de la chambre sépulcrale sont 6,37 sur 4,02 mètres pour une hauteur de 3,63 mètres. C'est dire le peu de place qu'avaient les archéologues pour y faire des travaux à la fois délicats et pénibles.

Il fallut démonter l'un après l'autre les quatre catafalques, sans abîmer bien entendu les feuilles d'or couvertes de scènes finement repoussées qui en tapissaient l'intérieur et l'extérieur. A l'intérieur du quatrième, il y avait un grand sarcophage dont la cuve était façonnée dans un seul bloc de quartzite. Selon les termes de James H. Breasted, fondateur et premier directeur de l'Institut oriental de Chicago, qui participait aux travaux, *« quand Carter et moi avons ouvert les portes du troisième et du quatrième catafalques et avons aperçu le massif sarcophage de pierre qui était à l'intérieur, j'ai senti pour la première fois la majesté de la présence réelle du pharaon mort »*. Soulever le lourd couvercle de pierre dans un espace aussi réduit demanda beaucoup de peine et d'astuce. Mais ce fut fait sans dommage.

Les archéologues découvrirent alors le cercueil anthropoïde extérieur, long de 2,24 mètres, fait de bois et de plâtre recouvert d'une feuille d'or, représentant le pharaon personnifiant le dieu Osiris. Vint ensuite le deuxième cercueil, lui aussi recouvert d'une feuille d'or, lui aussi façonné à la ressemblance du roi-Osiris, encore plus somptueux que le premier. Le couvercle, très fragile, enlevé, les archéologues découvrirent un troisième cercueil anthropoïde rempli généreusement de résine brunâtre, extrêmement dure et collante. Après avoir réussi, avec beaucoup de difficulté, à enlever cette résine qui bloquait complètement la momie, les archéologues eurent la stupeur de découvrir que ce troisième cercueil était fait de feuilles d'or pur dont l'épaisseur variait de 0,25 à 0,3 centimètre. En tout, 110,4 kilos d'or !

Chaque cercueil était, bien évidemment, orné et complété d'une multitude de bijoux tous plus somptueux les uns que les autres.

Les quatre déesses les plus gracieuses

Après le cercueil d'or massif, le tombeau de Toutankhamon réservait encore une splendide surprise : la tête de la momie portait un masque-capuchon de feuilles d'or martelées dont les traits et les attributs étaient faits d'exquises pièces en or massif décoré de pierres dures, de verre coloré, de « faïence égyptienne » (de la « frite glaçurée »). Soit, 10,23 kilos d'or supplémentaires !

Le débobinage des interminables bandelettes permit de trouver 150 objets (bracelets, pectoraux, colliers, bagues, doigtiers, amulettes, perles, etc.) faits de matières précieuses et destinés à protéger le roi des innombrables dangers qu'il pourrait rencontrer dans le monde de l'au-delà.

S'ouvrant sur la chambre funéraire par une grande ouverture non murée, il y avait le trésor, une petite pièce que Howard Carter n'aborda qu'en 1927. Devant l'ouverture, le dieu-chacal Anubis, posé comme un sphynx, ne laissait émerger d'une sorte de châle que sa tête noire aux oreilles dressées. Et contre le mur du fond, il y avait le grand catafalque, doublé d'or bien évidemment, qui contenait les délicats vases canopes où avaient été mis les viscères du pharaon. Protégeant ces précieux restes, quatre petites déesses, en bois recouvert d'or, étaient debout face aux parois du catafalque. Ces quatre statuettes sont, à notre avis, les plus gracieuses, les plus exquises, les plus jolies, que nous a léguées l'Egypte ancienne.

En outre, le trésor contenait un autre capharnaüm de coffres à bijoux, de modèles réduits de bateaux, de chars, de boîtes à arc, etc., soit plus de 500 « pièces » importantes.

La dernière chambre à être inventoriée fut l'annexe, dont le désordre surpassait celui des autres pièces : lits, fauteuils, pots d'albâtre, jarres de poterie, statuettes, coffres, tabourets, modèles réduits de bateaux, etc., y étaient, en effet, entassés n'importe comment et, qui plus est, en équilibre instable.

La découverte de la tombe de Toutankhamon fit un bruit énorme dans le monde entier. Mais il est amusant de voir comment *le Temps* a rendu compte de cette nouvelle exceptionnelle. Les 1er, 19 et 23 décembre 1922, il y consacre quelques lignes, émerveillées certes, mais perdues au milieu de la rubrique « Art et curiosité » entre la « Liquidation de la société Styles ». « Un salon des sports d'hiver » ou « L'art régional ». Plus étonnante est la réaction de la revue *Larousse mensuel illustré*, qui se piquait de culture : rien avant le numéro de juin 1926. Là, on trouve un article long et détaillé. Mais en janvier 1927, la revue publie un papier où Eugène Cavaignac, historien du Proche-Orient, joue au blasé : *« La découverte du tombeau de Toutankhamon a quelque peu nui, momentanément, aux autres merveilles de la terre des pharaons... Mais, quand on défile, au musée du Caire, devant les fauteuils, les chars tout lamés d'or, les coffres, les vases et les parures, on finit par se lasser de tant de richesses. »* Qu'aurait dit ce Cavaignac s'il avait su qu'en plus d'innombrables informations inédites sur les croyances et les rites en usage sous la dix-huitième dynastie, le tombeau livrerait plus de deux mille objets !

(1) Toutes les précisions ont été trouvées dans *The Complete Tutankhamum, The King, The Tomb, The Royal Treasure*, de Nicholas Reeves (Thames and Hudson, 1990), et dans *Vie et mort d'un pharaon, Toutankhamon*, de Christiane Desroches-Noblecourt (Hachette, 1963).

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Le président Dobrica Cosic se démarque de la politique de conciliation de M. Milan Panic

BELGRADE

de notre correspondante

Lors d'une récente conférence de presse à Belgrade, le président yougoslave, M. Dobrica Cosic, s'est clairement démarqué de son premier ministre, M. Milan Panic, qui venait d'échapper de justesse à une motion de censure déposée au Parlement par les ultranationalistes et soutenue par le Parti socialiste de M. Milosevic. *«Le gouvernement fédéral a fait des erreurs, il doit être critiqué et devra tenir compte des critiques qui lui ont été faites au Parlement»*, a-t-il déclaré, jeudi 5 novembre.

Les proches de M. Panic admettent que certaines divergences sont apparues entre les deux hommes, notamment en ce qui concerne la normalisation des relations avec les ex-Républiques yougoslaves. M. Cosic, selon eux, donne la priorité au règlement de la question des Serbes de Krajina sur la reprise du dialogue avec le président de Croatie, M. Franjo Tudjman. Dans les milieux diplomatiques, on indique, par ailleurs, que M. Cosic s'oppose fermement à la reconnaissance de la Macédoine par la Yougoslavie, annoncée à plusieurs reprises comme imminente par son premier ministre.

Le président yougoslave est conscient que M. Slobodan Milosevic reste l'homme fort de la Serbie, qu'il y conserve une forte popularité, non pas à Belgrade, mais en province, et qu'il semble donc en mesure de garder le pouvoir à l'issue des élections de décembre. M. Cosic, qui a proposé la candidature de M. Milan Panic au poste de premier ministre, est également considéré comme l'instigateur de la *politique nationaliste de la Serbie*. En se démarquant de M. Panic sans renier M. Milosevic, il tente aujourd'hui d'éviter un conflit ouvert entre les deux hommes et d'assurer les conditions nécessaires à la tenue des élections anticipées en décembre. Ce scrutin ne débouchera sans doute pas sur le départ de M. Milosevic, mais il pourrait modifier la composition des deux Parlements (serbe et fédéral), actuellement dominés par ses partisans et affaiblir considérablement le pouvoir du président de Serbie.

Si M. Cosic cherche un équilibre entre la politique conciliante de M. Panic, que ses détracteurs dans le pays *assimilent à de la haute trahison*, et l'intransigeance nationaliste de M. Milosevic, condamnée par l'étranger, le jeu risque d'être dangereux.

Au cours de la même conférence de presse, M. Cosic s'en est pris également à la communauté internationale. Il a déploré qu'elle *«méconnaisse»* les efforts de paix faits par le gouvernement Panic et qu'elle ne comprenne pas que *«la Yougoslavie n'est pas en mesure de mettre fin à la guerre en Bosnie»*, puisque *«la guerre n'est pas menée par une seule partie et que s'il y a un agresseur, c'est bien la Croatie, qui y a infiltré plus de cinquante mille de ses soldats»*.

FLORENCE HARTMANN

□ **MACÉDOINE : au moins deux morts à Skopje.** – Deux personnes ont été tuées et trente autres blessées, vendredi soir 6 novembre à Skopje, lors d'incidents entre Albanais de souche et policiers, selon un premier bilan donné par le porte-parole du ministère de l'intérieur de Macédoine. Les troubles, qui ont duré une heure, auraient eu pour origine l'hospitalisation d'un trafiquant albanais de cigarettes blessé au cours d'une rafle de la police dans un quartier à majorité albanaise de Skopje. Il s'agit du premier affrontement meurtrier impliquant des Albanais de souche, qui représentent 22 % à 30 % (selon les estimations) des 2,3 millions d'habitants de cette ancienne République yougoslave. – *(AFP.)*

La CSCE publie un nouveau rapport accablant pour les Serbes et les Croates

PRAGUE

de notre correspondant

Le comité des hauts fonctionnaires de la CSCE (Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe) a décidé, vendredi 6 novembre à Prague, de renforcer en personnel les *«missions de longues durée»* dans les régions à minorité serbe de la nouvelle Yougoslavie. Ces missions ont, notamment, pour objectif de collecter des informations sur les violations des droits de l'homme au Kosovo (peuplé en majorité d'Albanais de souche), en Voïvodine (où vit une forte minorité hongroise) et dans le Sandjak (région du sud de la Serbie majoritairement musulmane).

Une situation comparable existe en Macédoine, a estimé, de son côté, M. Robert Frowick, chef de la mission «préventive» de la CSCE à Skopje : *«Sans reconnaissance internationale, la Macédoine demeure spécialement vulnérable»* et constitue un nouveau foyer de tension dans les Balkans. *«Le gouvernement de la Macédoine, qui comporte une forte minorité de souche albanaise, est particulièrment préoccupé par le danger de l'ouverture d'hostilités au Kosovo»*, a dit M. Frowick qui doit se rendre la semaine prochaine pour des consultations à Sofia, Athènes et Tirana.

Le comité a, d'autre part, rendu public un rapport d'une mission d'enquêtes de la CSCE sur la violation des droits de l'homme en Croatie et en Bosnie-Herzégovine. Le document, d'une centaine de pages, accablant pour les autorités serbes de la Krajina – mais également pour les dirigeants croates de Zagreb – fait état de nombreux cas d'atrocités contre la population civile, d'exécutions arbitraires et d'assassinats collectifs ainsi que la déportation forcée, la destruction et la confiscation des biens de personnes déplacées dans le cadre des politiques de *«purification ethnique»*. Les rapporteurs recommandent la création d'un tribunal international pour juger les crimes de guerre et contre l'humanité perpétrés dans l'ex-Yougoslavie.

Enfin, la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro) demeure suspendue des travaux de la CSCE jusqu'au début 1993. Exclue provisoirement par le conseil des ministres des affaires étrangères des cinquante et un pays membres en juillet à Helsinki, elle espère pouvoir réintégrer la CSCE lors de la prochaine réunion des ministres des affaires étrangères des pays membres, les 14 et 15 décembre, à Stockholm.

MARTIN PLICHTA

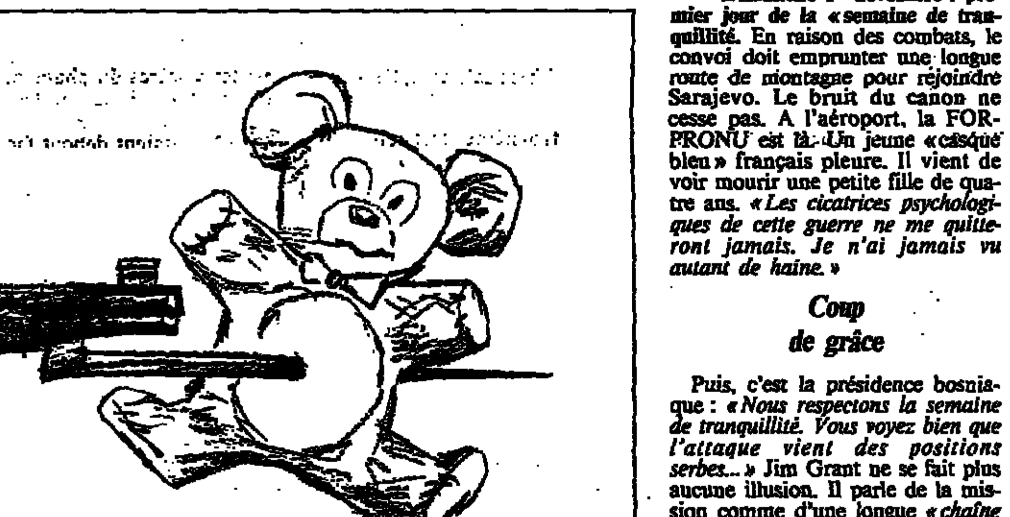
□ **Des juristes se prononcent pour la création d'un tribunal international.** – A l'issue des Rencontres internationales sur l'impunité organisées par la Commission internationale de juristes (CIJ) et la Commission nationale (française) consultative des droits de l'homme (CNCDH), qui se sont déroulées du 2 au 5 novembre à Genève, sous la présidence de M. Louis Joinet, les participants ont lancé un appel solennel pour que la commission d'enquête sur les droits de l'homme dans l'ancienne Yougoslavie décidée par le Conseil de sécurité *«accomplisse sa mission sans délai et soit considérée comme une première étape vers l'instauration – plus que jamais indispensable – d'une justice pénale internationale effective»*. Rien ne s'oppose, sur le plan technique et juridique, à la création d'un tribunal international, habilité à juger les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. Ce qui manque, selon les participants, pour que le projet soit concrétisé, c'est la volonté politique des gouvernements. – *(Corresp.)*

Trêve brisée en Bosnie

Suite de la première page

De son côté, l'infatigable et jovial patron de l'UNICEF, M. James P. Grant, n'hésite jamais lorsqu'il s'agit de forcer le sort pour sauver des enfants en temps de guerre. La trêve, James Grant en a fait son obsession. Seul l'arrêt des combats peut permettre à l'organisation internationale de nourrir, vêtir et vacciner les enfants, sous la menace perpétuelle des tirs et des bombardements.

Outre Dubrovnik, l'UNICEF avait réussi à interrompre les combats et à obtenir des «semaines de



tranquillité» au Salvador, au Soudan, en Ethiopie, au Mozambique, au Liban et, récemment, au Kurdistan d'Irak. *«Il serait franchement honteux qu'au cœur même de l'Europe il soit impossible de protéger les enfants»*, s'insurge Jim Grant. Pour mettre toutes les chances de son côté, l'équipe de l'UNICEF commence par préparer le terrain. D'abord, elle s'attaque à la presse, et Staffan de Mistura persuade les télévisions et radios yougoslaves de passer des messages expliquant le projet. Enregistrés par l'actrice Audrey Hepburn, l'une des ambassadrices de l'UNICEF, le spot est diffusé jusqu'à vingt fois par jour. L'UNICEF réussit également à convaincre les autorités religieuses de donner leur bénédiction et de populariser la «semaine de tranquillité». Le patriarche de l'Eglise orthodoxe serbe, l'évêque catholique croate et le grand mufti musulman donnent leur accord.

Au cours d'une tournée préparatoire en septembre, Jim Grant rencontre les présidents des Républiques en guerre, Milosevic le Serbe, Tudjman le Croate et Izetbegovic le Bosniaque. Ils se montrent unanimes : on doit sauver les enfants. Puis, il faut frapper, une fois de plus, à la porte des pays donateurs : *«N'oubliez pas vos promesses du sommet pour les enfants. Il me faut un demi-million de dollars pour nourrir, habiller et vacciner un million d'enfants.»* Jim Grant l'obtient. L'enthousiasme de cet Américain de soixante-dix ans, qui a consacré toute sa vie aux questions humanitaires, est contagieux. L'opération peut commencer.

Vendredi 30 octobre. Arrivée à Belgrade. L'optimisme règne. Cette «semaine de tranquillité» ne peut que réussir. Elle pourra même se renouveler. *«Vous vous rendez compte,* dit Jim Grant, *pendant la première guerre mondiale, 10 % des victimes étaient des civils pendant la deuxième guerre, 50 % ; mais depuis dix ans, 80 % des victimes de toutes les guerres sont des civils, en majorité des enfants.»*

Première surprise : le luxe de l'Hôtel Hyatt de Belgrade, capitale pourtant soumise officiellement à un embargo depuis huit mois. Corbeilles de fruits exotiques dans des chambres luxueuses. On trouve tout à condition de payer en deutschemarks, sinon en dollars. Encore plus surprenant, le nombre de voitures circulant dans la ville. *«Depuis une semaine, on ne fait plus la queue pour l'essence, la ville en est inondée»*, explique un chauffeur de taxi. La rumeur veut que cette essence vienne de Roumanie.

«Le serpent vert de l'islam»

Premier rendez-vous de la journée avec le président et le premier ministre de la République yougoslave. MM. Dobrica Cosic et Milan Panic sont installés dans un palais de marbre rose croulant sous les souvenirs de la guerre des partisans de Tito. M. Panic *«prie»* pour la réussite de la «semaine de tranquillité». Mais le pouvoir à Belgrade est également ailleurs, chez M. Slobodan Milosevic. Le président de Serbie soutient inconditionnellement l'idée de l'UNICEF, mais il ne signe rien ; on devra se contenter d'une poignée de main.

L'après-midi est consacré aux réfugiés : 460 000 en Serbie. Selon le commissaire général pour les réfugiés, M. Dobrica Vulovic, 95 % des réfugiés vivent parmi les familles serbes : *«Je sais que la Serbie est le pays le plus détesté au monde. Il n'en reste pas moins vrai que nous avons un véritable problème de réfugiés. La situation est devenue intolérable»*.

Samedi 31 octobre. Le convoi de l'UNICEF – 100 tonnes de secours répartis dans dix camions – prend la route de la Bosnie-Herzégovine sous l'escorte d'une voiture de police serbe. Après avoir quitté la Serbie, les premiers signes de la guerre apparaissent : parmi les arbres dorés, des tombes fraîchement creusées et des enfants pleurant leur père.

Première étape : Pale, quartier général des Serbes de Bosnie, dont l'un des leaders dénonce immédiatement le *«complot musulman»* contre la Serbie. *«Le serpent vert de l'islam approche.»* Pour lui, la Turquie veut annexer la Bosnie-Herzégovine et rêve d'un nouvel Empire ottoman. A l'hôtel, un mariage donne l'occasion aux convives d'entonner des chansons nationalistes serbes ; un photographe indien est accusé d'être musulman et est agressé par un *milicien ivre.*

Jim Grant apprend que Sarajevo vient de subir l'un de ses bombardements les plus violents depuis plusieurs jours. Nous sommes à la veille de la «semaine de tranquillité». Le patron de l'UNICEF, dont l'optimisme s'est beaucoup amoindri, tente d'expliquer que des attaques sont chose courante à la veille d'un cessez-le-feu. Les Serbes insistent : *«Nous respectons nos promesses. L'attaque vient des Musulmans»*.

Dimanche 1er novembre : premier jour de la «semaine de tranquillité. En raison des combats, le convoi doit emprunter une longue route de montagne pour rejoindre Sarajevo. Le bruit du canon ne cesse pas. A l'aéroport, la FORPRONU est là. Un jeune «casque bleu» français pleure. Il vient de voir mourir une petite fille de quatre ans. *«Les cicatrices psychologiques de cette guerre ne me quitteront jamais. Je n'ai jamais vu autant de haine.»*

Coup de grâce

Puis, c'est la présidence bosniaque : *«Nous respectons la semaine de tranquillité. Vous voyez bien que l'attaque vient des positions serbes...»* Jim Grant ne se fait plus aucune illusion. Il parle de la mission comme d'une longue *«chaîne de promesses brisées»*. Le général Philippe Morillon, commandant la FORPRONU pour la Bosnie-Herzégovine, résume la mission de ses «casques bleus» : *«Nous sommes là pour atténuer les conséquences de la guerre, et non pas pour remplacer des négociations politiques.»*

Au soir de cette première journée de «tranquillité», les combats redoublent d'intensité.

Lundi 2 novembre. Coup de grâce pour la «semaine de tranquillité» : les dirigeants bosniaques *refusent les couvertures, sous prétexte* que les produits ont été achetés en Serbie. Qualifiant la maladresse de l'UNICEF de *«provocation»*, le vice-premier ministre, M. Lagumdzija, s'exclame : *«On peut tout nous arracher sauf notre fierté.»* Les responsables de l'UNICEF soulignent que M. Lagumdzija *«savait parfaitement»* que, pour des raisons de logistique, certains produits avaient été achetés en Serbie. *«On en avait longuement discuté à notre arrivée à Sarajevo»*, disent-ils, pour déplorer que la question ait été un peu trop tardivement soulevée en public. *«De toute façon,* expliquent-ils, *presque tout ce qu'on trouve à Sarajevo vient de Serbie. Alors, on ne refuse pas la nourriture et des couvertures pour les enfants sous prétexte qu'ils arrivent d'un pays ennemi.»*

La «semaine de tranquillité», tant rêvée par l'UNICEF, a fait long feu. Mais il reste encore *«des réalistes qui croient aux miracles»*. *«Révolté»* par l'échec de l'UNICEF, le ministre de la santé et de l'action humanitaire, M. Bernard Kouchner, prépare un autre projet «utopique», un *«village pour les enfants»*. Près de mille enfants, accompagnés de leur mère, devraient être évacués de Sarajevo pour être installés dans le village de Velika-Kladusa, à la frontière de la Bosnie et de la Croatie, en terre musulmane.

AFSANÉ BASSIR POUR

EUROPE

RUSSIE : les guerres dans le Caucase

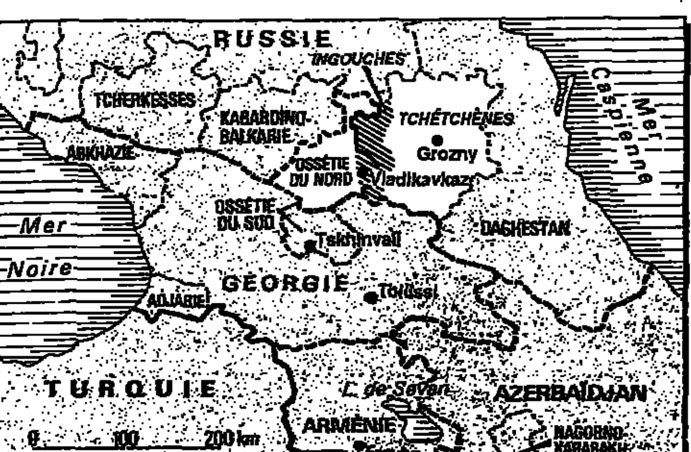
Des témoignages font état de graves exactions contre les Ingouches

MOSCOU

de notre envoyé spécial

De sources concordantes, le conflit entre l'Ossétie du Nord et l'Ingouchie, deux Républiques du Caucase incluses dans la Fédération de Russie, semble s'être provisoirement calmé. De nombreuses informations font toutefois état de véritables massacres auxquels se seraient livrés, en début de semaine, les combattants ossètes sous l'œil bienveillant, voire avec l'aide, des troupes russes chargées, en théorie, de s'interposer entre les deux parties.

Selon M. Ibrahim Kostoev, représentant adjoint du président Eltsine en Ingouchie, les troupes russes auraient encerclé les villages ingouches avant de les livrer aux milices ossètes. Ces exactions se seraient notamment produites dans le district de Prigorodny, où vivaient les Ingouches avant qu'ils ne soient déportés, en 1944, par Staline, qui les déposséda de ce territoire au profit des Ossètes du Nord. Ce district s'étend de Vladikavkaz, la capitale d'Ossétie du Nord, à ce qui constitue aujourd'hui l'Ingouchie.



Selon M. Boris Arkamakov, chef d'état-major des formations armées ingouches, 80 % des maisons ingouches auraient été détruites dans cette zone. Le journal russe *Nezavissimaïa Gazeta*, citant des témoignages recueillis à Nazran, la capitale ingouche, rapporte qu'un *« véritable massacre »* se serait déroulé. Les troupes russes, censées protéger la frontière, auraient tiré des obus sur Nazran et une clinique aurait été touchée le 4 novembre. D'après M. Tamerlan Moutaliev, membre du comité chargé des réfugiés ingouches, les formations ossètes et les unités russes ont mené *« une politique de terre brûlée »* et sont allées jusqu'à faire exploser de nombreuses maisons à Vladikavkaz.

Mobilisation en Tchétchénie

Après une semaine de combats, les bilans sont, bien entendu, contradictoires. Si certains responsables ingouches parlent de plus de mille victimes, d'autres font état de cent trente morts. Selon le ministère ossète de la santé, il y aurait eu cent seize morts du côté ossète. Quant aux troupes russes, elles auraient perdu dix soldats au cours des combats. Les otages, pris de part et d'autre, se compteraient par milliers. Parmi eux, l'écrivain Idriss Bazorkine, quatre-vingt-deux ans, une des fiertés du peuple ingouche. Quelques centaines d'otages auraient été, d'ores et déjà, échangés.

M. Gueorgui Khija, chef de l'administration spéciale mise en place par Moscou dans la région, a démenti catégoriquement une intervention des troupes russes contre des objectifs civils. Les représentants de Moscou démentent aussi l'information selon laquelle les chars russes auraient encerclé Nazran.

La gravité de la situation en Ingouchie est telle que trois hauts responsables russes se sont rendus dans la région ces derniers jours : il s'agit de MM. Pavel Gratchev, ministre de la défense, Viktor Barannikov, ministre de la sécurité, et Viktor Erine, vice-ministre de l'intérieur. Plus de 3 000 hommes du ministère de l'intérieur, deux bataillons de parachutistes, ont été envoyés dans la région, où étaient déjà stationnées de nombreuses unités de l'armée russe.

Dans la Tchétchénie voisine, qui a proclamé son indépendance de la Russie il y a un an, une mobilisation partielle a été déclarée pour faire face à une *« menace d'agression russe »*.

JOSÉ-ALAIN FRALON

□ **Trente et un morts dans un accident d'hélicoptère.** – Trente et une personnes, des militaires et des membres de leurs familles, ont trouvé la mort, jeudi 5 novembre, dans un accident d'hélicoptère de l'armée russe près d'Anapa, sur la mer Noire. – *(AFP, UPI.)*

□ **75e anniversaire de la Révolution d'Octobre.** – Quelque 20 000 personnes, selon la police, se sont rassemblées, samedi 7 novembre, dans le centre de Moscou à l'occasion du 75e anniversaire de la révolution bolchevique. Les manifestants ont réclamé la démission du gouvernement russe et le rétablissement du socialisme. – *(Reuter.)*

TADJIKISTAN

Moscou s'engage à aider au rétablissement de l'ordre

Le ministre russe des affaires étrangères, M. Andreï Kozyrev, a fait, vendredi 6 novembre, une visite au Tadjikistan, où il a déclaré que la Russie avait *« choisi d'aider »* cette République d'Asie centrale en proie à la guerre civile. *« Nous avons choisi d'aider le Tadjikistan à rétablir le calme. Le Tadjikistan est important pour la Russie. Ce pays a des frontières importantes. Il est indispensable pour la Russie que les frontières du Tadjikistan soient fermées et ceci est dans l'intérêt de tous les pays d'Asie centrale »*, a notamment déclaré M. Kozyrev à son départ, à l'aéroport de Douchanbe.

Les frontières sud du Tadjikistan bordent l'Afghanistan. C'est dans le sud du pays, dans la région de Kouliab, que se sont regroupés les partisans de l'ancien président procommuniste, M. Rakhmon Nabiev, qui se battent contre les islamo-démocrates.

M. Kozyrev a indiqué que, à la suite d'un accord signé avec les autorités tadjikes, le contrôle des points stratégiques du Tadjikistan avait été confié à la 201e armée russe. *« L'unique espoir est actuellement l'armée russe »*, a même déclaré le ministre des affaires étrangères. Le premier ministre tadjik a proposé, un peu plus tard dans la journée, de nommer le commandant de cette division russe ministre de la défense du Tadjikistan, tandis que les militaires russes prenaient le contrôle du principal axe routier extérieur, menant de Termez, dans le sud de l'Ouzbékistan, à Douchanbe, la capitale tadjike. – *(AFP.)*

ALLEMAGNE : rassemblement contre la xénophobie

La CSU et les Verts ne participeront pas à la manifestation de Berlin

Trois mois après le déclenchement des agressions contre les foyers d'immigrés et de demandeurs d'asile, les principaux partis politiques allemands ont appelé à une grande manifestation centrale, dimanche 8 novembre, à Berlin.

Les plus hauts responsables du pays – le chancelier, M. Kohl, le président fédéral, M. Richard von Weizsacker, la présidente du Bundestag, Mme Rita Süssmuth – ont invité leurs concitoyens à participer massivement à ce rassemblement. Ils espèrent ainsi rétablir l'image de leur pays dans le monde, sévèrement dégradée par la persistance d'agressions racistes et d'actes de vandalisme antisémite.

La date de cette manifestation n'a pas été choisie au hasard. Le 8 novembre, c'est la veille de la commémoration de deux événements majeurs de l'histoire allemande contemporaine : la « Nuit de cristal » du 9 novembre 1938 où les nazis se livrèrent à des agressions systématiques contre les Juifs d'Allemagne et l'ouverture du mur de Berlin le 9 novembre 1989.

L'unanimité recherchée par les organisateurs n'est cependant pas totale. La CSU bavaroise, alliée de la CDU du chancelier Kohl et du Parti libéral (FDP) au sein de la coalition au pouvoir à Bonn, a refusé de s'y joindre. Son président, le ministre des finances, M. Théo Waigel, a justifié cette décision en affirmant qu'il n'existait pas en Allemagne *« d'obligation à manifester »* et qu'il se sentait libre *« de ne pas se mêler à une manifestation à laquelle participe le PDS* (Parti communiste rénové) *»*. M. Max Streibl, ministre-président de Bavière, sera le seul chef de gouvernement régional à s'abstenir de participer à une manifestation qu'il considère comme une *« manœuvre de diversion »*.

A l'autre extrémité de l'échiquier politique, on note également le refus de la direction des Verts de répondre à l'invitation des organisateurs. La formation écologiste ne veut pas, par sa présence, cautionner la politique du gouvernement qui veut restreindre le droit d'asile et renvoyer chez eux les immigrants roumains illégaux, des Tziganes pour la plupart.

Le président de la Communauté juive allemande, M. Ignatz Bubis, qui a récemment subi une agression verbale d'un conseiller municipal CDU de Rostock *(Le Monde* du 4 novembre), estime, pour sa part, que cette réaction vient un peu tard : *« J'aurais préféré que cette manifestation soit spontanée et survienne plus tôt. Pourquoi faut-il attendre que les partis donnent le signal ? Nous autres Allemands sommes comme cela : il faut toujours que tout soit organisé »*, a-t-il déclaré. M. Bubis s'est également inquiété de la *« montée significative »* de l'antisémitisme en Allemagne.

Un sondage, rendu public, vendredi 6 novembre, par la télévision, révèle, en effet, qu'un Allemand sur trois estime que *« le nazisme avait aussi ses bons côtés »*.

L. R.

ITALIE

Tension dans la communauté juive de Rome

La mise à sac par un groupe de jeunes juifs, jeudi 5 novembre, du siège romain du Mouvement politique occidental, regroupant skinheads et néo-nazis, a provoqué une certaine tension dans le quartier juif de la capitale italienne. Rassemblés autour de la synagogue du vieux quartier encore appelé « Ghetto », les habitants se sont mobilisés une partie de la nuit de jeudi à vendredi, craignant des représailles des « naziskins ».

L'expédition contre le Mouvement politique occidental avait été organisée en réplique à la découverte, sur des vitrines de magasins, au début de cette semaine, d'autocollants en forme d'étoiles jaunes, signe distinctif imposé par les nazis aux juifs pendant la seconde guerre mondiale. Le président du conseil, M. Giuliano Amato, avait exprimé son soutien et sa solidarité à Mme Tullia Zevi, présidente de l'Union des communautés juives d'Italie. Celle-ci a exhorté ses jeunes coreligionnaires à ne pas entrer dans le cycle de la violence. – *(AFP.)*

GRANDE-BRETAGNE

Diana et Charles (suite)...

A force d'acharnement, la presse populaire britannique a apparemment eu raison de la patience de la famille royale. Fait rarissime, le palais de Buckingham a publié, vendredi 6 novembre, un communiqué pour dénoncer une nouvelle série d'articles, qualifiés de *« trompeurs »*, sur la mésentente du couple princier et sur les tensions entre la princesse Diana et la reine Elizabeth II et son époux.

A l'occasion de la récente visite officielle de la princesse Diana et du prince Charles en Corée du Sud, plusieurs journaux ont publié, outre les spéculations habituelles sur la faillite de cette union, des révélations concernant un chapitre supplémentaire du livre d'Andrew Morton, *Diana, sa vraie histoire*. Ce chapitre contiendrait une lettre du duc d'Edimbourg adressée à la princesse dans laquelle il la somme de *« rentrer dans le rang »*.

Le communiqué, publié à la demande de la princesse Diana à son retour en Grande-Bretagne, affirme que les assertions selon lesquelles la reine et le duc d'Edimbourg ont pu lui manifester autre chose que *« de la sympathie et du soutien »* sont *« fausses et particulièrement blessantes »*. Cette déclaration pour le moins inhabituelle, qui occupait, dès samedi, la première page des quotidiens, n'a certes pas mis fin aux spéculations. *The Independent* écrit, par exemple, que le communiqué *« semble admettre implicitement l'existence de difficultés dans le mariage »*.

□ **NORVÈGE : Mme Gro Harlem Brundtland abandonne la présidence du Parti travailliste.** – Le premier ministre norvégien, Mme Gro Harlem Brundtland, a annoncé, vendredi 6 novembre, devant les délégués de son parti réunis en congrès annuel, sa décision de quitter ses fonctions à la tête du Parti travailliste. La décision du premier ministre, a été accueillie avec surprise. Mme Brundtland a invoqué *« des raisons personnelles »* et a affirmé qu'elle entendait conserver son poste de premier ministre. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La suppression des frontières intérieures en Europe

Les accords de Schengen ne seront pas appliqués avant le milieu de 1993

MADRID

de notre correspondant

Les accords de Schengen sur la libre circulation des personnes n'entreront pas en vigueur avant le milieu de 1993, a déclaré, M. Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat espagnol pour les affaires européennes lors de la réunion, vendredi 6 novembre, à Madrid, des ministres et secrétaires d'Etat chargés de la mise en œuvre de la convention. *« Il reste beaucoup de choses à faire et non des moindres »*, a-t-il fait remarquer pour atteindre *« l'objectif d'un espace sans frontières intérieures »*.

Après l'adhésion de la Grèce, qui devient le neuvième membre du groupe de Schengen, trois Etats européens ne partagent pas les vues des neuf autres sur l'article 8A du traité de Rome, qui prévoit la libre circulation des personnes. Il s'agit de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark. Ces nations veulent maintenir un contrôle aux frontières intérieures. Cette question d'interprétation de l'article 8A a été renvoyée, pour examen, au niveau communautaire.

Un accord a été obtenu en ce qui concerne le format et les conditions techniques et de sécurité de la vignette-visa qui sera identique pour tous les pays. Mais il reste encore à déterminer les aménagements nécessaires dans les aéroports et à faire fonctionner le SIS (système d'information Schengen), basé à Strasbourg, dont la mise en place se heurte à des difficultés techniques. Une déclaration sur les modalités de coopération et d'assistance entre les membres du groupe de Schengen *« en vue d'apprécier les contrôles réalisés aux frontières extérieures »* a été adoptée.

La prochaine réunion aura lieu également à Madrid, le 15 décembre.

MICHEL BOLE-RICHARD

Les minutes du sommet de Maastricht publiées par un hebdomadaire néerlandais

« Ce texte est moins européen que le président Bush ! »

LA HAYE

de notre correspondant

« Je ne peux pas promettre que la Grande-Bretagne acceptera le traité si l'expression « vocation fédérale » y est maintenue. – Bon, c'est un début fantastique ! » Voilà l'un des premiers échanges vigoureux qui jalonnèrent le sommet européen – désormais historique – de Maastricht, le 9 décembre 1991. Opposant le premier ministre britannique John Major à son homologue néerlandais, Ruud Lubbers, président en exercice du conseil européen, il donnait le « la » d'une réunion infiniment moins détendue que les visages de ses participants sur la traditionnelle photo de famille. C'est ce qui ressort de la dernière livraison de l'hebdomadaire d'Amsterdam *Vrij Nederland*, dont deux journalistes sont parvenus à mettre la main sur une partie des minutes de Maastricht.

« Si vous n'êtes venus que pour l'argent »

Jolie prise, dont la lecture est d'autant plus piquante que les documents ont été expurgés de leur partie la plus technique. Ce qu'il en reste montre les chefs d'Etat et de gouvernement à l'œuvre : ils ne se ménagent guère, défendant leurs positions avec une fermeté de ton bien peu communautaire et qui n'appelait pas vraiment la réplique ! *« Je n'accepte absolument pas le point de vue du Portugal »*, tonne ainsi le chancelier Kohl avant de prévenir Lisbonne, Madrid et Athènes : *« Si vous n'êtes venus que pour empocher de l'argent, le sommet s'arrête là. »* Vient le tour du premier ministre grec, M. Mitsotakis, qui lance : *« Je ne garantis pas la ratification si je n'obtenais pas satisfaction sur l'UEO. »* *« Que fait la protection des consommateurs dans le traité ? Serait-ce par hasard un problème transfrontalier ? »* persifle John Major. Dans ces conditions, il est étonnant que le conseil ait accouché des nécessaires compromis, fussent-ils formulés de façon ambiguë...

Vrij Nederland fait une plaisante narration de la genèse de l'article, désormais fameux, sur *« la perspective d'une politique de défense »* européenne. *« Je récuse le terme de défense commune »*, prévient d'entrée de jeu M. Major. Il reçoit l'appui de son collègue luxembourgeois Jacques Poos qui ajoute : *« Ce serait inopportun. »* Or, le ministre allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher pense le contraire. L'axe franco-allemand fonctionne bien : le président Mitterrand *« soutient M. Genscher »*, et précise que l'Union européeene de défense doit faire partie de l'Union européenne, *« sinon toutes les décisions seront prises sous la curatelle de Washington »*. Après ce premier tour de table, il ne reste plus au président Lubbers qu'à constater l'évidence – *« il existe des différences historiques entre les visions »* des Douze – et à proposer l'élaboration d'un texte de conciliation.

En vain. Lorsque le texte est distribué, M. Kohl annonce que *« l'Allemagne le réfute »*. Et M. Mitterrand lâche un commentaire venimeux à l'égard des « atlantistes » : *« Ce texte est encore moins européen que le président Bush ! »* Finalement, une rédaction satisfaisante se dégagera, grâce notamment à une subtile manipulation des paragraphes : *« Le un avec le quatre, ça me fait penser aux jeux d'ordinateurs de mes enfants »*, commente à voix haute le chef de la diplomatie danoise.

Invité par *Vrij Nederland* à commenter ces débats, le Luxembourgeois Jacques Poos estime avec le recul qu'*« un lecteur intelligent du texte voit qu'il n'y avait aucun accord »*. Etendant son commentaire à l'ensemble du sommet, l'ancien premier ministre belge, M. Wilfrid Martens est plus mordant : *« Dans l'Europe des diplomates, des technocrates et des politiciens qui nous préoccupait, tout tournait autour du compromis (...). Nous n'avons pas fait attention au fait que notre décision était à des années-lumière de l'opinion publique. »*

CHRISTIAN CHARTIER

PROCHE-ORIENT

EGYPTE : selon le ministre des affaires étrangères

Le tourisme n'est pas menacé par les extrémistes musulmans

Un dirigeant de l'organisation clandestine intégriste Jamaa Islamiya, à Assiout, en Haute-Egypte, a proclamé en pleine mosquée, vendredi 6 novembre, que l'Etat islamique verrait le jour en Egypte *« par la guerre sainte »*. La Jamaa Islamiya est tenue pour responsable de plusieurs attentats contre les forces de sécurité, et les autorités l'accusent également d'une attaque contre un véhicule de touristes, en octobre dernier, au cours de laquelle une Britannique a été tuée.

En dépit de ce regain d'activité des extrémistes islamistes, les autorités égyptiennes se veulent rassurantes. L'Egypte accueille chaque année *« plus de deux millions de touristes »* et quelques *« incidents isolés »* ne sauraient signifier que l'industrie du tourisme est menacée, nous a déclaré le ministre égyptien des affaires étrangères, M. Amr Moussa, qui vient d'effectuer une visite de quarante-huit heures en France. Le tourisme rapporte chaque année quelque 3 milliards de dollars à l'Egypte.

« Mais il ne faut pas pour autant, s'est-il empressé d'ajouter, *minimiser de tels incidents, dont il faut éliminer les causes (...) avec une attitude ferme. »* Car, selon lui, si en démocratie *« on ne saurait réprimer un courant de pensée ou d'opinion, il n'en est pas moins vrai qu'une ligne rouge »* ne doit pas être franchie, vers *« un recours à la violence et au terrorisme »*. M. Moussa affirme également que les attentats qui visent des coptes (chrétiens) sont circonscrits à cette Haute-Egypte qui a toujours été une région agitée par les islamistes et il se dit convaincu que *« l'Egypte demeurera à tout jamais fidèle à l'interaction et à la complémentarité »* de toutes les composantes de sa population.

Le chef de la diplomatie égyptienne n'est pas non plus inquiet, ou du moins dit-il ne pas l'être, d'une éventuelle influence déstabilisatrice du régime islamiste soudanais, accusé par de nombreux pays arabes d'héberger des extrémistes de toutes nationalités. *« Une certaine tension règne dans les relations entre l'Egypte et le Soudan, mais cela n'a pas de répercussion en Egypte même »*, affirme-t-il, déplorant en revanche certaines influences étrangères au monde arabe. Fait-il allusion à l'Iran? *« Je n'ai nommé personne »*, dit-il. Il n'en précise pas moins que l'Egypte continuera à critiquer *« toute politique erronée de l'Iran »*, qu'il s'agisse de l'*« occupation »* de l'île d'Abou-Moussa – revendiquée par les Emirats arabes unis – ou d'autre choses et il ajoute : *« Nous considérons l'Iran comme un pays frère qui devrait revoir sa politique dans le Golfe dans l'intérêt de tout le monde. »*

Forum interméditerranéen

M. Moussa, qui a notamment été reçu par le président François Mitterrand, a plaidé auprès des dirigeants français pour la constitution d'un *« ensemble de réflexion »* interméditerranéen. Cela est d'autant plus nécessaire, estime-t-il, que l'affaire yougoslave concerne tous les pays riverains de la Méditerranée et pas seulement l'Europe. Selon lui, Paris a prêté une oreille attentive à l'idée d'un forum qui, sans être calqué sur la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), s'en inspirerait, en l'adaptant aux besoins de la région. Aux arguments de tout temps invoqués par la France pour expliquer l'inanité d'un tel projet aussi longtemps que dureront le conflit israélo-arabe et la querelle gréco-turque, le chef de la diplomatie égyptienne réplique, d'une part, que l'un et l'autre de ces problèmes sont en cours de règlement par la négociation, même si le processus est long, et que, d'autre part, un tel forum contribuerait justement à aplanir les difficultés.

M. Moussa ne nourrit aucune inquiétude quant à un ralentissement du processus de paix au Proche-Orient à la suite de l'avènement d'un président démocrate aux Etats-Unis. *« Il est indispensable,* souligne-t-il, *que les parties prenantes aux négociations de paix arrivent avant la fin de l'année à un point de non-retour »*, c'est-à-dire à définir l'ordre du jour de leurs travaux et *« à entrer dans le vif du sujet »*. Dès lors, *« il me semble exclu,* dit-il, *qu'un gouvernement américain, quel qu'il soit, puisse faire marche arrière, alors même que les parties concernées ont accepté de s'engager dans la négociation »*. Et, s'il est vrai qu'il existe traditionnellement des liens privilégiés entre les démocrates américains et Israël, *« que ces relations soient mises à profit pour faire avancer la paix »*, affirme encore M. Moussa avec l'assurance du représentant d'un pays qui a déjà conclu un traité de paix avec l'Etat juif, sous la houlette d'un président américain démocrate, M. Jimmy Carter.

MOUNA NAÏM

Turquie : un rebelle trahi par les siens

Dans le nord de l'Irak, Hosni témoigne de la « folie » du PKK, l'organisation kurde turque, combattue à la fois par l'armée d'Ankara et par les peshmergas du Kurdistan irakien

DOHOUK (Irak du nord)

de notre envoyée spéciale

La balafre énorme qui barre sa tempe et ferme son œil gauche semble confirmer la véracité de son récit. Le mouchoir qu'il triture témoigne de l'intensité de ses émotions. Il y a quelques jours seulement, Hosni, un jeune barbu aux boucles brunes, combattant du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), le mouvement rebelle qui lutte en Turquie, se trouvait encore dans les montagnes, au-dessus de Kashan (secteur ouest du front), en compagnie de dix-sept militants blessés comme lui au cours de l'offensive lancée contre eux par les Kurdes irakiens. Mais, mercredi 4 novembre, son monde a basculé lorsque deux de ses camarades ont logé une balle dans la tête de chacun des dix-huit blessés, avant de prendre la fuite devant l'avance des peshmergas.

Miraculeusement, Hosni, Kurde syrien de dix-neuf ans, a survécu, la balle n'ayant pas pénétré dans la boîte crânienne. *« Je n'ai pas perdu conscience lorsque la balle m'a atteint, mais ils ont cru que j'étais mort »*. Les autres blessés n'ont pas eu cette chance et leurs corps ont été retrouvés peu après par les peshmergas.

Le témoignage de ce jeune combattant semble confirmer les accusations des autorités turques, qui ont récemment déclaré avoir trouvé des fosses communes dans lesquelles le PKK aurait enterré des blessés qui avaient été achevés.

Allongé, immobile sur son lit d'hôpital, sous le regard apparemment bienveillant des représentants du Parti démocratique du Kurdistan d'Irak (PDK), sa jambe gauche dans un plâtre, Hosni médite sur ses illusions brisées. Depuis longtemps, alors qu'il était encore écolier, Hosni gravitait dans l'orbite du PKK : *« Ils luttent pour les droits du peuple kurde à décider de son destin, pour un Etat kurde indépendant, pour sauver les Kurdes des massacres qu'ils ont subis aux mains des impérialistes depuis deux mille cinq cents ans »*. Le jeune homme semble avoir bien assimilé l'idéologie du parti avant de joindre les rangs des combattants en avril 1992, après avoir propagé le message du PKK en Syrie. Mais la réalité quotidienne du PKK lui est apparue fort différente de la propagande. *« La façon dont ils parlent et la façon dont ils agissent est toute autre,* explique Hosni. *Si vous vivez avec eux, si vous êtes l'un d'eux, vous voyez leurs méthodes, leur vie, et vous devenez fous. »*

Pourquoi dès lors rester au sein du PKK? *« Ils m'avaient emmené dans une région que je ne connaissais pas. Si j'avais voulu partir je n'aurais pas su où aller, j'étais donc obligé de rester avec eux »*. Au début de l'offensive des peshmergas, les Kurdes irakiens qui s'opposent aux troupes du PKK réfugiés sur leur territoire, Hosni, qui se trouvait alors dans un des camps proches de la frontière turque, fut rappelé *« pour une mission »* mais, dès le premier jour des combats il tomba, la jambe fracassée par une balle. Après six jours passés sur place, le blessé fut transféré vers un des camps principaux où il resta un mois. L'intensification des combats a amené ses camarades à fuir vers les sommets, portant les blessés à dos d'homme. Soignés par deux médecins, les blessés ont été cachés par petits groupes derrière des rochers, à l'abri des tirs d'artillerie et des bombardements des avions turcs.

Mercredi, après une discussion discrète avec deux combattants qui les avaient pris à l'écart, les médecins ont plié bagages. *« Les deux combattants, l'un s'appelait Hassan, l'autre Azer, sont venus nous voir, ils ont plaisanté avec nous, ils ont ri avec nous, ils nous ont offert des cigarettes, ils nous ont dit « détendez-vous, ce n'est rien »* raconte Hosni, essuyant sa paupière fermée d'une main tremblante. *« Puis j'ai entendu un blessé demander de l'eau, et ils ont ouvert le feu; j'ai entendu une balle derrière moi, puis plus rien, jusqu'à ce que je sois touché et que je sente le sang couler. Ensuite, ils ont tiré sur celui qui était à côté de moi, puis sur les autres, et ils se sont enfuis »*.

Les illusions perdues

Abasourdi par ce geste de ses camarades, qui l'oblige à rejeter l'organisation à laquelle il avait consacré son existence, Hosni rumine sa rancœur. *« Ils n'admettraient jamais qu'ils font une chose pareille à leurs propres combattants; ils diraient que ce sont les peshmergas »*.

Aujourd'hui Hosni est confortablement installé dans un hôpital moderne où il se déclare bien traité. *« Que vais-je devenir? Mon sort est entre les mains de Dieu »*. Que ferait-il s'il rencontrait l'ex-camarade qui a tenté de le tuer? Hosni hésite un instant, jette un coup d'œil aux représentants du PDK, puis, avec un sourire désabusé, pointe un doigt accusateur vers le rideau qui le sépare des autres patients. *« Ce chien est là, mais les peshmergas ne veulent pas que je lui fasse du mal »*.

Quelques heures seulement après avoir abattu ses camarades de sang-froid, Azer a été blessé par des éclats d'obus de mortier. Coïncidence extraordinaire, il a été transféré à l'hôpital de Dohouk, dans la chambre même où se trouvait Hosni qui l'a immédiatement reconnu. Azer, en revanche, encore sous le choc de l'explosion, à moitié aveugle, sourd, ne sait pas qu'à moins de trois mètres de lui se trouve une de ses victimes...

NICOLE POPE

BIBLIOGRAPHIE : « Palestiniens, Israéliens : la paix promise », d'Omar Messalha

La question de la Palestine au tamis de l'Histoire

La diplomatie palestinienne comporte quelques aspects médiatiques. Observateur permanent de l'« Etat de Palestine » depuis 1978 auprès de l'UNESCO, à Paris, Omar Messalha, lui, est plutôt un homme d'études, peaufinant longuement ses dossiers, qu'il sort toujours au moment opportun. Cela est bien connu dans les couloirs de la place Fontenoy, où le travail du représentant palestinien est autrement difficile sous l'Espagnol Federico Mayor qu'à l'époque réputée *« pro-arabe »* du Sénégalais Amadou Mahtar M'Bow.

A l'heure où Israël est gouverné par une équipe nouvelle et où on peut espérer que deviennent plus prometteurs les pourparlers israélo-palestiniens, Omar Messalha publie *Palestiniens, Israéliens : la paix promise*, avec en sous-titre *le Véritable Dossier des négociations*.

Né en 1945 dans une famille musulmane de Galilée (actuel territoire israélien), docteur en psychologie de Paris-VI, le diplomate a rédigé directement son ouvrage en français (des versions arabe, espagnole et anglaise vont sortir). Parti de la conférence de Madrid en 1991 et de l'initiative américaine, l'auteur dépasse vite l'actualité immédiate pour nous fournir sur des points précis l'essentiel des éléments de base, particulièrement historiques et juridiques : Hébreux et Philistins, le sionisme en action et les premières réactions palestiniennes, l'Organisation de libération de la Palestine, les territoires occupés et les colonies de peuplement juif, les conséquences de l'Intifada et, pour finir, un superbe chapitre sur Urusalem-Yeruchalaïm-Jérusalem-El Qods, la ville de Salomon, Jésus et Omar.

Servi par une écriture fluide, ce travail d'un nationaliste palestinien, ferme dans ses convictions mais mesuré dans leur expression, constitue un document informé et érudit, fort utile pour comprendre le point de vue des *« Palestos »*.

J.-P. P.-H.

► Omar Messalha. *Palestiniens, Israéliens : la paix promise (le véritable dossier des négociations)*. Albin Michel. 368 p. 140 F.

AFRIQUE

ANGOLA : après les affrontements à Luanda

L'UNITA accuse le gouvernement d'avoir « assassiné » deux de ses cadres

Dans un communiqué publié à Paris, la représentation en France de l'Union pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) a accusé, vendredi 6 novembre, le gouvernement de Luanda d'avoir délibérément *« assassiné »*, en fin de semaine dernière, deux des principaux cadres de l'UNITA, MM. Jeremias Chitunda et Elias Salupeto Pena, après les avoir *« attirés dans un piège »*. Les dirigeants du Mouvement populaire pour la libération de l'Angola (MPLA, ex-parti unique) sont également accusés de poursuivre, avec des *« escadrons de la mort »*, le *« massacre »* de civils soupçonnés de sympathie pour le mouvement de M. Jonas Savimbi.

MM. Chitunda et Salupeto Pena auraient été *« abattus d'une balle dans la tête par des troupes du gouvernement, alors qu'ils quittaient leurs résidences »*, à Luanda. Toujours selon l'UNITA, l'objectif visé par *« le régime meurtrier »* du MPLA était de *« faire dérailler le second tour des élections présidentielles »*. La mort des deux cadres de l'UNITA rend *« plus difficile un règlement négocié »*, souligne le communiqué.

D'autres membres de haut rang du mouvement, MM. Abel Chivukuvu et Carlos Morgado, respectivement chargés des affaires étrangères et de la santé au sein de l'UNITA, auraient été *« blessés lors d'une embuscade »* et seraient actuellement *« détenus sous surveillance armée, dans un hôpital militaire »*.

Les partisans de l'UNITA ne seraient pas les seuls visés, plusieurs autres opposants au régime de Luanda ayant été *« arrêtés et battus »*, pour avoir *« protesté contre les fraudes et les importantes irrégularités commises pendant les élections »*. N'hésitant pas à parler d' *« exécutions sommaires »* et de *« pogrom »*, l'UNITA précise que c'est *« à cause de leur origine ethnique ou de leur affiliation politique »* que les habitants de la capitale sont *« chassés et tués »*.

C. S.

► Signalons la parution de *Jonas Savimbi, une autre voix pour l'Afrique*, de Jean-Marc Kalflèche, éditions Critérion. 139 F.

LIBÉRIA

Des dizaines de milliers de réfugiés sierra-léonais sont bloqués dans le nord du pays

La reprise des combats, particulièrement violents depuis la mi-octobre, laisse peu d'espoir aux personnels du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) de pouvoir rapidement venir en aide aux populations « déplacées » et aux dizaines de milliers de réfugiés, *« pris au piège »* de la guerre civile libérienne. Le HCR s'interroge notamment sur le sort de *« près de quatre-vingt-quinze mille »* réfugiés de Sierra-Leone, installés dans le nord et privés de tout secours. Le comté de Lofa, où ils se trouvent, est *« coupé du monde, depuis la mi-août »*. A Monrovia même, sur les sept mille réfugiés sierra-léonais que le HCR comptait rapatrier à Freetown par bateau, seuls mille huit cents ont pu partir.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS : assisté de l'avocat noir Vernon Jordan

M. Warren Christopher présidera l'équipe de transition de M. Clinton

En désignant l'avocat noir Vernon Jordan (cinquante-sept ans) et l'avocat Warren Christopher (soixante-sept ans) pour présider son « équipe de transition », le président élu Bill Clinton a fait, vendredi 6 novembre, un double choix : avec le premier, il rend hommage à un *grand défenseur* des droits civiques, tout en s'appuyant, avec le second, sur l'un des responsables les plus chevronnés du Parti démocrate.

WASHINGTON

de notre correspondant

L'équipe de transition, qui doit prochainement s'installer dans des locaux du gouvernement à Washington, a une triple mission. *D'ici au 20 janvier*, date de l'entrée en fonction du nouveau président, elle doit préparer un programme de réforme pour les cent premiers jours de la présidence Clinton, participer à la désignation des seize membres du cabinet et procéder à quelque 3 500 nominations politiques dans les plus hautes sphères du gouvernement et de l'administration.

Pour diriger cet effort, le président élu fait donc appel à deux hommes d'expérience ; cela relativise l'aspect «baby-boomer», en référence à la génération de l'après-guerre, de l'équipe Clinton. Warren Christopher « dirigera » l'équipe de transition. C'est l'un des démocrates ayant le plus d'expérience de la machine gouvernementale. Aujourd'hui avocat à Los Angeles, il travaille étroitement depuis un an avec Bill Clinton.

Ministre adjoint de la justice du temps de l'administration Johnson, il fut sous-secrétaire d'Etat sous la présidence de M. Carter. Souvent donné comme prochain secrétaire d'Etat, il a cependant demandé à *ne pas exercer de responsabilités* dans le gouvernement Clinton, afin de pouvoir, en toute objectivité, *accomplir sa mission de sélection* des plus hauts fonctionnaires de la prochaine administration.

Avocat d'affaires dans l'Arkansas, Vernon Jordan a connu Bill et Hillary Clinton – eux aussi avocats – à Little-Rock, capitale de l'Etat. Il présidera « l'équipe de transition ». C'est un pilier de la lutte pour l'égalité civique, ancien dirigeant de la NAACP (l'Association pour la promotion des gens de couleur) et de la *National Urban League*, la plus vieille des organisations de lutte contre la discrimination raciale.

Une manifestation d'indépendance

MM. Christopher et Jordan ont été préférés à un autre avocat californien, Mickey Kantor, proche ami des Clinton, qui a présidé la campagne du président élu. Avocat d'affaires, M. Kantor aurait été trop proche de la multitude de groupes d'intérêts et d'organisations professionnelles qui ont participé au financement de cette campagne. En ne lui confiant pas la direction de l'équipe de transition, M. Clinton veut manifester son indépendance à l'égard de ces sources de financement. M. Kantor fait néanmoins partie de l'équipe, avec l'ancien maire de San-Antonio (Texas), M. Henry Cisneros, et Mme Madeleine Kunin, ancien gouverneur du Vermont, parmi d'autres.

La période de transition fait la joie des chroniqueurs politiques et autres pronostiqueurs de la composition du futur gouvernement. Mais il y a aussi des spécialistes de la carrière des « sortants ». Le *Wall Street Journal*, par exemple, promet, prédit ou conseille : un gros poste dans un cabinet d'avocat d'affaires pour le vice-président Dan Quayle ; un siège de sénateur (Wyoming) pour le secrétaire à la défense Richard Cheney ; un fracassant livre de mémoires pour le directeur du budget Richard Darman ; un conseil d'administration pour le *secrétaire* général de la Maison Blanche Samuel Skinner et, pour le plus brillant des républicains, le secrétaire au logement Jack Kemp, l'entrée en campagne pour l'élection de 1996.

Le président George Bush et le secrétaire d'Etat James Baker se retireraient de la vie publique, pour se consacrer, à *plein temps*, à des activités tout aussi prenantes : la chasse, la pêche et le golf.

ALAIN FRACHON

La politique africaine de Washington ne devrait guère être modifiée

En 232 pages de profession de foi, MM. Bill Clinton et Al Gore ont trouvé le moyen de n'écrire le mot « Afrique » qu'une seule fois. Etant donné le faible poids de la politique étrangère dans leur programme, nul *ne s'en étonnera. Dans Putting people first* («Priorité au peuple»), les deux candidats n'abordent la question africaine que dans un engagement global : « *(...) réformer nos programmes d'assistance étrangère en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique latine et ailleurs afin de nous assurer que notre aide promeut la démocratie, et non la tyrannie.* »

Le retour des démocrates à la Mai*son Blanche ne devrait guère changer* la politique de Washington vis-à-vis de l'Afrique. Car si on peut les créditer d'une ferme volonté d'œuvrer en faveur de la démocratisation du continent, ils ne pourront certainement pas faire mieux, en la matière, que leurs prédécesseurs républicains.

Depuis plusieurs années, les diplomates américains chargés de l'Afrique n'ont qu'un mot d'ordre : encourager la démocratie. Tout récemment, Washington a débloqué 12 millions de dollars pour financer l'organisation d'élections pluralistes sur le continent. Nul doute que le futur successeur de M. Herman Cohen, le secrétaire d'Etat adjoint chargé des affaires africaines, ne déviera pas de cette ligne.

Une ligne qui fait parfois grincer des dents à Paris. Que ce soit à *Abidjan, à Lomé ou à Yaoundé*, les ambassades américaines sont toujours les plus promptes à diffuser un communiqué en cas de violation des droits de l'homme. Un zèle qui fait souvent ressortir l'absence – ou le retard – de réaction à Paris, où l'on estime, d'ailleurs, que le discours sur les grands principes humanitaires et les valeurs démocratiques est facile à tenir tant que l'on n'est pas le « partenaire numéro un », comme c'est le cas de la France dans près d'une vingtaine de pays africains. Cette *sourde querelle devrait donc* continuer avec l'arrivée de la prochaine équipe au pouvoir à Washington.

La nouvelle administration américaine conservera une attitude rigoureuse si l'on en croit les engagements de M. Clinton. Ainsi, à propos de l'Afrique du Sud, le candidat démocrate a promis, dans son livre, de « *maintenir les sanctions étatiques et locales jusqu'à ce qu'il y ait un accord irréversible, complet et juste, avec la majorité noire, sur la création d'un gouvernement démocratique* ».

M-P. S

ASIE

LOIN DES CAPITALES

Petites gens de la baie d'Along

HÔN-GAI (Vietnam)

de notre envoyé spécial

HUNG, trente-trois ans, est un débrouillard qui sait surmonter les épreuves les plus dures. En 1989, parce qu' « *il était trop difficile de faire des affaires* », il a investi toutes ses économies dans l'achat *d'un bateau pour fuir ce petit port du Vietnam* septentrional et gagner Hongkong. Il se garde bien de dire que, pour réunir les 200 millions de dongs nécessaires à l'équipée (l'équivalent de 100 000 francs aujourd'hui), somme fort coquette, il a accepté d'embarquer une trentaine d'autres candidats à l'exil. L'affaire a tourné à la catastrophe, et le navire n'a *jamais atteint Hongkong, car il a fait naufrage*. Ayant perdu sa femme et leur seul enfant, Hung est revenu à Hôn-Gai.

L'ancien boat people ne s'est pas découragé. Reparti de zéro, il est aujourd'hui pro*priétaire d'une fabrique de meubles, de portes* et de portails. Dix-huit employés y travaillent le contreplaqué et la tôle. Hung a pu monter son affaire grâce à un prêt de 7 500 dollars de la CEE, remboursable dans un délai de trois à cinq ans, avec pour seule condition d'engager quelques boat people revenus « *volontairement* » au pays, puisque c'est *dans le cadre de l'aide à ces rapatriés de* Hongkong que la Communauté européenne offre une assistance.

Dans son salon-salle d'accueil, derrière la fabrique, Hung dispose d'un frigidaire, d'une *chaîne stéréo et d'un récepteur de télévision* avec vidéo. Le soir, il regarde, comme beaucoup, un feuilleton mexicain très populaire projeté par la télévision de Hanoï. Hung a transformé un échec dramatique en succès et compte maintenant se remarier.

A Hôn-Gai, petit port de trente mille habitants qui se niche dans le cadre somptueux de la baie d'Along, avec son archipel de quelque trois mille rochers verdoyants en forme de mamelons, ce genre d'histoires fourmille. Dans le seul district de Hôn-Gai, qui englobe la ville et dont la population est de 170 000 *habitants, plus de quatre mille Viet*namiens ont ainsi pris la mer en 1989 ou 1990 pour gagner Hongkong.

Et plus d'un millier d'entre eux ont déjà été rapatriés dans le cadre d'une opération finan*cée par le HCR, le Haut-Commissariat pour les* réfugiés de l'ONU, et auquel la CEE offre une assistance. Vu Quoc Tru, électricien, est parti en compagnie de son épouse « *à la suite d'une dispute de famille* » en avril 1989. « *En cachette* », gronde le père, un militaire retraité. Ils sont revenus, en janvier 1991, faute de pouvoir trouver asile dans un pays et *parce que la femme* avait accouché dans un camp de Hongkong. Tru est désormais batelier. Avec les 2 500 dollars avancés par la CEE, il s'est acheté un bateau pour promener les touristes entre les îlots d'Along et faire des navettes entre le port de Hôn-Gai et Bai-Chay, la plage des hôtels, séparés par un petit bras de mer.

Tourisme et contrebande

Mais le retour des boat people n'explique pas tout. Hôn-Gai, *cité sans charme et sans* caractère, était autrefois la ville du charbon. Des ingénieurs français étaient venus reconnaître, en 1881, les gisements d'anthracite et, à partir de 1988, une société – dont devaient hériter plus tard les Charbonnages du Tonkin – en avait commencé l'exploitation. Ces mines furent aussi le théâtre de *grandes grèves en 1936-1937, à l'époque du* Front populaire en France.

Le charbon – « *la Chine populaire achète toute la production* », précise un officiel –



*demeure une source de revenus. Mais le tou*risme et, surtout, la contrebande donnent également un air de prospérité à une ville qui ressemble à un vaste chantier. Partout, dans le centre, on investit dans la brique, à telle enseigne que la moitié des bâtiments, sans prétention il est vrai, sont soit neufs soit en construction.

Quand la marine chinoise a commencé, l'été dernier, à arraisonner des cargos vietnamiens à la sortie de Hongkong et à confisquer leurs marchandises, on a de nouveau parlé de



Hôn-Gai. En effet, beaucoup de ces navires débarquaient à Hôn-Gai ici leurs cargaisons qui rejoignaient alors la Chine par la route. « *Importations temporaires en vue de réexportations* » : ainsi libellées, les marchandises, y compris des limousines de luxe (parfois volées à Hongkong), n'étaient ni saisies ni taxées par les douanes vietnamiennes. Du moins, telle est la version officielle. Elles poursuivaient donc leur chemin, passant une deuxième frontière en fraude, celle entre le Vietnam et la Chine. « *Ces trafics pouvaient rapporter gros. Un de mes cousins a ainsi gagné 50 000 dollars en deux mois. Mais c'est fini* », résume un officiel.

A Bai-Chay, là où la vue sur les îlots d'Along est sans pareille, s'ébauche aujourd'hui une riviera avec hôtels, dont le fameux *Ha-Long, salons de massage et dancings*. Même après la saison, qui prend fin en septembre, les Chinois y sont nombreux. Ils viennent de Taïwan, de Hongkong, du sud de la Chine continentale. On rencontre aussi des *Malaisiens, d'origine chinoise, en quête de* joint- ventures. Pour le plaisir de ces touristes, l'hôtel Vun-Dao et son annexe toute neuve, propriétés de la province, ont illuminé leurs façades de mille petites ampoules, à la *mode thaïlandaise*. Ils ont également fait venir quatre masseuses de Ho-Chi-Minh-Ville et une cinquième de Hanoï pour animer leur massage-parloir curieusement gardé par deux conscrits en uniforme, et où l'on fait la queue après dîner. Le prix d'un massage « *propre* » : 5 dollars les quarante-cinq minutes.

Les touristes ont à leur disposition de grands bateaux de plaisance qui les baladent dans la baie, à raison de cinquante « étran*gers* » *ou de cent Vietnamiens par embarca*tion, sans doute parce que les visiteurs locaux sont jugés moins lourds et moins fortunés que ceux qui viennent d'ailleurs. Mais si l'enrichissement est évident à Hôn-Gai, il ne profite pas de la *même façon à tout le* monde.

Sur la baie, les abords du marché central, inondé de produits de consommation chinois, demeurent d'une propreté douteuse. Au pied *de l'hôtel Ha-Long, un homme* en guenilles s'est installé sous un abri public en compagnie de ses deux gamins, qui dorment poings fermés. Il a tout perdu, dit-il, lors du dernier typhon sur Haïphong. Sa femme s'est enfuie en Chine avec ses *deux filles. Pour nourrir ses* deux fils, il a gagné Hôn-Gai dans l'espoir de se faire embaucher à la mine.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Avec l'aval officieux des Américains

Le Japon reprend son aide au Vietnam

TOKYO

de notre correspondant

L'annonce, vendredi 6 novembre, de la reprise de l'aide gouvernementale japonaise au Vietnam met fin à une suspension de quatorze ans de la coopération officielle entre Hanoï et Tokyo (*le Monde* du 7 novembre). Cette décision marque une nouvelle étape dans le processus de retour du Japon sur la scène indochinoise. Tokyo a décidé d'accorder au Vietnam des prêts à long terme d'un montant de 45 milliards de yens (environ 400 millions de dollars). *La Banque du Japon a d'autre* part annoncé qu'elle autorisait les établissements financiers japonais à ouvrir des bureaux de représentation au Vietnam. Ce sera la première fois depuis 1975, année de la chute de Saïgon, que les banques nippones retourneront dans ce pays indochinois.

En négociation depuis des mois, la reprise de l'aide japonaise se *heurtait à plusieurs difficultés. La* première était l'opposition de Washington : suivant en cela les Américains, les Japonais avaient suspendu leur aide au Vietnam à la suite de l'invasion du Cambodge fin 1978. Tokyo avait pourtant maintenu des relations diplomatiques avec Hanoï même après l'*unification* du pays consécutive à la défaite américaine de 1975.

Le Japon avait agi en vue d'assouplir la position tant des Vietnamiens – qui ont accepté le mois dernier d'ouvrir aux Etats-Unis leurs archives concernant les soldats américains disparus pendant la guerre – que celle des Américains. Cette attitude a porté ses fruits puisque *Washington a donné son feu vert* officieux à une reprise de l'aide nippone. Celle-ci a été annoncée au lendemain de l'élection présidentielle américaine : afin d'éviter, dit-on à Tokyo, de faire de cette question un sujet supplémentaire de la campagne.

Une *autre hypothèque était* la dette du Vietnam à l'égard du Japon : 23,5 milliards de yens d'ar*riérés, soit 190* millions de dollars. Les Vietnamiens ont pris l'engagement, mercredi 4 novembre, de rembourser, et une partie de l'aide nippone est destinée à cet effet.

Le Japon est actuellement le cinquième investisseur étranger au Vietnam. Il était à la neuvième place en 1991.

PHILIPPE PONS

EN BREF

□ **AFGHANISTAN : appel du HCR en faveur des réfugiés.** – Le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a lancé, vendredi 6 novembre, un appel pressant pour apporter une aide d'urgence aux réfugiés afghans de retour dans leur pays. M. Eliasson, secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires de l'ONU, a chiffré à 17,8 millions de dollars le strict nécessaire pour les mois d'hiver – dont 8 millions immédiatement pour l'achat et le transport de tentes et de couvertures. Plus d'un million d'Afghans sont rentrés du Pakistan en 1992, et deux cent mille d'Iran, sur un total de plus de cinq millions d'expatriés. – *(AFP.)*

□ **CAMBODGE : prochaine restitution du corps du cameraman Roger Colne.** – Les dépouilles de deux techniciens du son japonais et du cameraman français Roger Colne, tués alors qu'ils « couvraient » la guerre d'Indochine en 1970, devraient être restituées prochainement, rapporte l'agence *Associated Press*. Plusieurs corps ont été découverts en mars dernier dans le lit d'une rivière, près de Phnom-Penh, par une équipe de journalistes américano-cambodgienne, mais tous n'ont pas été identifiés. *Plus de 30 journalistes* ont disparu en Indochine dans les années 70, au Cambodge notamment. La plupart auraient été assassinés par les Khmers rouges.

□ **COLOMBIE : quatorze policiers tués à Medellin** – Quatorze policiers ont été assassinés et vingt-six autres blessés à Medellin depuis le 28 octobre, date à laquelle les forces de l'ordre ont tué Brances *Munoz Mosquera, principal chef* de la sécurité de Pablo Escobar, le chef (en fuite) du cartel de la cocaïne. Par ailleurs, des rebelles de gauche ont dynamité, vendredi *6 novembre, la mine de cuivre de* Carmen-del-Atrato (province de Choco), l'une des plus importantes du pays, exploitée par des intérêts japonais et colombiens. – *(AFP, Reuter.)*

□ **PHILIPPINES : les Etats-Unis conserveront un accès à la base de Subic Bay.** – Les États-Unis et les Philippines se sont mis d'accord pour que les forces américaines conservent un accès aux ports et installations militaires de l'archipel après avoir évacué leur dernière base le 24 novembre. L'arrangement, calqué sur des accords avec d'autres alliés des États-Unis dans la région, permet l'entretien et le ravitaillement des porte-avions et *bâtiments de la VIIe flotte dans le* gigantesque complexe aéronaval de Subic Bay, a déclaré à Manille, vendredi 6 novembre, l'amiral Charles Larson, commandant des forces américaines *du Pacifique. Le* Sénat philippin avait rejeté l'an dernier un traité prévoyant le maintien des bases de l'ancienne puissance coloniale, forçant les États-Unis à mettre fin à un siècle de présence militaire. – *(AFP.)*

□ **THAÏLANDE : renforts à la frontière avec la Birmanie.** – Les forces armées de Thaïlande ont renforcé leurs positions, vendredi 6 novembre, *à la* frontière nord-ouest. Ce mouvement répond à l'incursion de quelque 600 soldats birmans, dans le cadre d'une nouvelle offensive des troupes de Rangoon contre des camps retranchés de l'ethnie karène, en lutte contre *le pouvoir central depuis près d'un* demi-siècle. – *(UPI.)*

CAMBODGE

M. Dumas à Pékin pour sauver le plan de paix de l'ONU

Le ministre français des affaires étrangères, M. Roland Dumas, est arrivé samedi 7 novembre à Pékin, pour y rencontrer le *prince* Norodom Sihanouk et les chefs des quatre factions cambodgiennes. *L'objectif* des entretiens est de tenter de sauver le plan de paix d'octobre 1991, entravé depuis des mois par les Khmers rouges.

M. Dumas doit aussi rencontrer son homologue indonésien, M. Ali Alatas, qui a coprésidé avec *lui* la conférence sur le Cambodge, ainsi que le chef japonais de l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge (APORONUC), *M. Yasushi Akashi. Le principal* représentant des Khmers rouges, M. Khieu Samphan, avait manqué son avion et ne devait arriver qu'un peu plus tard à Pékin.

Les Khmers rouges refusent de désarmer et de laisser l'ONU pénétrer dans leurs zones. *Ils* empêchent ainsi l'organisation d'élections *sous contrôle international*, prévues pour mai 1993. Paris et Djakarta doivent faire le point le 15 novembre devant le Conseil de sécurité. Des sanctions pourraient être décidées contre les Khmers rouges. – *(AFP.)*

A l'Assemblée nationale

Mme Aubry a dû renoncer à soumettre au vote les crédits du travail et de l'emploi

Les députés ont examiné, dans la nuit de vendredi 6 au samedi 7 novembre, le budget du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, qui s'élève à 72,7 milliards de francs, soit une progression de 5,16 % par rapport à 1992 (1). Face à l'hostilité conjuguée des communistes et de l'opposition, Mme Martine Aubry a dû réserver le vote de ces crédits.

Le ton de son propos est d'ordinaire ferme, mais policé. Sa faveur va plus à la réponse experte qu'aux éclats d'hémicycle. Cette fois, pourtant, c'en était trop : Mme Aubry s'est autorisé une bonne grosse colère. Répliquant à M. Francisque Perrut (UDF, Rhône) qui l'interpellait sur *« la manipulation des statistiques »* que représente, selon lui, la radiation des listes de l'ANPE de seize mille personnes par mois, le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle s'est élevé contre la *« démagogie »* de ce type de critique. *« Je n'accepterai pas que l'on mette en cause l'honnêteté du gouvernement, ni, surtout, celle des agents de l'ANPE »*, s'est-elle indignée, précisant que *« 86 % des personnes radiées n'avaient pas répondu à plusieurs convocations ». « Nous devons être en mesure de dire aux Français que les efforts de solidarité,* a-t-elle ajouté, *profitent vraiment à ceux qui en ont le plus besoin. »* Solidaires de sa politique, les députés socialistes n'en sont pas moins extrêment inquiets face à la dégradation brutale de la situation de l'emploi. *« L'excès de réalisme économique me semble mener à l'irréalisme social »*, a déclaré M. Pierre Forgues (PS, Haute-Pyrénées), tandis que M. Thierry Mandon (PS, Essonne) s'est alarmé de la *« modernisation froide d'une économie où le silence étouffe, peu à peu, les cris de ceux qui perdent leur emploi ».*

Mme Aubry s'est, elle aussi, inquiété de *« la propension excessive »* de certaines entreprises à *« utiliser le facteur travail comme le seul facteur d'ajustement face à des ralentissements parfois passagers de l'activité ».*

Rappelant le triple objectif que s'est fixé son budget – *« stimuler la création d'emplois partout où c'est possible », « lutter contre l'exclusion à travers l'individualisation des réponses »* et *« offrir aux salariés un droit à l'évolution et à la formation professionnelle »*, – le ministre du travail ne veut pas s'abandonner à la sinistrose ambiante. Si elle reconnaît que la situation du marché du travail est *« mauvaise »*, elle a relevé que certains résultats ont été obtenus, tels la baisse du chômage de longue durée, en septembre, pour le quatrième mois consécutif, la *« réduction notable »* de la durée moyenne d'ancienneté du chômage et la diminution du chômage des salariés âgés. Faisant le bilan du programme « neuf cent mille chômeurs de longue durée », elle a précisé que les services de l'ANPE avaient pu avoir un *« entretien approfondi »* avec huit cent cinquante-trois mille personnes, mais elle a admis que, *« pour nombre d'entre elles, il n'est pas aisé d'apporter immédiatement des solutions ».*

Ces explications n'ont pas eu raison de l'hostilité des communistes et de l'opposition. Selon Mme Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis), ce budget est *« un élement essentiel de l'intégration des salariés dans la précarité ». « Vous ne faites que puiser dans les recettes existantes, vous ne créez aucune ressource »*, a renchéri M. Germain Gengenwin (UDC, Bas-Rhin). En écho, M. Francisque Perrut (UDF, Rhône) a dénoncé *« cette politique des vases communicants qui ne tend qu'à camoufler l'immobilisme »*. Faisant le constat d'*« un système qui fait eau de toute part »*, M. Jean-Pierre Delalande (RPR, Val-d'Oise) s'est inquiété des lendemains difficiles. *« La tâche qui incombera à vos successeurs,* a-t-il averti, *sera extrêmement lourde. »* L'opposition adresse là le énième message sur le même thème : il ne faudra pas attendre de miracle de son éventuelle victoire en mars prochain.

F. B.

(1) En ajoutant les reports de crédits antérieurs et les fonds d'un compte d'affectation spéciale alimenté par la cession d'actifs publics, le budget s'élève à 84,7 milliards de francs, soit une progression de 9,1 % par rapport à 1992.

La commission des lois précise les modalités du contrôle des députés sur les affaires européennes

L'Assemblée nationale sera appelée, le 18 novembre prochain, à préciser, en séance publique, les conditions dans lesquelles elle entend être associée aux décisions communautaires par le biais du vote de résolutions. Les députés se prononceront sur une proposition adoptée, jeudi 5 novembre, par la commission des lois, modifiant le règlement intérieur de l'Assemblée afin de tenir compte de la loi constitutionnelle adoptée, en juin dernier par le Congrès réuni à Versailles.

Après les réquisitoires enflammés contre le *« déficit démocratique »* de la construction européenne, l'heure est aux travaux pratiques. L'Assemblée va devoir plancher, en effet, sur les modalités d'application du nouvel article 88-4 de la loi fondamentale, issu de la révision constitutionnelle rendue nécessaire par la ratification du traité de Maastricht. Cet article prévoit que les parlementaires pourront, désormais, voter des résolutions sur des *« propositions d'acte communautaire comportant des dispositions de nature législative »*, à charge pour chaque Assemblée de modifier préalablement son règlement intérieur afin de codifier ce nouveau mécanisme de contrôle.

La commission des lois vient d'établir les différentes étapes de la procédure selon un scénario mis au point par son président, M. Gérard Gouzes (PS) et s'inspirant globalement de deux propositions de résolution rédigées, en termes quasi identiques, par MM. Jean Auroux, président du groupe socialiste, et Charles Millon, président du groupe UDF. Selon cette formule, tout député pourra se saisir d'une proposition d'acte communautaire et déposer, à son sujet, une proposition de résolution.

Celle-ci sera examinée au fond par la commission permanente compétente, mais le droit d'amendement est ouvert à d'autres commissions, ainsi qu'à la délégation pour les Communautés européennes. Une fois adoptée par la commission saisie au fond, la proposition de résolution sera considérée comme définitive si aucune demande d'inscription à l'ordre du jour n'est formulée dans un délai de huit jours suivant la distribution du rapport de la commission. Dans le cas contraire, elle sera examinée en séance publique.

Les méandres de cette procédure ont chagriné M. Michel Pezet, président de la délégation pour les Communautés européennes, qui aurait souhaité voir sa délégation jouer un *« rôle d'aiguillage et de synthèse »*. Selon le député (PS) des Bouches-du-Rhône, rejoint en la circonstance par Mme Nicole Catala (RPR, Paris), une telle *« centralisation » est indispensable pour éviter « une dilution des responsabilités »*, qui ferait courir à la nouvelle procédure le risque de *« tomber en désuétude ».*

Cette analyse n'a pas convaincu la commission des lois. Celle-ci a fait valoir que l'application de l'article 88-4 de la Constitution, qui autorise le vote des résolutions en dehors des sessions, suppose que l'Assemblée délègue l'une de ses prérogatives constitutionnelles à une instance constituée en son sein. Or la délégation pour les Communautés européennes peut-elle remplir cette mission ? Non, selon M. Gouzes, qui rappelle que la délégation que préside aujourd'hui M. Pezet doit son existence à une loi ordinaire et non à la loi fondamentale.

Le débat sur les modalités de contrôle des affaires communautaires par le Parlement ne fait donc que commencer. M. Pierre Mazeaud (RPR, Haute-Savoie) verse sa pièce au dossier en envisageant l'éventualité d'un désaccord survenant entre le gouvernement et le Parlement à propos de la détermination législative ou réglementaire d'une proposition d'acte communautaire. Selon la proposition de loi constitutionnelle qu'il vient de déposer, le Conseil constitutionnel pourrait être saisi pour arbitrer un tel contentieux.

FRÉDÉRIC BOBIN

□ ***Le gouvernement réserve le vote sur les crédits des transports aériens.*** – Les députés ont examiné, vendredi 6 novembre, les crédits des transports aériens, de la météorologie et de l'aviation civile, affectés au ministère de l'équipement, du logement et des transports. Face à l'hostilité du PC et de l'opposition, M. Jean-Louis Bianco, ministre de l'équipement, du logement et des transports, a dû demander la réserve du vote sur ces crédits.

□ **Chute de la cote de confiance de MM. Mitterrand et Bérégovoy.** – Selon un sondage effectué par la SOFRES du 24 au 28 octobre auprès de mille personnes et publié dans *le Figaro Magazine* du 7 novembre, 34 % des personnes interrogées font *« tout à fait »* ou *« plutôt »* confiance à M. Mitterrand *« pour résoudre les problèmes qui se posent en France actuellement »*. 61 % sont d'un avis contraire. Elles étaient 43 % à lui faire confiance le mois dernier, soit une baisse de 9 points. La baisse est de 11 points pour M. Bérégovoy, dont la cote de confiance passe de 52 % à 41 %.

La convention du Front national

M. Le Pen dénonce une « gigantesque opération de pollution intellectuelle »

M. Jean-Marie Le Pen a clos, vendredi soir 6 novembre au Bourget (Seine-Saint-Denis), la « convention des vingt ans » du Front national, en prononçant un discours ponctué de violentes attaques contre la presse. Depuis plusieurs jours, l'annonce de la diffusion d'un reportage sur le Front national au cours de l'émission « Envoyé spécial », le 5 novembre sur France 2, avait provoqué la colère du chef de l'extrême droite. Bien que ce reportage, projeté sur grand écran à la convention, ait été applaudi, finalement, par les cadres du parti d'extrême droite, montrant ainsi que ce qui est reproché à leur formation et à son chef n'est pas de nature à les troubler (*le Monde* du 7 novembre), la fureur de M. Le Pen n'en a pas été calmée.

Le président du Front national a dénoncé la *« gigantesque opération de pollution intellectuelle »* menée, selon lui, contre son parti, qui *« n'a pas l'intention de se laisser faire ». « Nous serions désolés d'user des moyens de la légitime défense, car nous avons aussi des droits à faire valoir,* a-t-il précisé. *Si certains nous boycottent, peut-être pourrions-nous, aussi, leur rendre la pareille. »* M. Le Pen a ajouté : *« Nous subissons la guerre que nous font des journalistes partisans. Cette dérive n'est limitée ni à notre pays ni à notre continent. Quelque part, il doit y avoir un chef d'orchestre clandestin... »*

Se présentant *« tête haute et mains propres »*, M. Le Pen a renouvelé ses critiques contre tous les partis dans l'affaire du sang contaminé. Alors qu'il avait accusé, la veille, M. Jacques Chirac de *« complicité et non-dénonciation de malfaiteurs »* en sa qualité de premier ministre de 1986 à 1988, il a étendu sa mise en cause à MM. Jean Lecanuet, Valéry Giscard d'Estaing, Gérard Longuet et François Léotard, en accusant *« de façon formelle »* l'opposition d'être *« coupable de complicité »* pour ne pas avoir *« dénoncé ces événements »*. En outre, le chef du Front national a affirmé qu'il est *« inconcevable de croire que le président de la République ait ignoré le scandale du sang contaminé ».*

Cette convention étant destinée à présenter le programme électoral du parti et ses candidats aux élections législatives – quatre cents environ ont été désignés, – M. Le Pen a assuré que *« le Front national est loin d'avoir disparu ». « Il garde intacte toute sa puissance et il va en faire la démonstration »*, a-t-il ajouté, tout en précisant que son parti *« n'entre pas dans les batailles seulement quand il est certain d'avoir des élus ». « Il y a fort à parier que nous serons très nombreux au second tour »*, a conclu M. Le Pen, qui a présenté ce scrutin comme *« une bataille d'idées ».*

La première de celles que mettra en avant le Front national sera la *« préférence nationale »*, définie par son chef de file comme l'action prioritaire parmi toutes celles qui figurent dans le programme du Front national.

OLIVIER BIFFAUD

□ ***Fête des Blacks Blancs Beurs à la Mutualité.*** – Plusieurs manifestations contre le Front national sont organisées à l'occasion de son vingtième anniversaire (*le Monde* du 7 novembre). L'Appel des 250, animé notamment par l'écrivain Gilles Perrault et le journal *Ras l'front*, organisent, dimanche après-midi 8 novembre, à la salle de la Mutualité, à Paris, une fête des Blacks Blancs Beurs, qui se présente comme une *« riposte »* à la fête des Bleu blanc rouge du parti d'extrême droite, ce week-end, au Bourget.

L'un d'entre eux ayant été menacé

Protestation des journalistes qui suivent l'extrême droite

A la suite de la diffusion par France 2, lors de l'émission « Envoyé spécial » du 5 novembre, du reportage télévisé sur le Front national, M. Jean-Marie Le Pen a fait prévenir, vendredi 6 novembre, un journaliste de RMC ayant participé à la réalisation de cette émission que *« sa sécurité ne serait pas assurée »* s'il se rendait à la convention nationale ou à la fête annuelle du parti d'extrême droite, qui la suit ce week-end (*le Monde* du 7 novembre). Face à cette mise en garde qui constitue, en fait, une menace, les journalistes chargés de suivre ce parti ont rendu publique la déclaration suivante :

« Le Front national a-t-il d'ores et déjà commencé la mise au pas de la presse ? M. Jean-Marie Le Pen vient de décider un interdit professionnel en indiquant à Thomas Legrand, journaliste à RMC, que sa sécurité ne serait pas assurée s'il se rendait aux manifestations qu'organise le Front national au Bourget (Seine-Saint-Denis) pour son vingtième anniversaire. Il est reproché à ce journaliste d'avoir participé à la réalisation de l'émission « Envoyé spécial », diffusée le 5 novembre sur France 2. Les journalistes qui couvrent les activités du Front national dénoncent cette pratique, qui porte atteinte à la liberté de la presse, et ils attirent l'attention de l'opinion publique sur de tels procédés. »

Ce texte a été signé par François Baroin (Europe 1), Richard Bellet (*l'Evénement du jeudi*), Olivier Biffaud (*le Monde*), Gilles Bresson (*Libération*), Bernard Chamaillard (*le Parisien*), Sophie Huet (*le Figaro*), Elise Karlin (France-Inter), Paul-Henri du Limbert (Associated Press), Pascal Paradou (RFI), Bruno Roger-Petit (France 2), Charles Sanviti (France 3), Michel Soudais (*Politis*), Thierry Thuillier (TF 1), Isabelle Torre (RTL) et Sabine Wibaux (AFP).

Pour leur part, le SNJ et la CFDT de Radio-France se sont *« insurgés »* contre *« cet acte autoritaire »*, qui *« révèle la vraie nature du Front national »*. Ils réclament *« la levée immédiate »* de *« cette mesure inacceptable ». « Ainsi ce parti qui se donne des airs démocratiques prétendrait choisir les journalistes pouvant ou non assister à ses manifestations »*, a déclaré, de son côté, le Syndicat national des journalistes CGT, qui demande *« aux pouvoirs publics de prendre toutes les mesures pour assurer la liberté d'information sur le territoire français ».*

LIVRES POLITIQUES ANDRÉ LAURENS

Le passé compliqué

IL *n'est pas de dessein politique* qui ne se serve d'une lecture de l'Histoire, au risque de faire dire à celle-ci plus qu'elle ne livre dans ses enseignements reconnus. Aussi bien convient-il de vérifier l'usage qui en est fait, tant est grande la tentation d'instrumentaliser le passé. A la confrontation des sources, à la complémentarité des approches, il faut ajouter la critique des idéologies sous-jacentes. C'est ce que se propose de faire un manuel qui, sous la conduite de Suzanne Citron, historienne révisionniste par rapport à l'orthodoxie, revisite autrement l'Histoire de France, sans cacher que sa démarche vise à contester *« l'imagerie mythique et nationaliste »* qui a marqué notre culture dans ce domaine.

Le spectacle du monde n'apporte pas, aujourd'hui plus qu'hier, les preuves d'une cohérence interne. On y voit l'Europe occidentale en train de renforcer par les liens communautaires les moyens de sa prospérité et de son unité, tandis qu'à sa porte l'effondrement du système communiste découvre une pauvreté dont on ne mesurait pas l'étendue et libère des antagonismes que l'on croyait éteints ; la perspective d'un ordre mondial fondé sur la négociation, le compromis et la tolérance ne cesse pas d'être remise en cause par le maintien de divers totalitarismes ou la renaissance de fondamentalismes religieux et ethniques. Au moment où tant de facteurs contradictoires, porteurs d'espérance ou de désolation, brouillent les pistes incertaines de l'avenir, Suzanne Citron estime qu'il faut revenir sur celles du passé pour les débarrasser de tout ce qui peut contribuer à nous aveugler.

« L'histoire de France nous a jusqu'à présent, écrit-elle, *caché la diversité française. Mieux la comprendre, comme ce livre le propose, c'est aussi le moyen de nous préparer à reconnaître que la diversité européenne, comme la française, est une richesse qui nous relie au reste du monde ».* L'auteur souhaite que *« l'examen critique des mythes et falsifications du passé forgés ou cautionnés par les histoires nationalistes du dix-neuvième (et du vingtième) siècle »* soit repris dans d'autres pays et, en attendant, elle donne l'exemple avec la France. Laquelle, rappelle-t-elle, n'existe pas de toute éternité, pas plus qu'elle ne succède à la Gaule, cette invention de Jules César. La préhistoire nous apprend que nous sommes tous les produits de nombreux métissages et que, comme Européens, nous avons hérité de l'interpénétration de plusieurs cultures. C'est l'occasion de noter que *« l'islam n'est donc pas un fait étranger à l'histoire de l'Europe ».*

Et que Charles Martel n'a pas sauvé, en 732 à Poitiers, la France chrétienne du péril arabe, d'une part parce que la France n'avait pas de véritable existence à l'époque, d'autre part, parce que les musulmans en cause n'étaient pas des Arabes et, enfin, parce que Charles Martel fut un redoutable pillard *« très mal vu par l'Eglise qui le voua à l'enfer »*. Suzanne Citron revient ainsi sur bien des idées reçues ou des occultations de l'Histoire enseignées aux futurs citoyens français pour qu'ils se fondent dans le moule national. Elle montre que le concept de nation n'a pris son contenu politique qu'avec la Révolution jusqu'à donner naissance, après la parenthèse impériale de Napoléon, au nationalisme, cette nouvelle religion qui s'est imposée au dix-neuvième siècle.

La démarche qui inspire ce manuel n'est pas de refaire l'Histoire, vaine tâche, mais de voir comment elle s'est faite, à quel prix et dans quel but. Il montre combien la diversité historique, culturelle et religieuse des Français a été non seulement niée dans les faits, au cours du processus historique, mais, en plus, chassée de la mémoire collective. Il rappelle que les principes censés nourrir le message humaniste de la France n'ont pas forcément guidé son histoire, et que la chronique de celle-ci n'a pas toujours jugé bon de retenir ces regrettables manquements. Des excès de la Révolution aux conquêtes de l'impérialisme napoléonien, des débuts à la fin de l'aventure coloniale, de la bonne conscience de la Troisième République, affairiste, anti-ouvrière, anti-féministe, à l'ordre moral du régime de Vichy, les exemples ne manquent pas qui invitent, avec Suzanne Citron, a *« décrypter l'opacité historique de notre identité républicaine inséparable d'une vision nationaliste, orgueilleuse, schématique du passé de la France ».*

Il ne s'agit pas de s'adonner au masochisme mais de sortir d'une pensée hexagonale pour confronter nos représentations historiques à celles des autres peuples et, à partir de cette révision commune, établir des valeurs qui le soient aussi. A ce sujet, on attirera aussi l'attention sur une entreprise éditoriale déjà signalée dans *le Monde* mais qui trouve naturellement ici un nouvel écho : il s'agit de la collection « Nations d'Europe » dirigée par Serge Berstein et Pierre Milza. A concurrence d'un volume par pays, l'histoire de chacun des Etats membres de la CEE est présentée à la fois dans son originalité nationale propre et dans la perspective européenne. Il est revenu à Pascal Balmand de traiter de la France, ce qu'il fait dans le cadre d'une narration classique et d'un découpage privilégiant les temps proches et présents de cette histoire. Il observe que la France d'aujourd'hui *« résulte de l'Histoire bien plus que de la géographie, qu'elle procède de l'action des homme davantage que du poids de la nature ».* C'est une première explication des pesanteurs historiques recensées par Suzanne Citron. Il y a aussi le fait que la constitution de l'identité nationale a été *« étroitement associée à la guerre et à l'essor d'un Etat monarchique centralisé »*, avant de se reconnaître dans le moule républicain et l'expression d'un nationalisme qui, selon Pascal Balmand, a pu être *« ouvert »*, dans la tradition de Michelet, ou *« fermé »*, dans la conception des mouvements autoritaires, populistes, xénophobes, antisémites, dont nous vérifions encore la récurrence.

► ***L'Histoire de France autrement*, de Suzanne Citron. Les Editions ouvrières. 248 pages, 130 F.**

► ***Histoire de la France*, coll. « Nations d'Europe », de Pascal Balmand. Hatier. 445 pages. 139 F.**

La publication du rapport sur les collectes en milieu pénitentiaire

Le rapport d'enquête sur les *« collectes de sang en milieu pénitentiaire »*, établi conjointement par l'inspection générale des services judiciaires et l'inspection générale des affaires sociales, a été rendu public vendredi 6 novembre comme le gouvernement s'était engagé à le faire. Nous publions intégralement l'introduction sur l'objet de leur mission, rédigée par les six inspecteurs chargés de ce rapport, leur note de synthèse et les réponses de Mme Myriam Ezratty, ancienne directrice de l'administration pénitentiaire, et de MM. Gaston Rimareix et Claude Weisselberg, qui étaient, à l'époque des faits, respectivement directeur du cabinet et conseiller technique de M. Edmond Hervé, secrétaire d'État à la santé.

« En novembre 1991, puis au mois d'avril 1992, le journal *le Monde* relançait le débat sur l'affaire du sang contaminé, centré, jusque-là, sur le drame des hémophiles, en mettant en cause l'incidence des collectes de sang dans les prisons françaises sur la propagation post-transfusionnelle du virus du sida.

» En particulier, l'enquête publiée dans les numéros des 11 et 12-13 avril 1992 du quotidien, sous le titre *« Contamination : le sang des prisons »*, sous la signature de Jean-Yves Nau et de Franck Nouchi, imputait, pour l'essentiel, le nombre élevé de sidas post-transfusionnels en France, par rapport à d'autres pays européens, aux décisions *« de nombreuses autorités médicales, sanitaires ou judiciaires qui avaient facilité ou multiplié les collectes de sang en prison »*, puis en avaient *« décidé, de manière trop tardive »*, l'arrêt. Ces conclusions étaient appuyées sur un certain nombre de faits précis.

» C'est sur ces faits, ainsi que, d'une manière générale, sur la pratique des collectes de sang en milieu pénitentiaire que le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre des affaires sociales et de l'intégration et le ministre de la santé et de l'action humanitaire ont confié, par lettre en date du 13 avril 1992, une mission d'enquête administrative conjointe à l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) et à l'inspection générale des affaires sociales (IGAS).

» Eu égard à l'ampleur du sujet, à l'importance de ses enjeux, à l'exigence, surtout, de la vérité qu'il suscite en raison de sa gravité, les investigations devaient être aussi complètes que possible. Ceci explique que le délai d'un mois qui était imparti aux inspections pour déposer leur rapport n'ait pu être respecté, en dépit, d'une part, de la *priorité* qu'elles ont attachée à cette mission et des moyens qu'elles y ont affectés – trois membres de chacun des deux corps y ont participé, – et, d'autre part, du concours que lui ont apporté les services et les personnes auxquels elles ont eu recours. »

« L'administration de la santé a failli à sa mission »

« Les collectes de sang en milieu pénitentiaire – pratique ancienne qui remonte à 1954 et à laquelle avaient recours la plupart des pays voisins de la France ont sans doute débuté à la demande des établissements de transfusion sanguine (ETS), qui ont toujours mis en avant leur nécessité pour satisfaire un besoin de sang grandissant. En fait, si l'on considère que ce type de collecte n'a représenté en onze ans – de 1980 à 1991 – de 0,22 % de l'ensemble des prélèvements de sang, on est conduit à penser que l'intérêt économique qu'elles présentaient en raison de leur facilité a pu constituer la motivation essentielle des préleveurs.

» Quoi qu'il en soit, les collectes carcérales étaient aussi souhaitées par les détenus pour diverses raisons (rupture de la monotonie de la vie, manifestation de solidarité...) et elles étaient admises par l'administration pénitentiaire (AP) qui voyait en elles un moyen de valoriser l'image de la prison tout en favorisant la réinsertion sociale des condamnés. Il aurait d'ailleurs été difficile pour l'AP de faire obstacle au don du sang qui est un droit attaché à la personne, alors que la privation de liberté s'analyse en une simple restriction de la liberté d'aller et de venir.

» Rien ne permet de penser que l'AP voyait dans les collectes en prison un moyen de maintenir l'ordre dans les établissements ou de fournir une distraction aux détenus et il est démontré que, contrairement à une idée largement répandue, il n'y avait pas de lien entre le don du sang et les réductions de peine.

» En réalité, les collectes constituaient pour les établissements pénitentiaires une charge indéniable et une source d'insécurité. C'est sans doute pourquoi une note du 7 août 1963 de l'AP les a limitées à deux par an et par établissement (la réglementation Santé publique prévoit un maximum de cinq prélèvements par an pour les hommes).

Instructions « à contre-temps »

» Fin 1982, à la demande du CTS de Marseille, l'AP a envisagé d'assouplir les restrictions. Le projet de note établi dès cette époque n'a été – pour des raisons mal connues – signé par Mme Ezratty que le 13 janvier 1984, dans une formulation qui, contrairement à l'intention initiale de ses auteurs, laissait entendre que l'objectif recherché était l'accroissement du nombre des prélèvements, et sans consultation préalable de la DGS ou de l'IGAS qui, dans le cadre du « décloisonnement » de la médecine pénitentiaire, s'était vu confier l'inspection sanitaire des prisons. Ces instructions étaient manifestement à contre-temps dans la mesure où, le 20 juin 1983, la direction générale de la santé, prenant une position « en pointe » eu égard aux incertitudes scientifiques sur la transmission du virus du sida avait, par circulaire, recommandé aux ETS de prendre des précautions pour identifier les donneurs à risque – toxicomanes et homosexuels notamment – et de réserver leur sang à la préparation de plasma inactivé. Mais l'AP ignorait cette circulaire qui ne lui avait pas été transmise par la DGS. Ceci peut s'expliquer en premier lieu par le fait que le lien prison-toxicomanie n'était pas encore aussi évident qu'aujourd'hui, en second lieu par le fait qu'il appartenait aux ETS responsables de la qualité des collectes d'appliquer partout les recommandations de prudence qu'ils avaient reçues et d'écarter les donneurs à risque. L'AP n'avait, par ailleurs, reçu aucune information de quiconque susceptible de la conduire à mesurer l'inopportunité de son initiative. Il est donc difficile de la considérer comme fautive. En tout état de cause, il n'est pas démontré que la note ait eu un impact évident puisque l'on constate en 1984 une quasi-stabilité du nombre des collectes et du volume des prélèvements en prison par rapport à 1983.

» En revanche, il est certain que les collectes en prison, qui ont cessé globalement au cours du deuxième trimestre 1985, se sont prolongées tardivement, et même jusqu'en août 1991 dns un EP à Saint-Denis de La Réunion, et ont eu un impact important sur la contamination. Pour l'année 1985, première année à partir de laquelle, les dons étant testés, on peut effecuer un calcul, il apparaît que 25 % de l'ensemble des unités contaminées prélevées en France provenaient des prisons (qui n'ont fourni que 0,37 % du sang prélevé dans toute la population française en 1985), chiffre nettement supérieur à celui des collectes dans les rues de Paris, autre lieu à risque, qui n'était néanmoins pas négligeable puisque de l'ordre de 14%.

» Il est indiqué que ces chiffres concernent des unités contaminées et non la proportion des personnes contaminées.

» Au cours de la journée d'étude de la Société nationale de transfusion sanguine (SNTS) du 29 février 1984, dont les travaux seront publiés en septembre 1984 dans une revue spécialisée de la transfusion sanguine, le danger des collectes carcérales du fait notamment du virus de l'hépatite, dont sont fréquemment porteurs les toxicomanes, apparaît pour la première fois. Il est également signalé que certains ETS ont cessé de collecter en prison et que la circulaire de la DGS de 1983 est mal appliquée.

» La commission consultative de transfusion sanguine (CCTS), qui joue un rôle de conseil du ministre de la santé et dans laquelle siègent des directeurs d'ETS qui prélèvent des détenus, n'évoque cependant pas le problème des prisons au cours de sa réunion, le 22 novembre 1984, qui suit la publication de la journée d'étude de la SNTS. Les débats ne portent que sur les mesures à prendre en vue de faire mieux appliquer la circulaire DGS de 1983 : ce sera l'objet d'une nouvelle circulaire de la DGS, en date du *16 janvier 1985*, qui – fait exceptionnel dans les relations Etat-médecins – évoque la possible mise en jeu de la responsabilité des ETS qui n'appliqueraient pas les dispositions de la circulaire du 20 juin 1983.

» Certes, les communications présentées lors de la journée d'études de la SNTS et les connaissances scientifiques de l'époque ne fournissent pas les certitudes nécessaires pour conduire à une suspension des collectes dans les établissements pénitentiaires. Mais l'occasion a été manquée par la CCTS d'étudier le problème en vue d'avancer sa solution.

» Le danger des collectes en prison ne sera examiné sur un plan administratif que le 7 juin 1985. Ce sera à l'initiative de Mme Ezratty, qui vient d'être alertée par le docteur Espinoza. Elle le fait dans le cadre d'une réunion restreinte à laquelle elle convie le docteur Brunet, de la DGS, *l'IGAS et le docteur Clavel, de l'Ins*titut Pasteur.

» Le professeur Roux, DGS, à qui le docteur Brunet propose à l'issue de la réunion d'adresser une circulaire aux ETS pour leur demander de suspendre les collectes jusqu'à la mise en œuvre du dépistage systématique, répond que les ETS sont *« majeurs, compétents, responsables »* ; qu'il leur appartient de décider et qu'il y a lieu seulement de leur demander de redoubler de prudence.

» *La question sera débattue trois* jours plus tard, le 10 juin 1985, devant le Comité santé-justice (CSJ) auquel, en dépit de l'invitation de Mme Ezratty, le docteur Roux n'assiste pas. Il est décidé que les collectes en prison ne seront pas suspendues mais que les ETS seront sensibilisés téléphoniquement par la DGS sur leur danger. La DGS dit l'avoir fait.

» Le 20 juin 1985, la CCTS se réunit. Elle aborde pour la première fois, à l'initiative du docteur Brunet, le problème des collectes en prison et décide que l'ADTS et la SNTS adresseront une lettre commune aux ETS pour leur recommanderles plus grandes précautions lors des collectes en établissements pénitentiaires qu'*« il est du reste souhaitable d'éviter dans la mesure du possible »*.

» Le 20 juin 1985, Mme Ezratty et le docteur Roux sont alertés par un rapport du docteur Espinoza sur l'importance du nombre des sujets à risque dans la population de la maison d'arrêt de Fresnes.

» Le 1er juillet le CSJ se réunit à nouveau. Le danger des collectes en prison fait l'objet d'un débat, mais il n'est pas décidé de les arrêter. Il est indiqué toutefois qu'elles doivent être entourées de précautions et que celle qui est prévue le 12 juillet au grand quartier de Fresnes n'aura lieu que dans la mesure où elle peut être accompagnée d'un dépistage systématique.

» C'est précisément ce dépistage systématique qui fera apparaître que les collectes de sang doivent impérativement cesser, alors que l'on pouvait penser jusque-là, compte tenu des connaissances de l'époque, qu'un crible clinique sérieux joint au dépistage biologique dont la mise en œuvre systématique était imminente, était de nature à écarter les donneurs à risque même dans les prisons.

» Le deuxième rapport que le docteur Espinoza établit le 26 juillet 1985 démontre en effet que le dépistage clinique n'est pas fiable, que le dossier médical pénitenciaire ne constitue pas un filtre satisfaisant, que le dépistage biologique, enfin, ne peut être considéré comme efficace à 100 %, et que pour toutes ces raisons le CTS de Créteil a décidé de suspendre les collectes en prison et d'informer les autres ETS de l'Ile-de-France.

» Ce rapport a été communiqué aussitôt au docteur Roux et à Mme Ezratty. Les informations qu'il contient seront consignées dans des courriers adressés par le docteur Duedari à M. Hervé et à M. Calavia, conseiller au cabinet du premier ministre, le 2 août 1985.

» Mme Ezratty réagit aussitôt en téléphonant et faisant téléphoner aux DRSP pour leur demander de ne plus se prêter aux collectes. Personne n'a souvenir de ce message, dont la mission a cependant recueilli plusieurs indices attestant l'existence.

» Le docteur Roux ne prend aucune décision d'arrêt ni même aucune décision dans l'immédiat.

Un passage « censuré »

» Au mois de septembre, la DGS établit un projet de circulaire sur l'information des donneurs de sang destinée aux DDASS et DRASS dans lequel elle insiste sur les précautions à prendre lors des collectes dans les prisons, dont elle n'envisage pas, par conséquent, l'interdiction.

» Ce passage est censuré par M. Weisselberg, conseiller technique, M. Rimareix, directeur du cabinet de *M. Hervé, qui pensent qu'ils n'ont* pu le faire qu'après avoir eu un contact avec le cabinet du garde des sceaux et à la demande de celui-ci. Le cabinet du garde des sceaux le conteste en faisant observer qu'il n'aurait eu aucune raison de faire obstacle à ce qui était envisagé par la DGS.

» M. Roux indique qu'à l'automne1985 il a proposé à M. Hervé, qui n'a pas souhaité donner suite, qu'un arrêté interministériel *soit pris pour interdire les col*lectes en prison. M. Hervé n'a conservé aucun souvenir de cette suggestion.

» Le 7 novembre 1985, la CCTS débat à nouveau du problème des prisons. La discussion débouche sur l'envoi par l'ADTS et la SNTS aux ETS d'une lettre commune leur *« déconseillant très fermement »* de collecter en milieu pénitentiaire.

» Sous l'effet conjugué des mises en garde téléphoniques formulées par la DGS *en exécution des décisions* du CSJ du 10/6/1985, du message téléphonique de l'AP transmis par téléphone en août 85 aux directeurs régionaux des services pénitentiaires, des lettres communes ADTS-SNTS, enfin, du 20 juin 1985 et de novembre 1985, les ETS arrêtent massivement de collecter en prison à partir des mois de juillet et août. Certains poursuivront néanmoins, sans susciter de protestation des administrations pénitentiaires et de la santé leur activité, dont les conséquences sur la contamination seront toutefois réduites puisque le dépistage systématique, entré en vigueur le 1/8/1985, permet d'éliminer la plupart des dons séropositifs.

∴

» L'exposé des événements qui précèdent appelle sur le rôle des intervenants concernés les appréciations suivantes :

» – Les ETS ont disposé, au fil du temps, par les constatations qu'ils pouvaient faire eux-mêmes et par la diffusion de certaines connaissances scientifiques auxquelles il devaient être particulièrement attentifs, d'informations qui auraient dû les amener beaucoup plus tôt, et notamment dès la fin de l'année 1984, à cesser de collecter en prison. Certains l'ont d'ailleurs fait. Ceux qui ont poursuivi après le mois de novembre 1985 sont inexcusables. (lettre de l'ADTS/SNTS).

» *Par ailleurs*, la contamination par le sang collecté dans les prisons aurait sans doute été bien moindre si les prescriptions des circulaires du 20/6/1983 et du 13/1/1985 de la DGS avaient été appliquées strictement, mais certains centres ne les ont pas prises au sérieux.

» – La CCTS, où siègent pourtant de hauts spécialistes de la transfusion et des directeurs d'ETS, n'a pas perçu aussi tôt qu'elle l'aurait pu et l'aurait dû les véritables dimensions du problème des collectes en prison. Les positions qu'elle a prises traduisent ses hésitations et son manque de fermeté.

» L'administration de la santé a pris en 1983 et au début de 1985 une position de pointe qui contraste avec son retrait par la suite. En particulier, en n'adressant pas, notamment aux ETS des instructions officielles pour faire cesser les collectes, mesure qui s'imposait de manière incontournable au début du mois d'août 1985, elle a failli à sa mission.

» – L'administration pénitentiaire *a fait preuve de rapidité pour soule*ver le problème des collectes en prison dès qu'elle a eu connaissance de son importance, par le docteur Espinoza. Elle n'est pas intervenue pour que les collectes se poursuivent et s'en est remise jusqu'au mois de juillet 1985 aux avis qui étaient exprimés dans le cadre du Comité santé-justice, où siégeaient des médecins. Lorsqu'elle a su, fin juillet 1985, que ces collectes devaient impérativement cesser, elle a fait passer un message en ce *sens aux établissements péni*tentiaires en utilisant la voie téléphonique, car elle estimait qu'en donnant des instructions écrites qui seraient immanquablement parvenues à la connaissance du personnel et des détenus, elle aurait attiré l'attention sur le niveau de séropositivité des prisons, suscité une crainte de contagion et accentué un mouvement de panique qui s'était déjà manifesté au début de l'été.

» Il lui est fait grief d'avoir choisi *la voie téléphonique, qui était insuffi*sante au regard des enjeux en cause. Néanmoins, la mission, prenant en considération la situation à laquelle Mme Ezratty devait faire face et le fait qu'un message a tout de même été délivré par elle, considère cette défaillance comme secondaire par rapport à celles dont la DGS est responsable.

» – L'attitude du conseiller technique du premier ministre, qui n'a pas gardé souvenir du courrier du docteur Duedari et pense qu'il a dû le transmettre à la DGS, n'appelle pas de critique particulière dans la mesure où ce courrier ne nécessitait pas un arbitrage interministériel et faisait état d'un processus administratif en cours.

» – Aucune disposition n'a été prise pour mettre en place un dispositif de contrôle de l'exécution des recommandations ou décisions qui avaient été prises concernant les collectes en prison. Les quelques informations qui sont remontées jusqu'au niveau central et dont il résultait que les collectes se poursuivaient au-delà de l'été 1985 ont été négligées.

» – Les enquêtes internationales lancées par la mission n'ont obtenu que peu de réponses. On peut cependant considérer que la France n'est *pas le seul pays européen à avoir* poursuivi les collectes en milieur pénitentiaire, et rares sont les pays dans lesquels existent des instruction écrites officielles interdisant ou réglementant les collectes auprès des détenus.

» Les défaillances ou insuffisances qui précèdent ont été favorisées par des causes structurelles, à savoir notamment :

» – Une conception des relations Etat-médecins qui fait une place trop grande à la liberté et à l'indépendance médicale lorsque se pose un problème de santé publique ;

» – Un manque de crédibilité, de légitimité et de moyens de la DGS ;

» – Une organisation de la transfusion sanguine qui ne facilite pas la circulation de l'information entre les ETS et entre ceux-ci et la DGS, et qui est fondée sur l'indépendance des centres ;

» – Une organisation sanitaire des *prisons qui n'assure l'échange d'infor*mations ni entre les médecins des établissements ni entre ceux-ci et l'administration centrale, et un manque de moyens qui ne met pas toujours les médecins pénitentiaires en mesure de bien remplir leur mission.

La réponse de Mme Ezratty...

« Compte tenu de la brièveté du délai qui m'a été imparti et sous réserve d'éléments nouveaux qui résulteraient d'observations formulées par d'autres personnes auxquelles le rapport a sans doute été également communiqué, je n'ai pas de contestation majeure à élever sur le déroulement des faits pendant la période où j'étais directeur de l'administration pénitentiaire, tel qu'il a été relaté avec beaucoup de précision par les inspecteurs.

» Je ne souhaite pas davantage faire de commentaires, dont le résultat serait une vaine polémique, sur l'action des services de la santé et des établissements de transfusion sanguine qui collectaient du sang en prison.

» Je me bornerai donc aux quelques observations suivantes :

» I. – Le rapport confirme (pages 15 à 24) que ni l'administration pénitentiaire ni les détenus qui s'y prêtaient ne tiraient avantage des collectes de sang ; que ces dernières étaient, pour les personnels, une charge ainsi qu'une source d'insécurité ; que, par ailleurs, le don du sang n'avait aucune incidence sur les réductions de peines accordées aux condamnés.

» L'administration pénitentiaire ne peut que se montrer satisfaite de voir ainsi établie aux yeux de tous la réalité du but qu'elle poursuivait en autorisant depuis de très nombreuses années les collectes de sang dans les prisons : participer à la mission nationale de collecte de sang et ne pas exclure les personnes incarcérées d'une action de solidarité.

» II. – Je tiens à rappeler que l'administration pénitentiaire n'était et n'a jamais été elle-même collecteur, ce rôle étant exclusivement assumé, comme dans les autres collectivités où se pratique le don du sang, par les établissements de transfusion sanguine. Ainsi la sélection sanitaire des donneurs, les opérations de collecte et, bien entendu, l'utilisation et la distribution des produits recueillis relevaient de la seule responsabilité de ces établissements.

» C'est dans ce contexte que doit être appréciée la portée de la note adressée aux directeurs d'établissements pénitentiaires, purement interne à mon administration, que j'ai signée le 13 janvier 1984 pour réduire, conformément aux souhaits exprimés par plusieurs ETS, les restrictions apportées par d'anciennes circulaires à la venue de centres collecteurs – et ce, dans les limites prévues par le code de la santé publique.

» Il va de soi que si l'administration pénitentiaire avait, à l'époque ou même postérieurement, été informée par les autorités sanitaires compétentes sur les risques nouvellement apparus, elle n'aurait pas manqué de leur poser la question du maintien des collectes de sang dans les prisons, ainsi qu'elle l'a fait en juin 1985 lorsqu'elle a été saisie du problème par l'un de ses médecins *(voir rapport page 148)*.

» III. – Je m'élève fermement contre le grief qui m'est fait d'avoir choisi, en août 1985, la voie téléphonique – au lieu de donner des instructions écrites – pour demander aux directeurs des services pénitentiaires de ne plus se prêter aux collectes *(voir rapport page 164)*.

» Il résulte en effet des propres constatations du rapport que la DGS, dûment informée de la situation, avait choisi de s'abstenir d'interdire, par voie d'instructions générales, les prélèvements de sang dans les prisons.

» J'estime donc injuste, dans ce contexte, le reproche de *« défaillance »* même qualifiée de *« secondaire »* fait par les auteurs du rapport, alors même que j'ai réagi avec toute la célérité nécessaire ainsi qu'ils l'ont par ailleurs souligné, bien que n'ayant ni pouvoir ni autorité en matière de santé publique. »

...et celle de MM. Rimareix et Weisselberg

« *Le* rapport nous a été communiqué le jeudi 5 novembre avec prière de remettre nos observations le vendredi 6 novembre. Le temps très court imparti ne nous a pas permis de procéder à une analyse détaillée, ce qui affaiblit le caractère contradictoire du rapport final.

» Nous le regrettons d'antant plus vivement qu'une note d'étape dont nous n'avons pas été destinataires s'est trouvée très largement diffusée et commentée par les médias le mercredi 4 novembre.

» Cette fuite, les présentations sans appel qui ont été faites, ne font qu'ajouter au malaise qui entoure le dossier.

» Nous voulons faire quelques remarques :

» – Le Comité santé-justice n'a jamais proposé d'interdire la collecte de sang dans les prisons ; cette interdiction n'existe toujours pas aujourd'hui ;

» – Nous notons une différence de traitement selon qu'il s'agit de l'administration de la justice ou de celle de la santé. Cette différence a d'autant moins de raison d'être qu'il y a toujours eu entre ces deux administrations, comme le note d'ailleurs le rapport, une étroite coopération et une réelle compréhension, même s'il apprait que les débats ont été parfois vifs.

» – Les rapporteurs se trompent lorsqu'ils écrivent page 166 que M. Roux et Mme Ezratty ont pensé *que la mise en place du dépistage* garantissait contre tout sida post-tranfusionnel. La circulaire du 2 octobre 1985 prouve exactement le contraire : ... *« La mise en place de la détection systématique des anticorps anti-LAV sur chaque don de sang ne se substitue en aucune façon aux mesures d'exclusion du don qui restent en vigueur... »*

» – Cette circulaire vise expressément celle du 20 juin 1983 (complétée par celle de janvier 1985) qui a recommandé aux établissements de transfusion sanguine d'écarter du don de sang les personnes appartenant aux populations à risque ;

» – Il n'était pas proposé dans le projet de circulaire la suppression ou la suspension des collectes de sang dans les prisons ;

» – Le cabinet a corrigé les dispositions qui précisaient que des précautions devaient s'appliquer de la façon la plus stricte dans les établissements pénitentiaires ; il a en effet *estimé que ce paragraphe risquait de* focaliser la vigilance des établissements de transfusion sanguine sur les seules prisons qui n'étaient malheureusement pas les seuls endroits à risque. Fallait-il par exemple aussi dresser la liste de tous les quartiers « chauds » des grandes villes ?

» – Il nous paraissait nécessaire de prendre des précautions aussi strictes pour les collectes dans un certain nombre d'endroits chauds dans la mesure où, avec la majorité des experts, nous pensions que la mise en place récente du dépistage obligatoire sur les dons de sang allait provoquer un afflux de donneurs à risque dans un certain nombre de quartiers.

» En résumé, le rappel ferme des recommandations générales sur les précautions à prendre pour exclure du don du sang les personnes à risque nous a paru la formule la plus efficace ;

» – Enfin, nous *ne pouvons* accepter l'affirmation péremptoire des rapporteurs selon laquelle l'administration de la Santé a failli à sa mission. Nous tenons à souligner avec force qu'il y a à la Direction générale de la santé, à tout niveau de responsabilité, des hommes et des femmes compétents et responsables, tout entiers dévoués à leur mission. Dans un contexte médical et scientifique aussi complexe et rapidement évolutif, leur action a souffert du manque de moyens, tant financiers qu'au niveau de l'expertise. »

CONTAMINÉ

Un président « indigné »

Suite de la première page

M. Mitterrand a exprimé son *« indignation »* au sujet de *« la campagne éhontée, immorale, quasiment hystérique contre les hommes politiques »*, déclenchée à propos de cette affaire. Il a invité les membres du gouvernement a répondre fermement à cette campagne. En second lieu, le chef de l'Etat a livré son analyse de l'affaire : à ses yeux *« c'est un drame qui découle, entre autres, d'une erreur d'appréciation de la collectivité médicale et de sa lenteur de décision »*. La conclusion qu'il en tire pour les responsables gouvernementaux en fonctions au moment des faits est sans ambiguïté : *« Personne, à l'époque*, a-t-il dit, *n'aurait fait mieux. »*

Les critiques de MM. Lang et Joxe, adressées à M. Kouchner après la présentation par ce dernier de son projet de loi sur la réorganisation de la transfusion sanguine, portaient sur l'opportunité de l'annonce de cette réforme au moment où la polémique fait rage. En fait, les deux ministres, qui ont en commun d'avoir appartenu à l'équipe gouvernementale en place dans les années 1984-1986, reprochaient à leur collègue de la santé – qui n'est arrivé, lui, qu'en 1988 au gouvernement et qui n'a été chargé de ce secteur qu'en avril dernier – de manquer à la solidarité envers ses prédécesseurs en mettant en cause *« le laxisme, l'irresponsabilité et la légèreté des responsables de l'époque »* (*le Monde* du 3 novembre).

Le rôle de M. Kouchner

M. Mitterrand ne partage pas cette appréciation. Il crédite, au contraire, le ministre de la santé et de l'action humanitaire d'avoir été le premier à dire au monde médical qu'il a sa propre part de responsabilité dans ce drame. On ajoute, à l'Elysée, que la création de l'Agence française du sang (*le Monde* du 5 novembre) est une réforme qui avait été demandée en vain aux ministres responsables de la santé dans le gouvernement de Mme Edith Cresson ; il avait été indiqué à M. Kouchner, en avril dernier, *qu'elle devait constituer une priorité.*

La personnalité du ministre de la santé et de l'action humanitaire représente à l'évidence, pour M. Mitterrand, un atout majeur pour l'effort de communication que le pouvoir doit mener afin de dissiper les ambiguïtés, d'éclairer les zones d'ombre, d'identifier les responsabilités, bref, de rétablir un minimum de confiance. Cela ne peut suffire, néanmoins, et M. Mitterrand approuve pleinement le souci, exprimé notamment par MM. Laurent Fabius et Michel Rocard, de faire en sorte que les Français n'aient pas le sentiment qu'une impunité à toute épreuve est accordée aux responsables politiques. Aussi souhaite-t-il aboutir, d'une manière ou d'une autre, à ce que les anciens ministres mis en cause le soient non plus dans le seul débat alimenté par les révélations de la presse, mais dans les formes juridiques d'un procès, au terme duquel leur culpabilité ou leur innocence puisse être clairement établie.

Sur la méthode qui permettra d'y parvenir, en revanche, le président de la République ne s'était pas fait, en fin de semaine, une religion. On considérait, à l'Elysée, que plusieurs voies s'offraient pour contourner l'obstacle politique que constitue la procédure de la Haute Cour en son état actuel. Celle-ci, en effet, confie aux parlementaires, et la mise en accusation éventuelle d'anciens ministres devant cette juridiction, et leur jugement le cas échéant. L'intérêt des anciens responsables gouvernementaux concernés, celui du monde politique dans son ensemble et l'attente des citoyens sont, comme l'a répété M. Fabius, vendredi 6 novembre, sur France-Inter, que la justice fasse rapidement son œuvre, ce que la procédure parlementaire ne garantit pas.

Dans ces conditions, il est possible soit de réviser la Constitution, comme l'a proposé M. Fabius, afin de confier aux tribunaux ordinaires le jugement des ministres hors les cas de haute trahison ; soit, comme le propose le groupe centriste de l'Assemblée nationale, de substituer à la Haute Cour, pour les affaires « ordinaires », une juridiction composée de magistrats de la Cour de cassation ; soit – c'est l'idée de M. Rocard – de modifier, par une simple loi organique, la procédure de mise en accusation, qui serait transférée aux magistrats, tandis que le jugement resterait la tâche de la Haute Cour ; soit, enfin, comme l'avait suggéré M. Georges Vedel dans nos colonnes (*le Monde* du 31 octobre), de laisser à la Cour de cassation elle-même le soin d'inverser sa jurisprudence en renvoyant devant les tribunaux ordinaires les anciens ministres mis en cause.

Une commission d'enquête parlementaire

Les suggestions de M. Fabius et des députés centristes ont en commun de nécessiter une révision constitutionnelle. L'initiative de celle-ci appartient, pour être menée à bien par la voie du Congrès et non du référendum, au président de la République sur proposition du gouvernement. M. Pierre Bérégovoy a considéré, jusqu'à maintenant, qu'il ne devait s'engager – et avec lui le chef de l'Etat – dans une telle révision qu'à condition d'être assuré d'un consensus parlementaire. Or celui-ci est loin d'être acquis.

Outre que le RPR tient au bénéfice politique, présumé durable, de voir M. Fabius, Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé traduits devant la Haute Cour telle qu'elle existe aujourd'hui, M. René Monory, président du Sénat s'est vivement démarqué de ses amis centristes de l'Assemblée nationale en expliquant, vendredi sur Europe 1, *« que de temps en temps ils partent le nez au vent et qu'après ils s'aperçoivent qu'il y a un obstacle »*. *« Un pays en bonne santé ne cherche pas à changer sa Constitution quand il y a un problème »*, a ajouté M. Monory, précisant qu'à ses yeux *« dans le climat politique actuel, obtenir une majorité des trois cinquièmes* [au Congrès] *est presque impossible »*. Il sera difficile, en tout état de cause, au président de la République, de justifier l'engagement d'une procédure de révision constitutionnelle portant sur la seule Haute Cour, et cela un an après avoir lui-même annoncé pour la fin de 1992 un *« toilettage »* de la Constitution beaucoup plus ambitieux, puisqu'il devait inclure la durée du mandat présidentiel, les pouvoirs du Parlement et le statut de la magistrature.

Une possibilité s'offre à M. Mitterrand. Elle lui avait été suggérée, il y a un an, par M. Edouard Balladur. Elle consiste à mettre en place un comité consultatif constitutionnel, réunissant des responsables de la majorité et de l'opposition qui travailleraient, comme cela avait été le cas pour la Constitution elle-même en 1958, à un projet de réforme consensuel, qui pourrait être soumis soit à un référendum, soit au Parlement réuni en Congrès, après les prochaines élections législatives. Cette solution pourrait permettre d'apurer le débat sur les institutions du contentieux politique dont il est actuellement grevé.

La perspective d'une telle démarche pourrait-elle rendre possible un règlement, également consensuel, de l'affaire du sang contaminé ? Rien n'est moins sûr, mais une initiative devrait être prise, là aussi, la semaine prochaine, afin de définir un lieu d'expression parlementaire des interrogations et des soupçons que nourrit ce drame. A l'initiative de M. Fabius, en effet, les socialistes demanderont la création à l'Assemblée nationale d'une commission d'enquête parlementaire, qui aurait tout pouvoir d'investigation, et devant laquelle l'ensemble des responsables – politiques, médecins et fonctionnaires – seraient amenés à s'expliquer. Les auditions publiques, désormais autorisées pour de telles commissions, permettraient aux citoyens de s'informer le plus directement possible des déclarations et des positions des uns et des autres. La sanction, si elle doit suivre, sera alors politique, et non judiciaire.

PATRICK JARREAU

Cherchez l'irresponsable

Suite de la première page

A cette époque il apparaît que la maladie peut être transmise par le sang. L'information prend un certain temps à se diffuser dans le milieu médical, puis est généralement admise en mi-1984 ;

2) Dès juin-juillet 1983 on relève un nombre élevé d'anomalies du système immunitaire chez des hémophiles français, et trois cas de patients probablement infectés sont signalés chez des hémophiles hétérosexuels perfusés. Certes, à l'époque, on peut penser que la séropositivité n'entraîne pas nécessairement la maladie elle-même, mais on sait qu'elle en comporte un risque ;

3) Le virus peut être inactivé par le chauffage du sang ; la démonstration en est fournie à partir d'une étude réalisée en mai 1984 après qu'une vingtaine de jeunes hémophiles italiens, qui ont reçu des produits chauffés, se sont révélés tous séronégatifs ;

4) Des produits chauffés peuvent être à la disposition des hémophiles français afin de « réduire la contamination virale ». Ils sont proposés par lettres de la firme américaine Travenol-Hyland des 4 et 10 mai 1983 aux docteurs Allain et Garretta.

De plus, les services centraux de l'administration ont, à diverses reprises, reçu des informations alarmantes, notamment celles des docteurs Leibovitch (hôpital Poincaré) et Pinon (hôpital Cochin), qui diffusent sans effet notable les résultats d'une enquête terminée fin 1984, puis alertent l'Assistance publique et la Direction de la santé en février 1985. L'information est connue désormais fin 1984 début 1985, mais tout se passe comme si ses conséquences étaient mises entre parenthèses jusqu'à l'été 1985. De fait, les avertissements et alarmes qui viennent toujours de la périphérie du système de santé, c'est-à-dire de médecins et chercheurs qui travaillent en hôpital au contact des hémophiles, ne sont arrivés au cœur du système qu'à force de se multiplier et au terme d'un temps considérable.

Le problème moral occulté

Et, bien qu'il soit possesseur de la quadruple information, le docteur Garretta donne l'ordre au début de l'été 1985 de vendre le stock de produits non chauffés jusqu'à épuisement, prenant en toute conscience une décision qui se révélera fatale pour une grande part des hémophiles encore séronégatifs qui recevront des produits non chauffés.

Il y a donc eu, d'une part, une large résistance passive à l'information vitale, puis un acte du décideur Garretta qui prend la décision de continuer à vendre les produits non chauffés.

Les causes de la résistance passive à l'information qui dérange sont intrinsèques à l'organisation techno-bureaucratique, c'est-à-dire ici la machine administrative médicale de la santé publique. D'une part, la bureaucratie avec ses paliers hiérarchiques et sa répartition des tâches stoppe ou freine l'arrivée de l'information aux sommets qui décident. D'autre part, la spécialisation morcèle les problèmes et en compartimente les fragments, ce qui fait que les experts, responsables d'un seul secteur, se sentent irresponsables de l'ensemble. Enfin, les commissions, si utiles en principe pour soulever les débats, jouent dans le monde techno-bureaucratique un rôle qui dissout la responsabilité dans le vote collectif anonyme. Ainsi, l'univers techno-bureaucratique transforme les individus qui lui sont soumis en données quantifiées anonymes, et il tend à susciter des décisions anonymes.

En bref, la techno-bureaucratisation de la santé occulte le problème moral et dissout le problème global. Ajoutons que la présence de médecins dans le complexe administratif médical fournit à l'incurie la justification du « doute » scientifique. Autant, dans le cas d'une recherche scientifique, une seule expérience, une seule enquête ne suffisent pas, et demandent à être confirmées par d'autres expériences et enquêtes, autant dans une affaire concernant vie et santé, le fait de négliger une expérience ou une enquête signalant un danger amène à différer les plus élémentaires mesures de prudence.

Le « doute scientifique », la nécessité d'avoir plusieurs rapports, confirmations, etc., sont ici de véritables anesthésiants qui diffèrent les mesures urgentes de prudence. Le doute ici favorise l'inaction et non la précaution. La « prudence scientifique » va justifier la carence. La collecte du sang et l'usage imprudent puis impudent des produits non chauffés vont se poursuivre.

La présence de médecins dans l'administration de la santé procure à celle-ci une immunité particulière. La solidarité entre confrères, et plus largement une solidarité de caste, feront que seuls quelques médecins isolés s'élèveront contre une administration dirigée par des confrères. Pas une tribune libre dans la presse, pas un seul article au vitriol de la part d'une de ces sommités médicales toujours vigilantes pour dénoncer l'incurie des politiques ou un scandale extra-médical. Le Comité national d'éthique est muet devant ce problème qui apparemment ne lui est pas soumis. En même temps l'argent va jouer son rôle dans cette affaire : l'argent d'Etat, c'est-à-dire les budgets pré-établis qu'il est si compliqué de modifier, à quoi s'ajoutent les consignes d'auto-suffisance économique pour ce qui est devenu une industrie du sang ; l'argent de l'intérêt personnel ou privé avec la création ultérieure des sociétés-bidons relevant d'Espace-Vie, avec fortes rémunérations pour les présidents, secrétaires généraux, membres des conseils d'administrations ; l'argent du bénéfice ou du non-déficit avec l'exportation des produits mortels.

Et dans ce cadre la poursuite d'une carrière honorifique et lucrative pousse le haut administrateur-médecin ambitieux et peu tourmenté par le syndrome de culpabilité – en l'occurrence le docteur Garretta – à fermer les yeux sur lui-même et sur les hémophiles pour apparaître en administrateur modèle et s'élever au top niveau de sa nomenklatura.

Civiliser la bureaucratie

Tout cela est possible en 1985 sans scandale ni même remous : les victimes constituent une minorité dispersée, ne disposant d'aucun lobby politique ou autre. Les inquiétudes des malades sont apaisées par les médecins rassurants. Les familles sont calmées par les administrateurs rassurants. Nul ne peut imaginer que l'élite de la santé puisse être capable même de négligence. Ainsi les hémophiles peuvent mourir individuellement. Le forfait est presque parfait. Il a fallu, quelques années plus tard, alors que tout aurait dû être ignoré, l'intrusion de la presse pour soudain le dévoiler.

Responsabilité ?

Qui a décidé ? Le décideur apparent est le ministre : il signe. Mais il signe les documents qu'on lui propose et la décision est derrière le ministre, occulte : les conseillers et, derrière, les hauts administrateurs, le directeur du Centre national de la transfusion sanguine (Michel Garretta), son collaborateur (Jean-Pierre Allain), qui ne dictent pas les consignes salutaires à temps, mais donnent au début de l'été 1985 une consigne fatale, le directeur général de la santé Jacques Roux (qui n'empêche rien) et tant d'autres médecins, contrôleurs, administrateurs, membres des commissions, qui se gardent d'intervenir dans une affaire qui ne les concerne pas *stricto sensu*, mais sur laquelle ils ont ou auraient dû avoir une opinion personnelle.

Autour des docteurs Garretta et Allain, un gigantesque halo de silence, de laxisme, de cynisme, et même de complaisance confraternelle. Et, au cœur de tout cela, un système techno-bureautique qui résiste à toute modification qui altérerait et perturberait les rouages de sa machine. Une « raison d'Etat » qui ignore les morts hémophiles, qui nécessite l'équilibre budgétaire et l'auto-suffisance nationale en sang de transfusion.

Où est la responsabilité ? Certes le docteur Garretta est l'actif responsable pour juillet 1985, mais il est auparavant un inactif responsable et autour de lui il y a une diffusion puis une dilution, une anonymisation de la responsabilité. Les passifs responsables-irresponsables font le gros dos et se font oublier. Finalement, tous les irresponsables-responsables sont heureux que le tribunal concentre la punition sur Garretta, qui dès lors victime expiatoire, va se faire renier par l'Ordre des médecins. Sacrifié par la « nomenklatura » techno-médicale et politique, Garretta proteste ; ses protestations n'annulent nullement aux yeux de l'opinion sa responsabilité, mais la légèreté de sa peine réveille le besoin de châtiment qui surgit dans chacune des occasions où il y eu morts en série de victimes innocentes. On veut du coupable, on veut des coupables, et au plus haut niveau, c'est-à-dire politique.

Or, il y a un profond déphasage entre le caractère anonyme et dilué de la responsabilité dans la sphère politico-techno-bureaucratique médicale, et le besoin d'une culpabilité personnalisée et bien localisée, qui vient d'un atroce malheur vécu et d'une demande psychologique collective.

Ici, il faudrait dire courageusement à tous, y compris aux victimes et à leurs familles, qu'ils sont victimes d'une machine qui détruit la responsabilité, et qu'il faudrait trouver réparation, non pas dans le châtiment de « meurtriers », mais dans l'invention de dispositifs de protection dans et contre la machine afin qu'elle ne puisse commettre l'irréparable dans son propre fonctionnement, lequel entretient inconscience, irresponsabilité, laxisme et enfin cynisme :

a) Un dispositif de vigilance-alerte apte à capter toute information annonçant un danger nouveau ;

b) Un dispositif destiné à concevoir les problèmes globaux et à contrôler les processus dans leur ensemble.

La machine a déjà causé des souffrances innombrables (le sang contaminé n'est qu'un cas, hélas exemplaire). C'est un travail civilisationnel de longue haleine que de civiliser la bureaucratie. Mais sans doute pour cela il faudrait, au lieu de faire de la politique et du diagnostic au jour le jour, essayer de réfléchir à ces problèmes et tenter de les penser : *« Travailler à bien penser, voilà le principe de la morale »*, disait Pascal. C'est du moins ce qui éviterait à la morale d'être étouffée.

EDGAR MORIN

SOCIÉTÉ

SPORTS

TENNIS : le tournoi de Paris-Bercy

Guy Forget maître du suspense

Les demi-finales du tournoi open de tennis de Paris-Bercy devaient opposer, samedi 7 novembre, l'Allemand Boris Becker, qui a éliminé le numéro un mondial Jim Courier (7-6, 6-3), au Croate Goran Ivanisevic, vainqueur de l'Américain David Wheaton (6-4, 6-3). Guy Forget, qui a éliminé à l'arraché le Suédois Stefan Edberg (6-7, 7-6, 6-4), devait rencontrer le Suisse Jakob Hlasek, qualifié après le forfait d'Henri Leconte, victime d'une déchirure du tendon d'Achille.

Guy Forget revient de très loin. Mercredi, contre son compatriote Olivier Delaitre, il a bien manqué d'être éliminé dès le premier tour de l'open de Paris, victime de trois balles de match qu'il a finalement esquivées avec un sang-froid de tueur. Jeudi, le héros se reposait en disposant facilement d'Arnaud Boetsch. Vendredi, Guy Forget a récidivé dans le suspense et le miracle.

Mené d'une manche à rien et quatre jeux à zéro, il a été menacé par sept fois de perdre le cinquième jeu du deuxième set face à un Stefan Edberg survolté. Mais Forget s'est rebiffé. Front baissé, mâchoire serrée, il a tenu bon, histoire d'éviter la correction promise et effectuer pour le moins une sortie honorable. Un ace par-ci, un retour sur la ligne par-là, des courses de sprinter pour renvoyer les traits inaccessibles, Forget a consciencieusement remonté la pente. A cinq jeux à quatre et deux balles de match contre lui, il savait la débâcle évitée. Il pourrait quitter le court la tête haute.

Mais la victoire est capricieuse. En dépit de ces deux balles de match, Stefan Edberg n'a pas conclu. Guy Forget a fini par s'adjuger la deuxième manche et a terminé en trombe une partie formidable de frissons, de terreur et d'émotion, porté par un public au bord de l'hystérie.

« J'ai essayé de me désintéresser complètement du score en jouant chaque coup comme une balle de match. Je ne pensais pas gagner cette partie. Le tennis est vraiment un jeu incroyable », commenta le vainqueur encore héberlué par l'aventure. Incroyable match, effroyable guerre des nerfs. Elle promet de joyeux cauchemars au vaincu. Tour à tour, parfois en duo, les deux adversaires ont joué à leur meilleur niveau. Edberg, tout d'abord, exécutant lors d'un récital sans fausse note son impeccable service-volée ou transperçant son adversaire de fulgurants revers croisés. Un délice. Forget, ensuite, envahi par la « gagne », sœur jumelle de celle du tricolore Henri Leconte ; Forget, au talent culotté, flirtant avec les limites d'un court devenu trop grand pour le Suédois.

Il y a un an, le Français aurait perdu une telle rencontre, lâché par des nerfs d'argile. Depuis, il a gagné à Paris son premier grand tournoi. Un mois plus tard, il a apporté le point de la victoire à la France dans la Coupe Davis en battant Pete Sampras. Ces deux exploits ont transformé ce joueur fragile en bloc de confiance. Ce granit, Guy Forget ne l'a pas encore vraiment travaillé. Il n'a gagné qu'un seul tournoi, cette année, à Toulouse. Remportera-t-il l'Open de Paris ? Il ne sait pas. Pour l'heure, il a la tête dans les étoiles, au-delà de toute réalité, comme un miraculé qui vient de frôler la mort : *« Un match comme celui-ci restera à jamais gravé dans ma mémoire comme une délivrance. Une rencontre que je raconterai à mes petits-enfants. »*

BÉNÉDICTE MATHIEU

Philippe Chatrier raccroche

Après vingt ans de règne à la présidence de la Fédération française de tennis (FFT), Philippe Chatrier a annoncé, vendredi 6 novembre, qu'il ne se représenterait pas pour un sixième mandant lors de l'assemblée générale qui se tiendra les 6 et 7 février 1993.

L'ancien président de la Fédération internationale de tennis, âgé de soixante-quatre ans, invoque des *« raisons personnelles »*. Il n'est pourtant pas question de retraite pour le président de la FFT. Membre du Comité international olympique depuis 1990, il est chargé de la programmation pour les Jeux olympiques de l'an 2000. Cet épineux dossier sera présenté en septembre 1994 au Congrès olympique de Paris.

La préparation de la Coupe du monde de football

Les élus de Seine-et-Marne critiquent le projet de Grand Stade à Nanterre

En défendant vendredi 6 novembre, au cours d'une conférence de presse, leur projet de Grand Stade à Sénart, les élus de Seine-et-Marne ont vivement critiqué le dossier de Nanterre et annoncé qu'ils devaient rencontrer M. Pierre Bérégovoy la semaine prochaine.

Les élus de Sénart (Seine-et-Marne) n'apprécient pas du tout de voir la candidature de Nanterre (Hauts-de-Seine) pour l'implantation du futur Grand Stade *« occulter »* leur propre dossier. Vendredi 6 novembre, ils ont, une nouvelle fois, présenté leurs arguments, et vivement critiqué à cette occasion le projet défendu le 30 octobre par M. Charles Pasqua, président du conseil général des Hauts-de-Seine (*le Monde* du 3 novembre). *« Pour que M. Bérégovoy décide de désavouer M. Rocard* (1), *il faudrait que le dossier de Nanterre présente des avantages objectifs par rapport à celui de Sénart, ce qui n'est pas le cas »*, a déclaré M. Jean-Jacques Fournier, président du Syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) de Sénart, au nom des maires des différentes communes concernées.

Comparaison des coûts

« Le seul argument en faveur d'une telle implantation est sa situation géographique : 12 kilomètres du Châtelet en vingt minutes, contre 30 kilomètres et dix minutes de plus de transport pour se rendre à Sénart », a reconnu M. Fournier. Pour le reste, il a dénoncé le manque de polyvalence du projet de Nanterre : absence de pistes d'athlétisme permanentes et d'équipements d'accompagnement pour les sportifs : *« Nanterre a été conçu avant tout comme un parc d'exposition et une salle de spectacles, équipements qui existent déjà en Ile-de-France. »* Les autoroutes, l'ouverture d'une liaison par RER, et la construction d'une gare TGV d'interconnexion, qui permettront de desservir l'ensemble du pays, sont, par contre, aux yeux de M. Fournier, des atouts plus importants que les *« facilités d'accès à Nanterre pour les seuls habitants de l'Ouest parisien »*. Il a également dénoncé *« l'implantation d'un parking en bordure de Seine et à la Défense »*. Enfin, M. Fournier a jugé *« dangereux »* les accès prévus au stade de Nanterre.

Les élus de Sénart rappellent que le coût total de leur projet (1,4 milliard) est beaucoup moins élevé que celui de Nanterre (2,5 milliards de francs). Ils comparent leur propre demande de participation des collectivités publiques (450 millions de francs) aux *« exigences »* de la SEM 92 : *« 500 millions de francs du département et de la région, cession d'un terrain de 40 hectares, participation de 100 millions de francs d'EPAD (Etablissement public d'aménagement de la Défense), 600 millions de francs pour la couverture de l'autoroute, prise en charge du transport hectométrique entre La Défense et le stade. »*

Enfin, les élus de Sénart affirment que le groupe Spie-Batignolles-Fougerolle SAE reste *« toujours très intéressé »* par la construction et la gestion de leur stade. Ils affirment que le concessionnaire pourrait amortir investissement et fonctionnement avec une dizaine d'événements seulement chaque année. Ils confirment que 300 000 mètres carrés de droits à construire à dominante économique seraient accordés avec la construction du Grand Stade.

CHRISTOPHE DE CHENAY

(1) En février 1991, la ville nouvelle de Sénart a officiellement été désignée par M. Michel Rocard, alors premier ministre, pour accueillir l'enceinte de 80 000 places indispensable pour organiser la Coupe du monde de football en 1998.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

Le procès des membres d'Iparretarrak à la cour d'assises de Paris

Code de l'honneur et loi d'amnistie

Après avoir examiné les charges qui pèsent sur le chef présumé du mouvement nationaliste basque, Philippe Bidart, poursuivi pour l'assassinat en 1982 de deux CRS (*le Monde* des 4 et 6 novembre) la cour d'assises spéciale de Paris a évoqué la spectaculaire évasion de deux membres d'Iparretarrak de la maison d'arrêt de Pau, le mitraillage du palais de justice de Bayonne et un hold-up destiné à financer le mouvement. Les avocats de la défense ont demandé que la loi d'amnistie de 1990 concernant le financement des partis et groupements politiques puisse jouer pour ce dernier dossier puisqu'on n'a pu établir d'*« enrichissement personnel »*.

Au gré de leurs errances, Philippe Bidart et ses amis ont mis au point un « code de l'honneur », avec lequel ils ne transigent pas et *dont ils ne souffrent* pas qu'on le conteste.

Ainsi, Philippe Bidart – malgré des preuves difficilement contestables – ne souffre-t-il pas qu'on l'accuse d'avoir tué deux CRS, *sous la pluie, un soir de printemps* 1982. Bien sûr, il n'a pas d'alibi puisqu'il était *« dans la clandestinité »*. Mais ce n'est pas lui car ce ne peut être lui : à Iparretarrak, on ne tue que lorsqu'on ne peut faire autrement. A la loyale en somme.

De même, si un CRS a malencontreusement reçu un éclat de balle dans l'œil et un autre dans le bras lors du mitraillage, le 25 juillet 1986, du palais de justice de Bayonne, ce ne pouvait être un geste délibéré. Philippe Lesgourgues servait cette nuit-là de chauffeur à Philippe Bidart et à son fusil mitrailleur. Il avait tenu – a-t-il expliqué – à prendre des assurances avant de participer à l'attentat. On lui avait donc promis qu'on ne prendrait pour cible qu'une façade et un symbole, pas des êtres humains. Ce n'est donc de la faute de personne si un policier, qui n'était pas prévu dans le scénario, a eu la mauvaise idée de se trouver au mauvais endroit, au *mauvais moment*. Et puis, dans l'esprit de Philippe Lesgourgues, il ne pouvait s'agir que d'une bonne action. La France ne venait-elle pas, au tout début de la cohabitation, de passer un marché qu'il juge honteux avec l'Espagne : commencer la livraison massive de réfugiés basques espagnols expulsés en urgence absolue vers Madrid, en échange de la mise en sourdine des attentats du Groupe antiterroriste de libération (GAL) sur le territoire français ?

C'est la même chanson pour l'évasion, dans la nuit du 13 au 14 décembre 1986, de Jean-Gabriel Moesca et de Marie-France Heguy, détenus à la maison d'arrêt de Pau. L'opération a été conçue comme un geste d'une témérité insensée, commis au nom de la solidarité et d'un esprit chevaleresque certain. Ce soir-là, un commando d'Iparretarrak, après avoir pris en otages la fille et le gendre du directeur de la prison, puis le directeur lui-même, avait eu le culot, déguisé qui en inspecteur des renseignements généraux, qui en gendarme du GIGN, de signer *« IK »* le registre d'écrou de la prison en libérant *« les camarades »*. On n'avait tiré aucun coup de feu. *« Ca a fait chaud quand même »*, se rappelle l'ancien directeur – rétrogradé depuis – qui a conduit le commando à l'intérieur de sa prison, le ventre ceint de six bâtons de dynamite, dont on lui avait affirmé faussement, pour *l'impressionner, qu'ils étaient reliés* à un détonateur déclenchable à distance...

Moins glorieux sans doute est le soupçon qui pèse sur le groupe d'avoir envisagé que la petite-fille du directeur – un bébé – puisse être présente lors de la prise d'otages, ce qui expliquerait qu'on ait placé des bonbons dans le camion où le directeur, sa fille et son gendre ont été bouclés après la réussite de l'opération.

Terroristes « d'honneur »

Car la gloriole, ou le panache comme on voudra, ils y tiennent, les membres d'Iparretarrak, se présentant volontiers comme des terroristes d'honneur, décalques fidèles des bandits d'honneur au cœur tendre. Des « Mandrin » de l'opération politique en somme, prompts à revendiquer leurs hauts faits, mais nettement plus discrets sur leurs mauvais côtés. Ainsi ne faut-il pas leur parler de vols à main armée, mais de *« récupération de fonds »*, comme lors de ce hold-up commis à la Caisse d'épargne de Biarritz, le 22 avril 1987, par Jean-Gabriel Moesca – qui le revendique – et dont l'accusation charge aussi Henri Perez, qui nie. Il n'est donc pas question d'admettre qu'on ait pu menacer de tirer dans le genou d'un employé, pas plus qu'on aurait – en lui causant la frayeur de sa vie – *pu lui mettre le canon d'un* revolver dans le cou. Pour Jean-Gabriel Moesca, il ne peut s'agir que de diffamation de témoins, alors que, selon le jeune homme, aucun geste de violence illégitime n'a, là pas plus qu'ailleurs, jamais été commis.

Puisqu'il s'agit d'être « régulier » jusqu'au bout, c'est avec une « joie féroce » et le sourire de celui qui jubile en prenant l'autre à son propre piège, *« la loi devant être la même pour tous »*, que Mᵉ Antoine Comte soumet à la cour des conclusions désopilantes : ce hold-up – comme d'autres évoqués dans les rapports de police – a pour but exclusif le financement de l'organisation Iparretarrak. Du « groupement politique » Iparretarrak, qui n'est à l'époque pas dissous. Aussi, l'avocat demande-t-il que la loi du 6 janvier 1990 sur le financement des partis et précisément des « groupements politiques » soit, ici comme ailleurs, scrupuleusement appliquée. Dans sa grande mansuétude, le législateur n'avait, en effet, pas songé à inclure le hold-up dans la très courte nomenclature des cas où l'amnistie ne peut s'appliquer.

Loin de balayer les arguments de la défense, la cour d'assises s'est donné le temps de la réflexion, comme partagée entre l'embarras et la tentation de souligner, jusqu'à l'absurde, les *béances d'une loi qui a irrité tant* de magistrats.

AGATHE LOGEART

Après l'annulation des nominations de quatre magistrats

A Grenoble, blocage juridique de la machine judiciaire

Le Conseil d'Etat a annulé, le 25 septembre, les nominations de quatre magistrats en poste au palais de justice de Grenoble depuis 1990. Cet arrêt a été rendu à la suite de plusieurs recours déposés, il y a deux ans, par des magistrats soutenus par le Syndicat de la magistrature (SM, gauche) qui estimaient que le ministre de la justice avait violé la loi dite Roustan de 1921 qui oblige l'Etat à favoriser le regroupement des conjoints quand ceux-ci sont fonctionnaires. L'arrêt du Conseil d'Etat pose aujourd'hui de très sérieux problèmes de fonctionnement au sein des tribunaux dans lesquels exercent ces magistrats.

GRENOBLE

de notre correspondant

Au cours de son audience du 4 novembre, le tribunal correctionnel de Grenoble a remis en liberté deux promoteurs poursuivis pour escroquerie qui étaient détenus depuis huit mois à la prison de Varces (Isère). Leurs avocats, qui se fondaient sur un arrêt du Conseil d'Etat annulant la nomination du juge ayant instruit le dossier des deux personnes inculpées, estimaient que le tribunal n'était pas juridiquement saisi de cette affaire et que tous les actes, notamment, ceux ayant placé en détention les promoteurs, étaient nuls. Prudemment le tribunal a mis en délibéré l'affaire jusqu'au 12 janvier. Il espère que ce délai permettra au ministère de la justice et au gouvernement de régler, probablement par la voie législative, un problème particulièrement délicat.

M. Michel Dautun, un juge d'instruction dont l'affectation, il y a deux ans, au palais de justice de Grenoble a été annulée, a ainsi traité depuis lors plus de deux cents dossiers. Les avocats invoquent désormais systématiquement la nullité des actes effectués par ce magistrat *« qui ne pouvait pas valablement instruire ». « Nous en tirerons les conséquences au cas par cas »*, affirme Mᵉ Bernard Ripert. Comme *tous ses confrères du* barreau, Mᵉ Ripert a décidé de s'engouffrer dans la brèche ouverte par le Conseil d'Etat : il n'écarte pas la possibilité de demander la réouverture des dossiers d'assises pour lesquels, dans le passé, ce magistrat *avait siégé*. Plusieurs procès instruits par le juge grenoblois aujourd'hui sans affectation – l'un d'eux concerne le meurtre d'un enfant – pourraient en outre être gravement compromis. Trois autres magistrats sont concernés par l'arrêt du Conseil d'Etat : un juge d'instance, un juge d'application des peines et un substitut dont le nouveau décret de nomination vient d'être publié.

Un projet de loi au Parlement ?

Le parquet général de la cour d'appel de Grenoble confirme que *« tous les actes judiciaires auxquels ont participé les juges incriminés peuvent être remis en cause »* et qu'il faut donc au plus vite sortir de *« l'impasse juridique »* devant laquelle se trouvent placés les tribunaux grenoblois. Le gouvernement devrait donc saisir dans les tout prochains jours le Parlement. Une loi devrait donner rétroactivement compétence aux juges sans affectation, qui seront *par ailleurs* renommés prochainement à Grenoble par décret. Cette procédure, qui consiste finalement à faire valider, par la voie législative, des actes judiciaires, est dénoncée par certains magistrats et plusieurs avocats grenoblois. *« Si on nous magouille quelque chose de ce type, le Conseil constitutionnel devra être saisi »*, affirme le bâtonnier de l'ordre des avocats, Mᵉ Michel Prud'Homme.

« Le Palais vit des moments très difficiles, regrette un juge. *Si une solution n'est pas trouvée très rapidement, notre univers ressemblera davantage à celui de Kafka qu'à celui de Courteline. »*

CLAUDE FRANCILLON

DÉFENSE

Publication en librairie du rapport Boucheron sur la programmation militaire

Pour la première fois, le rapport de la commission de la défense à l'Assemblée sur la programmation militaire va paraître en librairie. Rédigé par M. Jean-Michel Boucheron, le président de la commission et député (PS) d'Ille-et-Vilaine, *ce rapport particulièrement* exhaustif se présente comme une vraie encyclopédie des questions de défense, avec notamment une analyse prospective de la conjoncture internationale et avec les réponses – de nature militaire – du gouvernement *français*.

Aux Etats-Unis, il est fréquent que les publications du Congrès soient aussi l'objet d'une diffusion grand public. En France, le phénomène est nouveau. Par rapport au document de source parlementaire, qui peut être acquis auprès des services du Palais-Bourbon, le livre de M. Boucheron, intitulé *Paix et défense*, est agrémenté de considérations complémentaires, à commencer par une analyse sur la planification militaire (qui court jusqu'à la fin de ce siècle, quand la programmation ne concerne que les années 1992 à 1994) et par des tableaux (qui reflètent les engagements financiers prévisibles de l'Etat).

Le budget 1993 de la défense est examiné par les députés le 9 novembre. Le débat sur la programmation militaire est prévu, lui, pour la fin novembre ou le début décembre.

M. Boucheron est, d'autre part, l'instigateur d'un nouveau club de réflexion, créé le jeudi 5 novembre, *qui regroupe des responsables politiques* (de la majorité présidentielle et de l'opposition), des industriels et des spécialistes civils ou militaires de la stratégie, et dont le but est de chercher, par le moyen de rencontres publiques ou discrètes, à maintenir *« un consensus aussi solide sur la défense que par le passé »*.

▶ **Paix et défense, par Jean-Michel Boucheron, 756 p., Dunod édit., 248 F. Le rapport parlementaire *stricto sensu* (deux tomes) est disponible au Palais-Bourbon, 115 F.**

Sur la base de Colmar

L'armée de l'air reçoit ses premiers Mirage F1 d'attaque au sol

Sur la base de Colmar (Haut-Rhin), l'armée de l'air a pris officiellement livraison, vendredi 6 novembre, de ses premiers Mirage F1 CT (combat tactique) lors d'une cérémonie présidée par le général Bernard Norlain, commandant la Force aérienne tactique (FATAC). Un premier lot d'une quinzaine d'appareils, sur la cinquantaine qui seront commandés à terme, vient ainsi d'être livré et une quinzaine d'autres, du même modèle, le seront l'année prochaine. Après la base de Reims, où sont formés les pilotes français sur Mirage F1, la base de Colmar sera constituée selon les nouvelles normes – en vigueur dans l'armée de l'air – qui prévoient des escadrons de vingt avions (au lieu de quinze actuellement) pour vingt-cinq pilotes (au lieu de dix-huit à vingt). Cette organisation, qui doit être généralisée progressivement, a pour conséquence de réduire le nombre des bases aériennes installées sur le sol national, ce qui entraînera des fermetures comme celle de Strasbourg.

En attendant la mise en service du Rafale après 1998 et à côté de celle du Mirage 2000 D, l'armée de l'air française, qui doit remplacer ses Mirage III et Jaguar aux *performances* limitées, a choisi de tirer parti du potentiel vieillissant de ses intercepteurs de défense aérienne Mirage F1 en tentant de les adapter à des missions d'attaque au sol. A l'imitation de ce que les Irakiens avaient fait avant la guerre du Golfe, les Français ont donc transformé des Mirage F1, dont la cellule pouvait encore tenir une dizaine d'années, en y embarquant le système moderne de navigation et d'armement (télémètre-laser, viseur électronique, centrale inertielle, calculateur et contre-mesures électroniques) qui équipe déjà le Mirage F1 CR destiné à la reconnaissance.

L'armée de l'air espère, pour quelque 1,2 milliard de francs, commander cinquante-cinq Mirage F1 CT. Sur les directives de Dassault, la transformation des F1 en F1 CT a lieu à l'atelier industriel de l'aéronautique à Clermont-Ferrand. Entre 1992 et 1994, il est prévu de livrer à l'armée de l'air quarante et un exemplaires du Mirage F1 CT. A Colmar, le premier escadron devrait être prêt au début de 1993. Le Mirage F1 CT aura une mission principale d'attaque au sol à basse altitude et une mission secondaire de police du ciel et de couverture de zone. Il y remplace des avions Mirage III et Mirage V retirés du service.

FAITS DIVERS

□ **Drame de la séparation : six morts à Aubagne.** – Un mécanicien de trente ans, Stéphane Bohain, a tué son épouse Sabine, âgée de vingt-sept ans, ses deux fillettes Stéphanie et Jennifer, trois ans et vingt mois, et ses beaux-parents avant de mettre fin à ses jours, vendredi 6 novembre à Aubagne. Le drame s'est déroulé vers 21 heures dans le pavillon des beaux-parents, où leur fille s'était installée l'été dernier avec ses enfants après avoir quitté son mari, avec lequel elle était en instance de divorce, en raison, d'après des témoignages, du caractère violent de Stéphane Bohain.

Un livre sur « l'affaire Trager »

Les mémoires d'un collecteur de fonds

***Au rayon des pavés d'édition* jetés dans la mare aux « affaires », il y avait déjà l'enquête de l'inspecteur Gaudino dans l'affaire Urba. Depuis le 6 novembre, on a désormais les confessions d'un collecteur de fonds, René Trager, qui révèle au public plus qu'il n'en a encore raconté à ses juges. Et cela, sans avoir pris le conseil de ses avocats.**

Dans un livre intitulé *l'Affaire Trager*, l'industriel nantais René Trager dévoile sa version des dessous de plusieurs « affaires » dans lesquelles il a joué un rôle-clé. Au passage, il met nommément en cause une dizaine d'élus socialistes de l'agglomération nantaise, plusieurs anciens ministres, quelques hauts fonctionnaires et une brochette d'entreprises. Au fil des deux cent pages, René Trager, qui se trouve inculpé dans deux dossiers politico-financiers, expose certaines pratiques mises en place pour répondre aux besoins grandissants de financement des élus. Il le fait sans circonlocutions et sans s'embarrasser de précautions.

Les affirmations de René Trager portent, pour l'essentiel, sur trois grands dossiers dont certains éléments ont été évoqués, à plusieurs reprises, dans ces colonnes. Le plus fourni, qui concerne Nantes et ses banlieues, traite d'une forme de corruption aussi répandue que banale : celle qui consiste pour un élu à abuser de son influence pour favoriser l'attribution d'un marché à une entreprise en échange d'une commission. Ici, Trager n'a, semble-t-il, que l'embarras du choix. Les noms des principaux élus socialistes de l'agglomération nantaise dans les années 80 reviennent sans arrêt au premier plan de sa confession en forme de réquisitoire.

Le deuxième dossier a trait au rôle que Trager affirme avoir joué, à la demande du ministère des affaires sociales et de la solidarité, dans l'achat d'un appareil de radiologie à résonance magnétique nucléaire (RMN) en 1984-1985. L'industriel nantais aurait touché, en Suisse, une commission de 2 millions de francs versée *en contrepartie* de l'achat par le ministère d'un appareil de ce type importé des Etats-Unis. Deux hauts fonctionnaires seraient au cœur de cette *affaire*. Trager *parle également* d'une filière scanner. Et aussi de deux autres affaires dans lesquelles le ministère des affaires sociales semble avoir joué un rôle *(le Monde* du 10 octobre).

La troisième affirmation porte sur les tractations qui auraient présidé à l'attribution d'un hypermarché Continent à Saint-Sébastien-sur-Loire, à la veille des législatives de 1986. Cette affaire, dans laquelle Trager aurait joué les intermédiaires, porterait sur une commission de plusieurs millions. Elle mettrait en cause, outre le maire de Saint-Sébastien, qui s'était donné la mort en septembre 1991, un ancien ministre et un haut fonctionnaire.

Accablé ou, au mieux, ignoré

René Trager se défend dans son livre de vouloir *« régler des comptes personnels »*. Il ne s'en livre pas moins à un exercice qui y ressemble fort. Certes, Trager doit rendre compte à la justice et au fisc de l'origine et de la destination des fonds qui ont transité par les comptes de ses sociétés. Mais, cela, il le fait déjà, plus discrètement et sur procès-verbal, dans le cabinet du juge rennais Renaud Van Ruymbeke.

Trager a passé plus d'un an en prison pour son rôle dans ces affaires. Il est clair qu'il n'a pas pardonné à ses anciens amis et « clients » politiques de l'avoir accablé ou, au mieux ignoré, pendant cette épreuve. Aujourd'hui il ne veut plus être le seul livré en pâture à la justice et à l'opinion publique alors que les acteurs politiques seraient protégés.

Mᵉ François Chéron, avocat de René Trager, admet que si son client l'avait consulté avant de publier son livre, il lui aurait sans doute conseillé de n'en rien faire par *« prudence procédurale »*. Il estime néanmoins que cette démarche, avec tous les risques qu'elle comporte, *« pouvait sembler nécessaire à René Trager pour provoquer une nouvelle dynamique judiciaire et pour restituer à tous ceux qu'il met en cause le rôle exact qu'ils ont effectivement joué dans ces affaires »*.

ROLAND-PIERRE PARINGAUX

▶ ***L'Affaire Trager*, éditions du Rocher, 230 pages, 120 francs.**

Le Monde

HEURES LOCALES

Les difficiles équations de l'aménagement

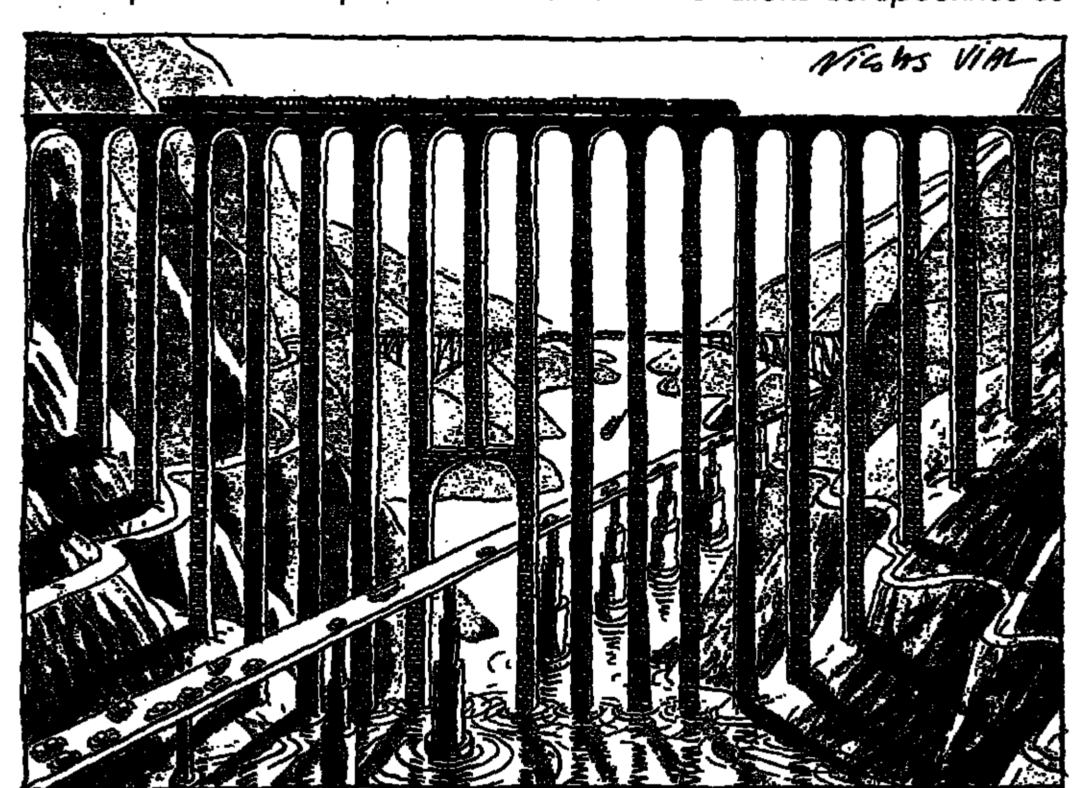
En Rhône-Alpes, comme dans les vingt-deux régions de l'Hexagone, l'adoption d'un schéma prévisionnel respectant les équilibres internes et les fonctions européennes est un exercice périlleux

LYON

de notre bureau régional

UNE assemblée régionale a compétence en matière d'aménagement du territoire. Mais a-t-elle réellement le pouvoir de sa compétence? Dans le cas de la région Rhône-Alpes, l'affaire se complique puisque des agglomérations, voire des départements, pèsent de tout leur poids d'un côté de la balance, en mettant en avant leurs intérêts particuliers. Sur les choix majeurs, qui concernent les axes de circulation, que ce soient les autoroutes ou les TGV, c'est l'Etat qui mène la danse. Un Etat, et donc un gouvernement, qui ne veut pas particulièrement privilégier une assemblée régionale dans la préparation du XI[e] contrat de plan.

Au conseil régional de Rhône-Alpes, cette étroitesse de marge de manœuvre est compliquée par la nécessité, pour son président, M. Charles Millon (UDF-PR), de trouver des forces d'appoint à une majorité très relative. Il a fallu, comme dans d'autres régions, séduire les groupes écologistes. Le texte n'a pu être adopté qu'après avoir été profondément modifié par des amendements (*le Monde* daté 1[er] et 2 novembre).



Entre tous ces écueils, prévoir les grandes lignes d'un schéma d'aménagement s'avère un exercice particulièrement périlleux, au risque de sombrer dans le catalogue de bonnes intentions. Pourtant, il concerne une région qui concentre toutes les tendances, et toutes les faiblesses, du territoire national. On trouve en Rhône-Alpes des agglomérations au développement peu maîtrisé, donc possédant des germes de fractures sociales, et des zones rurales en voie de désertification accélérée.

Pour le conseil régional, *« le défi complexe de l'équilibre interne »*, mot-clef de tout document de prospective, doit se conjuguer entre *« les fonctions européennes »* des grandes villes et la volonté de *« réinventer la proximité »*. Le territoire rhônalpin a été divisé en espaces : espaces à projets, espaces à enjeux, et espaces du quotidien. Les deux premiers n'apportent guère de neuf par rapport à la carte actuelle du développement économique de la région.

Plus novatrice, la notion d'espaces du quotidien a été empruntée aux travaux du Conseil économique et social. Il s'agit de faire en sorte que *« chaque pays »* retrouve un peu de dynamisme en se mobilisant autour des bourgs, les communes de dix mille habitants. En clair, pour dépasser l'émiettement du découpage administratif, et éviter les doublons inutiles d'investissements, le conseil régional va privilégier les actions intercommunales en proposant désormais des contrats globaux, et non plus sectoriels (urbanisme, culture, économie ou tourisme) comme il l'a fait jusqu'alors.

La place de la ville capitale

Si cette approche des zones rurales semble susciter une approbation générale, il reste juste à savoir comment les départements accepteront de jouer un jeu qui peut réduire leurs prérogatives. Le document du conseil régional montre plus d'embarras à l'égard des *« fonctions supérieures »* des grandes agglomérations. *« Rhône-Alpes présente l'originalité de pouvoir appuyer son développement sur de multiples centres,* est-il expliqué *cette dispersion, cette variété, peuvent être un handicap si elles s'accompagnent de concurrences coûteuses ou si elles amènent une multiplication d'initiatives parallèles. »*

Cette crainte, quelque peu fondée, souligne que la meilleure des volontés d'aménagement équilibré de la région peut disparaître dans le triangle des grandes cités, Lyon, Grenoble, Saint-Etienne. Ou encore dans la volonté de villes plus modestes, comme Valence, Annecy ou Chambéry, qui piaffent d'impatience d'être reconnues. Or le document du conseil régional évacue trop rapidement cette question, surtout la place de sa capitale. Il s'en tient à une dialectique évidente : Lyon ne peut se développer sans Rhône-Alpes, et *vice-versa*.

Mais la zone d'influence de la métropole s'étend désormais, *via* la structure appelée région urbaine de Lyon (RUL), sur quatre départements et concerne deux millions d'habitants. *« La RUL n'est pas pour nous un concurrent,* a expliqué M. Millon dans un entretien pour l'édition Rhône-Alpes du *Monde*. *Mais il serait dramatique que ses objectifs soient inverses de ceux de la région. Il va falloir définir des éléments précis de concertation pour éviter les malentendus. »*

Justement les malentendus sont légion. Beaucoup de conseillers régionaux ont fait observer que le modèle de centralisme parisien, qui a marqué et marque encore les choix nationaux, ne devait pas se reproduire à l'échelle régionale, autour de Lyon. Dans ce débat, l'Etat a pris parti : lors du comité interministériel d'aménagement du territoire du 23 juillet dernier, il a confié au préfet de région, M. Paul Bernard, mandat de *« conduire, sur ce territoire interdépartemental pertinent, une expérience originale de planification stratégique et de cohérence territoriale »*. Ce choix de la RUL, *« territoire d'intérêt national et international »*, est repris dans le document que le préfet de région a rendu public, trois jours après que le conseil régional eut voté le sien.

Conflit Etat-région

Le texte du préfet, intitulé *« Rhône-Alpes, une chance de plus pour la France dans l'Europe »*, se veut *« un brouillon »* préparatoire à la négociation du prochain contrat de plan. Comme celui du conseil régional, il revendique le fait d'être une synthèse de différentes contributions d'élus, du Conseil économique et social ou des chambres consulaires. Comme M. Millon a mis en place une conférence régionale de concertation, réunissant les maires des grandes villes et les présidents des huit conseils généraux, le préfet a institué une conférence intercollectivités, en y invitant les mêmes.

Chacun, en fait, a voulu marquer son terrain, faire prévaloir ses attributions. Les deux documents présentent, certes, de nombreuses approches convergentes. Mais outre la fonction supérieure de Lyon qui est apréciée différemment, le chapitre des communications révèle des logiques peut-être contradictoires.

Au conseil régional, les écologistes ont conditionné leur vote à des infléchissements importants sur la notion de *« mobilité »*. En substance, ils ont fait admettre à l'exécutif que *« l'aménagement du territoire, ce n'est pas du déménagement »*, que les grands axes de circulation ne provoquaient pas obligatoirement un renouveau économique des zones traversées. Pour les écologistes, il faut, en la matière, se garder de ces recettes de développement qui ont fait leur temps, sans avoir toujours fait leurs preuves.

Cette prévention contre un type d'aménagement semble assez éloignée des préoccupations des services de l'Etat. Ainsi, lorsque le préfet a présenté son document, il a aussi rendu compte de la réflexion concernant la dégradation des conditions de circulation dans la vallée du Rhône. Elle conduit le ministre de l'équipement à soutenir de nouveaux projets autoroutiers, qui, de l'aveu même de son représentant, ne vont délester qu'à la marge l'axe rhodanien, pour un investissement particulièrement élevé. Voilà donc les deux partitions écrites. Il reste un peu plus d'un an pour les harmoniser. L'enjeu concerne les conditions de vie et de travail de 5,3 millions de Rhônalpins, soit un Français sur dix.

BRUNO CAUSSÉ

Schéma directif

APRÈS trois années d'études, de « livre blanc », de « chartes » et de palabres, le nouveau schéma d'aménagement de l'Ile-de-France (SDAU) est soumis aux élus franciliens (*le Monde* du 6 novembre). Dans les trois mois qui viennent, les huit départements et la région qui composent cet ensemble de onze millions d'habitants, devront dire s'ils ont la même vision que l'Etat du devenir de l'agglomération capitale. Même si ce n'était pas le cas, la loi autorise le gouvernement à faire passer le schéma « en force », autrement dit par décret en Conseil d'Etat.

Cette procédure est particulière à l'Ile-de-France. Partout ailleurs, l'élaboration des schémas d'aménagement a été confiée depuis l'application des lois de décentralisation à l'initiative des élus locaux. L'Etat n'a conservé que la faculté de s'y opposer par un veto du préfet de région.

Ce renversement de responsabilité n'a pas pour autant facilité les choses. Sur les quatre cents secteurs qui auraient dû se doter de schémas d'aménagement, cent quatre-vingt-dix l'ont fait avant la décentralisation. Une dizaine seulement depuis. Faute d'arbitrage « musclé », les communes ne parviennent pas à se mettre d'accord sur leur avenir.

Terrain miné

La planification urbaine est en panne. Pis même, le Conseil d'Etat considère que la plupart des schémas anciens ont été « dévoyés » et sont aujourd'hui obsolètes. Il recommande de les remplacer par des « directives territoriales d'aménagement » élaborées conjointement par l'Etat, les régions et les départements.

On pensait que l'Ile-de-France, au moins, éviterait cet enlisement. Hélas, le document tentant d'organiser l'agglomération parisienne avance sur un terrain miné. La proximité des élections législatives risque d'empoisonner les débats. Parce qu'il est présenté par un gouvernement socialiste, les élus franciliens, majoritairement d'opposition, seront tentés de le trouver trop « directif ».

Pour des raisons opposées, la décentralisation en province, le jacobinisme à Paris, l'organisation rationnelle, ou simplement raisonnable, des agglomérations francaises semble bien compromise.

MARC AMBOISE-RENDU

Cimaises géantes pour tableaux de ville

Les municipalités, comme les entreprises, font appel à des spécialistes pour réaliser des toiles peintes capables d'habiller des façades ou des pignons d'immeuble

QUATRE jeunes peintres évoluent en chaussettes dans un atelier du Bourget, en banlieue parisienne. Sous leurs pieds, le fruit de leur travail : une toile de quinze mètres sur dix. Il est difficile de saisir le motif du tableau, mais avec le recul tout s'éclaire. Les grands coups de pinceau vert clair sur fond de vert foncé représentent le sommet d'une haie qui entoure une petite maison. Les grosses taches vertes sont les arbres, le bleu représente le ciel. Lieu assez grand pour accueillir cette toile géante, l'atelier du Bourget abrite une peinture qui ira cacher un chantier immobilier à Vincennes.

Depuis près de quatre ans, M. Radu Stoïca et son atelier réalisent les toiles vendues par la société Athem à des promoteurs, des entreprises ou des collectivités locales. Née il y a sept ans, Athem vit d'abord de la réalisation de murs peints pour les municipalités (les villes de Paris, Gennevilliers, Mantes-la-Jolie, Saint-Denis, Evry et Chartres) ou les entreprises. Un des plus célèbres est le mur « RTL » à Paris, où s'emmêlent les visages de dizaines de personnes célèbres.

Mais le marché est limité. Les bons murs, visibles et libres, sont rapidement occupés. La concurrence est forte. *« Nous avons réalisé qu'une entreprise ne pouvait plus vivre uniquement du mur peint »*, indique M. Christophe Bourgois, directeur commercial et associé d'Athem. L'occasion d'une diversification apparaît lorsqu'un promoteur demande à la société de concevoir une bâche de chantier. *« Nous restions dans la peinture monumentale,* note M. Bourgois. *Nous avons alors cherché un système de bâche qui offre une meilleure qualité que ce qui se faisait jusque-là. »* Une recherche confiée à un architecte, M. Philippe Blanc-Beauregard, qui invente un système aujourd'hui breveté : le CADR. *« Nous avons repris le principe des tableaux de peinture,* explique-t-il. *La toile est tendue sur des tubes d'acier, et attachée derrière, là où on ne voit pas les œillets. Il ne reste plus qu'à la poser sur une cimaise... »*

Un moyen de communication

Cette découverte va ouvrir de nouveaux horizons au concept de mur peint. Par sa légèreté, la toile offre une souplesse d'utilisation. Installée en deux jours, elle ne nécessite pas de travaux préalables sur le mur. Elle peut être peinte en une semaine ou un mois, en atelier, donc sans souffrir des aléas climatiques.

Posée sur un pignon, elle remplace un mur peint, mais peut aussi occuper façades et vides, épousant n'importe quelle forme. *« J'ai toujours été passionné par l'architecture textile,* reconnaît M. Philippe Blanc-Beauregard. *L'avenir est à tout ce qui est en tension. C'est léger, en mouvement. »*

Les prix, eux, sont plutôt lourds. Habiller 150 mètres carrés de pignon coûte environ 170 000 francs. Mais la structure métallique peut être garantie à vie, et la toile jusqu'à six ans.

Entreprises et promoteurs ont été conquis. *« Contrairement au mur peint, les structures en toile permettent de renouveler un message de communication »*, note M. Bourgois. La toile de 800 mètres carrés que Citroën a accroché au mur de son siège, en bordure du périphérique parisien, sera changée quatre fois par an. *« Alors que la publicité a montré ses limites, les entreprises ont vu dans notre système le moyen de créer un événement hors du commun »*, ajoute M. Bourgois. A moindre frais, puisqu'elles occupent un espace leur appartenant (1).

Pour le deuxième Noël consécutif, le traiteur Fauchon ornera sa façade, place de la Madeleine à Paris, d'un calendrier de l'Avent en toile avec de petites portes s'ouvrant chaque jour du mois de décembre. Au même moment, en face, Hédiard couvrira de toile sa façade en travaux. A partir du moment où la loi oblige à couvrir tout échafaudage donnant sur la voie publique d'un filet de protection, pourquoi ne pas en profiter pour communiquer?

Mais les principaux clients d'Athem, 70 % de leur chiffre d'affaires, qui devrait atteindre 17 millions cette année, sont les promoteurs. Rue de Passy, à Paris, un gros chantier est caché par 2 000 mètres carrés de toile représentant le futur immeuble.

Mise en scène urbaine

Troisième catégorie de clients, les collectivités locales continuent à préférer le mur peint, qui paraît plus solide, pour égayer squares, écoles ou pignons. Seule la ville de Gennevilliers a commandé à l'entreprise un grand panneau de toile à apposer sur la façade de la mairie pour un 14 Juillet. Une utilisation ponctuelle, liée à un événement, qui pourrait constituer un nouveau débouché pour Athem.

En général, le thème de la peinture est imposé par le client ou son agence de publicité. *« Mais il nous reste une marge de manœuvre,* indique M. Radu Stoïca. *De toute façon, le simple agrandissement d'un modèle en petit format n'est pas possible. Il faut des corrections optiques. »*

Peu à peu, le procédé est apparu comme contribuant à l'amélioration du cadre de vie. *« C'est un produit d'environnement »*, estime le directeur commercial d'Athem. Masque visuel et sonore des chantiers, publicités de qualité, murs pignons égayés ou cachés, c'est tout le paysage urbain qui est embelli. Appliqué aux usines, l'habillage de toile permet une meilleure intégration au paysage. Un grand site industriel de la région lyonnaise sera bientôt « mis en scène » par un décor de toile.

Porté par l'attention croissante accordée à l'environnement, le concept pourrait connaître un nouveau développement dans le traitement des innombrables « points noirs » du paysage : friches industrielles, entrepôts... Des premiers contacts ont été établis avec la municipalité du Havre.

M. Philippe Blanc-Beauregard, lui, se met à rêver à la ville de demain : *« Les immeubles pourraient revêtir, en seconde peau, une toile porteuse d'image, que l'on renouvellerait tous les dix ans. »* Un temps très court pour la ville, plutôt habituée aux transformations lentes. Ainsi le veut une époque qui a vu le mur remplacé par la toile, le durable par l'éphémère.

CÉCILE MAILLARD

(1) Certaines municipalités exigent le paiement d'une taxe, considérant qu'il s'agit de publicité ; d'autres, au contraire, encouragent ces pratiques, assimilées à une amélioration de l'environnement.

REPÈRES

AQUITAINE

Le Festival du film archéologique reconnu par l'Europe

LES organisateurs du Festival bordelais du film archéologique, baptisé Icronos, sont désormais chargés d'une mission européenne. Il leur appartient d'établir des propositions qui seront examinées par la Commission de Bruxelles pour promouvoir la diffusion du patrimoine archéologique. Si elles sont prises en compte, ces propositions pourraient aboutir à la création d'un réseau européen des films archéologiques.

Créé à Bordeaux en 1988 par la Fédération archéologique et historique de Gironde, Icronos figure désormais parmi les quatre festivals européens traitant du film archéologique. La troisième édition, qui a eu lieu à Bordeaux du 26 au 31 octobre, a attiré 6 000 spectateurs. Soixante-sept courts-métrages ont été présentés sur le thème des civilisations européennes.

POITOU-CHARENTES

La Vienne accueille des écoliers étrangers

LE conseil général du département de la Vienne, que préside M. René Monory (UDF), vient d'accueillir plus de deux mille jeunes étrangers, âgés de sept à vingt ans, pendant une douzaine de jours. La majeure partie d'entre eux venaient de Grande-Bretagne, d'Irlande, d'Allemagne, d'Italie, du Portugal, de Belgique, de Hongrie, de Pologne et de Tchécoslovaquie. Ces jeunes gens étaient les lauréats d'un concours organisé à l'automne 1991 dans des écoles, des collèges et des lycées étrangers.

Devant l'assemblée des présidents de conseils généraux, réunie en congrès le 14 octobre à Colmar, M. Monory a déclaré que les départements avaient un rôle à jouer dans la construction de l'Europe, et que celle-ci devait, aussi, se faire par le biais des jumelages.

Des rails dans le haut Poitou

LE tracé de la future ligne de train à grande vitesse reliant Tours à Bordeaux est actuellement à l'étude dans le département de la Vienne. Les tracés proposés par la SNCF passent à l'ouest de l'agglomération de Poitiers et contourne Châtellerault. La traversée du «seuil du Poitou», couloir entre le massif vendéen et les contreforts du Limousin, pourrait s'effectuer sur un tracé parallèle à l'autoroute A 10.

La petite région de Marigny-Brisay, située sur le vignoble du haut Poitou, serait concernée par l'une des hypothèses du tracé du TGV. Les élus du «seuil du Poitou», regroupés en syndicat intercommunal, sont invités à se prononcer, au cours d'un débat largement ouvert au public, sur le tracé de leur choix, en liaison avec l'Etat et les autres collectivités.

HAUTE-NORMANDIE

Coopération aérienne interrégionale

LES cinq chambres de commerce de Rouen, Evreux, Caen, Rennes et Elbeuf, situées dans quatre départements différents, ont inauguré, mercredi 28 octobre, une nouvelle ligne aérienne quotidienne Rouen-Francfort, assurée par la compagnie Régional airlines. L'initiative s'explique par la coopération entre trois aéroports gérés par des chambres de commerces (CCI) conscientes qu'aucune n'avait, à elle seule, la dimension suffisante. Les diverses collectivités locales apportent leur soutien à l'initiative et au déficit d'exploitation des premières années.

Les CCI d'Elbeuf et d'Evreux ont profité de la création de la ligne avec Francfort pour lancer une coopération avec celle de Rouen dans le domaine aéroportuaire. «Alimentée» par une clientèle en provenance de Rennes et Caen préacheminée par avion, la liaison est la première entre le grand ouest de la France et la capitale économique allemande. Théoriquement 7 000 à 8 000 passagers par an peuvent emprunter cette ligne au départ de Rouen, auxquels s'ajouteront les flux de Caen et de Rennes.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de Rafaële Rivais et de nos correspondants : Etienne Banzet (Rouen), Michel Levêque (Poitiers) et Ginette de Matha (Bordeaux).

Modane au milieu du tunnel

Alors que l'ouverture des frontières va supprimer quelques centaines d'emplois, la cité savoyarde doit aussi payer la faillite d'une station de ski

MODANE

de notre envoyé spécial

AU pied du tunnel transalpin du Fréjus, tout au bout de la vallée de la Maurienne, le docteur Jacques Geneletti (RPR), maire de Modane, a dû céder. Depuis le 8 octobre, le budget de cette cité frontalière de 4 400 habitants est administré par le préfet de la Savoie, M. Francis Beck. Ce dernier, qui n'hésite pas à parler *«d'erreur de gestion manifeste» et «d'état de dépôt de bilan»* de la commune, a constaté un «trou» de 53 millions de francs, pour l'essentiel constitué par la faillite de la station de sports d'hiver de Val-Fréjus. Il a aussi relevé un endettement record de 134 millions de francs.

Physiquement tout en rondeur, mais d'un tempérament carré, M. Jacques Geneletti n'a pas été surpris par cette décision. Il s'y attendait même. Au printemps dernier, il a fait voter un budget en équilibre artificiel, en «omettant» d'insérer le règlement de onze à douze millions de francs de remboursements d'emprunts que, faute de recette correspondante, sa commune est bien en peine d'honorer (1). Par deux fois, il a refusé de se plier aux recommandations de la Chambre régionale des comptes. Pour le maire, ces mesures d'économie, assorties d'augmentations d'impôts, portant sur moins d'un million de francs, semblent dérisoires au regard du déficit cumulé.

«Les mêmes causes produisant les mêmes effets, la situation a peu de chances de s'améliorer en 1993», concède-t-il avec une résignation feinte. Pour sauver Modane de sa mauvaise passe, il faudrait, selon lui, une bouée de sauvetage, sous la forme d'une subvention d'équilibre que, tout récemment encore, le ministre des finances s'est bien gardé de lui accorder.

Un domaine skiable surdimensionné

Il faudrait aussi la contribution des banques. Mais, depuis longtemps déjà, elles ont déserté le terrain, en refusant toute renégociation des emprunts contractés à des taux élevés. A bien des égards, la réalité, proche de celle de Briançon, paraît désespérée.

Au début des années 80, Modane rêvait à sa reconversion dans le tourisme. Pour sauver un stade de neige en péril, M. Pierre Schnebelen, promoteur de Tignes, lui fit miroiter un grand projet de station franco-italienne. Séduite, la commune investit 80 millions de francs dans des remontées mécaniques, des hôtels, des lieux d'accueil et un domaine skiable, largement surdimensionné aux quelque 3 500 lits actuels. Autant que l'aspect risqué de cette aventure, la crise de l'immobilier de montagne, suivie de la chute de fréquentation, a fini d'ébranler un édifice construit sur des bases fragiles.

Avant d'être déclarée en règlement judiciaire, la Société des téléphériques de Val-Fréjus, créée par M. Schnebelen puis reprise par M. Henri Morrel, avait cessé de verser sa redevance d'affermage, correspondant à la charge des emprunts contractés par la ville. Cette dette-là, évaluée à 53 millions de francs, s'alourdit d'année en année, malgré la garantie de 6 à 7 millions de francs supportée par le conseil général de la Savoie.

Certes, la station a peu de risques de fermer cet hiver. En contrepartie de la cession de son réseau d'eau potable, le conseil municipal a trouvé, auprès de la société Lyonnaise des eaux et de sa filiale Transmontagne, un nouveau gestionnaire pour la station. Mais l'entreprise a refusé d'aller au-delà. Pour le préfet, la solution réside dans la vente de quelques actifs communaux. A condition toutefois de trouver un repreneur, mais pour l'instant l'oiseau rare ne s'est pas encore manifesté.

Des aides européennes

Modane n'est certes pas la seule commune, support de station, à traverser une telle crise. En Savoie, sept d'entre elles, dont trois sites d'accueil des derniers Jeux olympiques d'hiver, ont fait l'objet d'une saisine de la Chambre régionale des comptes. Au total, le conseil général a déjà versé 150 millions de francs de garanties, *«à fonds perdus»*, considère son directeur général, M. Claude Faure.

Mais, la cité de la Maurienne, de tradition ferroviaire et douanière, doit aussi se préparer à subir les effets de l'ouverture des frontières. Aux premiers jours de 1993, cinq à six cents emplois, agents de l'Etat et salariés des transitaires, devront disparaître.

Un plan de conversion est, certes, engagé, assorti d'aides gouvernementales, départementales et européennes... Des mesures que M. Geneletti juge insuffisantes, même si elles l'ont aidé à accueillir deux entreprises, autrichienne et italienne. L'administration s'est toutefois refusée à compenser les départs par des subventions destinées *in fine*, à combler le «trou» de Val-Fréjus.

Faute d'avoir été entendu malgré ses appels à l'aide répétés, le maire de Modane se prend une nouvelle fois à rêver à la sortie du tunnel. En attendant l'ouverture de grands chantiers comme l'autoroute de Maurienne ou la ligne TGV, il place ses derniers espoirs dans l'éventuelle alternance politique de mars prochain. Son adversaire local, M. Jean-Louis Gauthier (PS), conseiller général, partisan d'une solution intercommunale jusqu'alors introuvable, rêve, lui, d'un autre changement, celui du maire actuel.

MICHEL DELBERGHE

(1) Le budget «réel» de Modane s'élève à 60 millions de francs, dont 38 millions pour le fonctionnement et 22 millions pour l'investissement.

La Pologne à l'heure des économies

Confrontées aux problèmes de déperdition d'énergie les collectivités locales font appel à la technologie française

SZCZECIN

de notre envoyée spéciale

DANS le port de Szczecin, sur l'estuaire de l'Oder, le charbon attend d'être embarqué. Une matière première dont la Pologne ne manque pas. Seulement, l'heure est ici à une certaine réalité des prix, et donc aux premiers efforts d'économies d'énergie.

La notion est si nouvelle qu'elle est encore loin d'être partagée par les 400 000 habitants de la ville, comme en témoignent les nombreuses fenêtres ouvertes en cette pluvieuse journée d'automne. Les campagnes de sensibilisation ne sont pas à l'ordre du jour. *«Dans le contexte actuel, consommer moins voudrait dire être pauvre aux yeux de la population»*, note une responsable économique polonaise. A l'inverse, les collectivités locales, auxquelles sont progressivement conférées de nouvelles compétences, commencent à mesurer les difficultés d'une gestion rigoureuse, des services communaux en particulier. C'est ainsi que la société française Thion (1) s'est vu confier la modernisation du chauffage urbain de Szczecin.

A partir des chaudières existantes, d'ancienneté variable, a été installée une série de régulateurs automatiques, de systèmes de ramonage, une surveillance informatisée, etc. Outre une combustion du charbon plus rentable, une meilleure répartition à l'intérieur du réseau de distribution devrait permettre de ne plus avoir à chauffer de façon excessive certains appartements, tandis que les plus mal situés restaient à peine tièdes.

Objectif annoncé : une économie d'énergie d'au moins 20 %. Paradoxalement, il n'est pas sûr que les habitants de Szczecin apprécient avec justesse l'*«économie»* en question, alors que les loyers, qui englobent le coût du chauffage, ne cessent d'augmenter.

Le marché est ouvert

Sur les trois sites pilotes choisis par le gouvernement polonais en novembre 1991, les membres de la voïvodie (le département) et de la municipalité de Szczecin ont été les premiers à avoir le *«courage»* de se lancer dans l'aventure, comme le souligne M. Thierry Merle, l'un des gérants de la société Thion.

L'ensemble du chantier n'a pas duré plus de douze mois. Fin octobre, le jour de l'inauguration, les discours, au contraire, étaient longs, à la mesure de l'événement. L'aboutissement de ce genre de contrat reste peu ordinaire. Surtout lorsqu'il se monte à 30 millions de francs et qu'il est signé par une collectivité locale d'un pays d'Europe de l'Est avec une entreprise privée étrangère de structure familiale et modeste face aux géants de ce secteur.

Aussi la délégation française était-elle venue en nombre. Trois ministères étaient représentés, à côté d'organismes du secteur de l'environnement, des membres du patronat, des institutions financières, notamment la Banque européenne de reconstruction et de développement. Celle-ci participe avec la Banque mondiale à un programme de financement de 315 millions de dollars, destiné à ce genre d'opérations en Pologne.

Côté français, la mission interministérielle pour l'Europe centrale et orientale (MICECO) pouvait, elle, constater sur place que son don de 2 millions de francs avait été utile.

Les aides existent et le marché est ouvert. M. Thierry Merle entend en profiter pour consolider son début d'implantation en Pologne. Optimiste, il souhaite non seulement proposer des modernisations clé en main à d'autres villes, mais, pourquoi pas, se charger ensuite d'en encadrer la gestion, voire prendre des participations dans des sociétés de chauffage urbain, le jour où les Polonais seront prêts à accepter la privatisation de leurs services municipaux.

MARTINE VALO

(1) Négociant en combustibles depuis sa fondation en 1843, le groupe Thion est aussi concessionnaire de l'exploitation et de la maintenance du chauffage urbain dans une vingtaine de communes françaises.

Petit écran départemental en difficulté

Les élus du conseil général du Périgord tentent de sauver Aqui-TV

PÉRIGUEUX

de notre correspondant

SEIZE mois après la diffusion de sa première émission, Aqui-TV, la télévision locale du Périgord a été mise en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Sarlat. Une décision intervenue à la fin du mois de septembre à la suite des assignations de l'URSSAF, qui accuse la télévision périgourdine d'accumuler d'importants retards de paiement de cotisations sociales.

L'endettement de la chaîne et des deux sociétés qui lui sont affiliées approcherait les 3 millions de francs. Il s'explique par la faiblesse des fonds propres initiaux et l'absence de recettes publicitaires, les responsables de la station n'ayant pas su attirer les clients potentiels.

Ces chiffres ne semblent pas effrayer outre mesure les élus périgourdins. Toutes tendances confondues, ils sont d'accord pour sauver Aqui-TV, même si elle n'émet pas encore sur la totalité du département.

M. Gérard Fayolle (RPR), président du conseil général, estime qu'Aqui-TV est *«un instrument de développement et de valorisation du monde rural»*. Selon lui, le département pourrait allouer annuellement à la chaîne une somme de 5 millions de francs. En contrepartie Aqui-TV diffuserait des sujets sur des thèmes d'intérêt général : ramassage scolaire, défense du patrimoine, collecte des déchets...

M. Jean-Jacques de Pereti (RPR), maire de Sarlat, qui suit le dossier de très près, veut lui aussi qu'Aqui-TV puisse subsister : *«En peu de temps, elle est devenue une réalité dans le paysage local. Mais il est impératif d'exiger plus de rigueur dans la gestion.»*

M. Georges Deroches, le PDG septuagénaire d'Aqui-TV, s'il veut sauver sa télé – rêve de toute une vie, – devra forcément accepter un droit de regard financier. Il passera peut-être par l'embauche d'un directeur administratif susceptible de remettre *«un peu d'ordre dans la maison»*. Aqui-TV, qui emploie pour l'instant trente-quatre personnes, ne pourra pas faire l'économie d'une totale réorganisation.

Les manques de «Télé-Bordeaux»

Les Périgourdins ont beaucoup pardonné à leur télévision : ses publicités ringardes, ses plans interminables, ses présentateurs souvent en délicatesse avec la caméra, ses matches où l'on avait parfois du mal à suivre le ballon. Aujourd'hui la chaîne, qui émet au moins une heure par jour, a quasiment gommé ses imperfections techniques. Et elle jouit d'un fort capital de sympathie dans l'opinion. A l'évidence, elle comble un manque et les insuffisances de la chaîne France 3 - Aquitaine, que l'on appelle en Périgord : *«Télé-Bordeaux»*.

DOMINIQUE RICHARD

BLOC-NOTES

Rencontres de l'intercommunalité

M. MARC CENSI (UDF-PR), président de l'Assemblée des districts de France, et promoteur de *«l'intercommunalité progressive»*, organise les «Premières rencontres de l'intercommunalité», jeudi 12 et vendredi 13 novembre à Toulouse. A cette occasion, son mouvement sera rebaptisé «Assemblée des districts et des communautés de France». M. Censi souhaite en effet l'ouvrir aux nouvelles stuctures de coopération créées par la loi sur l'administration territoriale de la République.

Il existe actuellement deux communautés de communes, quelques projets, et aucune communauté de villes. L'échec de cette dernière formule n'étonne pas M. Censi. Pour lui, la solution districale reste la mieux adaptée au milieu urbain. Elle constitue *«une première étape»* vers la coopération pour ceux qui hésitent à mettre en commun toute leur taxe professionnelle, et préfèrent partager des zones d'activité aux périmètres limités.

A l'occasion des rencontres de Toulouse, des élus présenteront leurs expériences en matière d'aménagement du territoire et de développement économique. M. Censi, maire et président du district de Rodez, estime que l'intercommunalité constitue la réponse territoriale et politique la mieux adaptée aux *«bassins de convivialité quotidienne»*, regroupant une vingtaine de communes maximum autour d'un chef-lieu de canton.

En revanche, elle ne conviendrait pas aux besoins des *«bassins d'emploi»* réunissant environ 150 000 habitants autour d'une ville moyenne.

► **Renseignements au (16-1) 40-26-05-65.**

AGENDA

□ **Environnement.** – L'Entente nationale des élus de l'environnement (ENEE), que préside M. Robert Fidenti, adjoint au maire PS d'Avignon, organise un colloque ayant pour thème «l'organisation des services de l'environnement dans les collectivités locales». Cette manifestation a lieu à Angers les 12 et 13 novembre.

► **Renseignements au (16-1) 48-05-20-21.**

□ **Euro Disney et Marne-la-Vallée.** – La création et le développement du parc de loisirs Euro Disney ont-ils une influence sur la zone d'activités de la ville nouvelle de Marne-la-Vallée ? Le groupe «décentralisation et développement régional» de l'Association des anciens de Sciences-Po a choisi ce thème pour son prochain dîner-débat, organisé samedi 14 novembre.

Pour évoquer «Mickey dans une ville nouvelle», M. Alain Peyrefitte, maire de Provins, et M. Michel Giraud, président du conseil régional d'Ile-de-France, seront présents.

► **Renseignements : Association des anciens de Sciences-Po, 224 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.**

Tél : (16-1) 45-48-91-62.

□ **Qualité dans la ville.** – La Fédération des maires des villes moyennes (FMVM) et la municipalité d'Aurillac organisent, dans le Cantal, un colloque sur le thème «Cercle de qualité urbaine», les 26 et 27 novembre. Il faut entendre, par là, la qualité des relations sociales, de la formation et du développement économique, de l'environnement et... la qualité de la vie, un élément que vantent souvent les maires des villes moyennes.

► **Renseignements : au (16-1) 45-44-99-61.**

PUBLICATIONS

□ **Nouvel élan pour la revue du corps préfectoral.** – La revue *Administration*, publiée par l'Association du corps préfectoral et des hauts fonctionnaires du ministère de l'intérieur, fait peau neuve et renouvelle sa présentation. Le dernier numéro, daté juillet-septembre, est consacré à «L'Etat et l'entreprise».

On relèvera notamment une rubrique intitulée «Documents et témoignages» qui comporte des scènes présentes et passées de la vie préfectorale et de l'activité des sous-préfets.

► ***Administration*, 1 *bis*, place des Saussaies, 75008 Paris.**

Tél : 49-27-34-65.

□ **Communes et culture.** – Le ministère de la culture et de la communication vient d'éditer un annuaire statistique des «dépenses culturelles des communes».

Cet ouvrage met en évidence l'importance des communes dans le financement de la vie culturelle, entre 1978 et 1987, mais il relève aussi les grandes disparités existant entre villes-centres des grandes agglomérations et villes isolées ou villes de banlieue (montant des dépenses, types d'investissements).

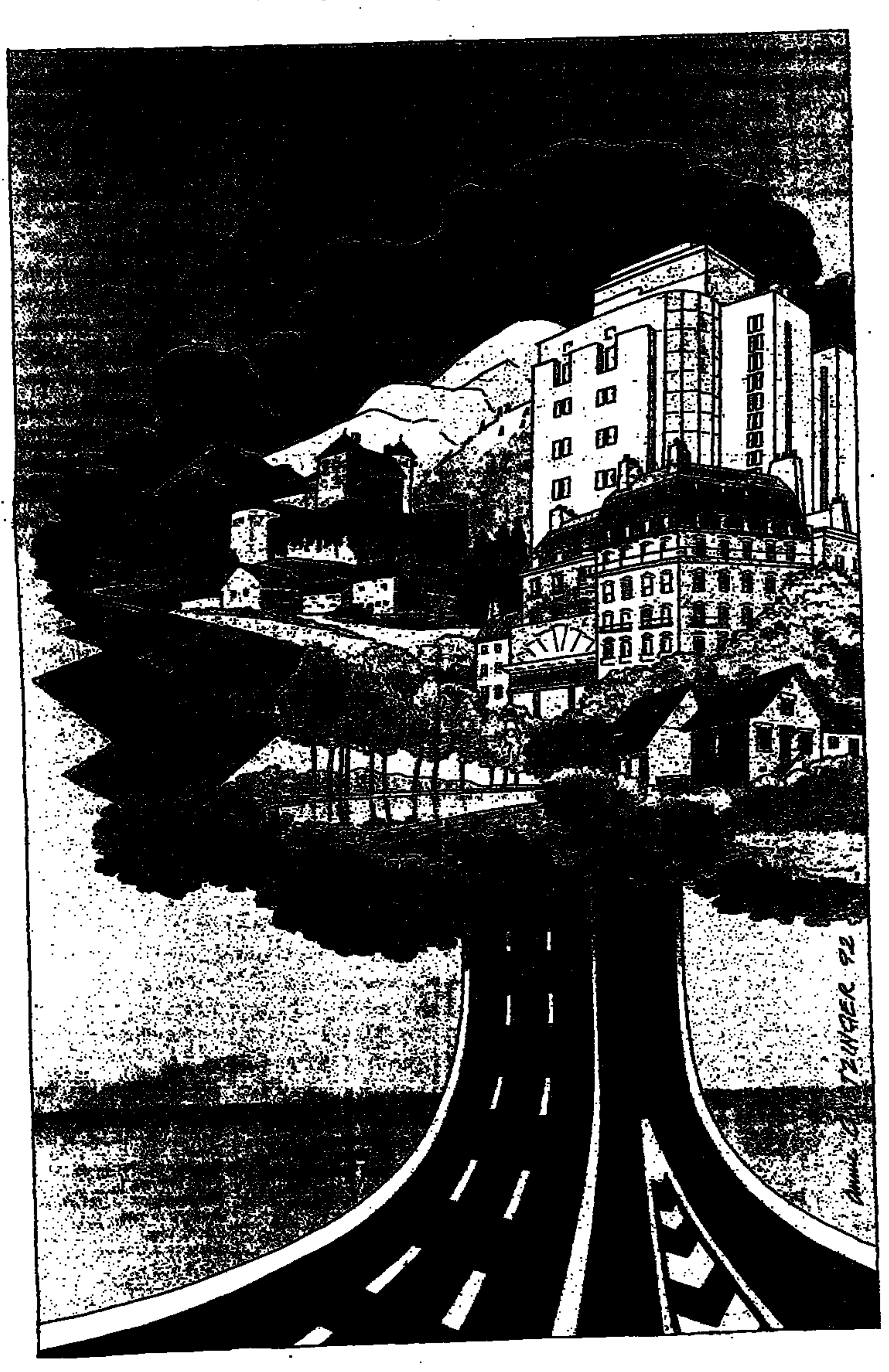
► **255 pages. 180 francs. La Documentation française, 29-31, quai Voltaire. 75344 Paris cedex 07.**

Désormais chaque semaine

Le Monde

HEURES LOCALES

consacre 8 pages à la vie régionale



L'actualité des collectivités territoriales

Un tour de France des cités

Le dossier de la semaine

L'Ile-de-France...

Avec les informations pratiques, les débats, les livres.

Chaque week-end, un cahier séparé avec des pages couleur, pour mieux connaître la vie locale

RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 14 NOVEMBRE

(numéro daté dimanche 15-lundi 16 novembre)

SPECTACLES

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Une nuit de rêve : 19 h. 1 pour la route ; Scènes d'amour : 20 h 30. L'amour est aveugle : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). L'Amour foot : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h 30.
ARCANE (43-38-19-70). Stella : 20 h 30, dim. 17 h.
ATALANTE (46-06-11-90). *Moulin rouge et noir* : 17 h et 20 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Lectures sur le thème du voyage et Chants de marins : 18 h 30, dim. 17 h 30. Salle Louis Jouvet. Au coeur des ténèbres : 19 h, dim. 16 h. Le Marin perdu en mer : 21 h.
AUDITORIUM DE LA GALERIE COLBERT (42-09-32-42). Marchands de caoutchouc : 18 h 30.Dim. Qiddouch : 17h30.
BASTILLE (43-57-42-14). Ordinaire et disgracié : 21 h, dim. 17 h 30.
BATEAU-THÉATRE LA MARE AU DIABLE-RIVE GAUCHE (40-46-90-72). Giacomo : 19 h 30. Veillée funèbre : 21 h, dim. 17 h.
BATEAU-THÉATRE OURAGAN (40-51-84-53). Le Misanthrope et l'Auvergnat : 20 h 30, dim. 17 h.
BEAUNORD CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Misère : *20 h 30, dim.* 17 h.
BERRY-ZÈBRE (43-57-51-55). Eh Joel : 19 h. Baleine Pied-de-poule : 21 h.Dim. Les Champêtres de joie : 20h30.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). La Jalousie : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXe (42-38-35-53). La Veuve espagnole : *21 h.*
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Le Graphique de Boscop : 20 h. Qui vous savez : 22 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE L'AQUARIUM (43-74-99-61). La Nuit, la télévision et la guerre du Golfe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DU SOLEIL (43-74-24-08). Iphigénie à Aulis : 15 h 30. Agamemnon : 19 h 30.Dim. Les Choéphores : 13h. Les Euménides : 13h.
CARTOUCHERIE-THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Grand-*peur et misère du IIIe Reich : 20 h 30,* dim. 16 h. Salle II. Les Petits Marteaux : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Etats frères? Et ta soeur... : 21 h, dim. 15 h 30.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Je t'embrasse pour la vie : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE (45-88-81-54). Le Dernier Quatuor d'un homme sourd : 20 h 45, dim. 16 h 45.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Meurtres au music-hall : 21 h.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Aide-mémoire : 18 h et 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire-Rousseau : 19 h et 21 h 30, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Caligula : 14 h. Bal masqué : 20 h 30.Dim. Antigone : 20h30. La Comtesse d'Escarbagnas ; George Dandin : 14h.
DAUNOU (42-61-69-14). Le Canard à l'orange : 21 h, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Direction Critorium : 21 h 30, dim. 17 h 30.
DEUX ANES (46-06-10-26). Le Traité de ma triche : 21 h, dim. 15 h 30.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). Yvonne, princesse de Bourgogne : 20 h 30, dim. 16 h.
ESPACE JEMMAPPES (46-34-01-58). Trottoir chagrin : 20 h 30.
ESPACE MARAIS (48-04-91-55). Le Mariage de Figaro : 18 h, dim. 16 h. Feu la mère de madame : 20 h, dim. *18 h. La* Mouette : 21 h. Danse avec les fous : 23 h, dim. 19 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Macabête : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (47-00-67-37). Helen : 20 h 30.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Confidences pour clarinette : 20 h 45, dim. 15 h.
GALERIE CHRISTIAN SIRET (42-61-46-04). Un amour : 17 h *30.*
GRAND EDGAR (43-35-32-31). Lamy and Co : 18 h et 20 h 15. Une fille entre nous : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). Rendez-vous rue Watt : 19 h. Le Pointeur : 20 h 30. La comédienne est dans l'escalier : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Solo : 17 h et 20 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). L'Ecole des femmes : 21 h, dim. 15 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30. Lau*trec sur la Butte : 21 h 30.*
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). Brûlez tout! : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Lili : 20 h 45.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Quatuor à gages : 20 h 30.
LE TRIANON (42-09-93-44). Auguste et Chambre-à-air au pays des piranhas : 14 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. L'Ecole des dictateurs : 20 h. Douce : *21 h 30. Théâtre rouge. Il y a des matins* difficiles : 18 h 15. Le Rire de Tchékhov : 20 h. Les Soirs d'été : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). Long Voyage vers la nuit : 16 h et 20 h 30, dim. 15 h.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). Huis clos : 16 h et 19 h. Savage Love (anglais-français) : 21 h 15.Dim. Requiem for a Heavyweight (en anglais) : 17h, 20h30.
MARIGNY (42-56-04-41). Suite royale : *17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.*
MATHURINS (42-65-90-00). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 30, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Nocturne à Nohant : 18 h 30.
MÉTAMORPHOSIS (42-61-33-70). Marchand de rêves : 21 h, dim. 15 h.
MICHEL (42-65-35-02). Les Aviateurs : 21 h.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). La Puce à l'oreille : 17 h et 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Bas-fonds : 15 h et 20 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). La Traversée : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE DES ARTS ET MÉTIERS *(40-27-22-20). Les Arts et Métiers en* spectacle : 20 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Les Rivaux d'eux-mêmes ; Proverbes : 20 h 30, dim. 15 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h et 21 h, dim. 15 h.
ŒUVRE (48-74-42-52). Les Dimanches de M. Riley : 20 h 45, dim. 15 h.
OLYMPIA (47-42-25-49). Guy Bedos et Muriel Robin : 20 h 30.
PALAIS DES CONGRÈS (40-68-07-55). Popeck : 20 h 30, dim. 16 h.
PALAIS DES GLACES (GRANDE ***SALLE)*** *(42-02-27-17). C'est vous qui* voyez! : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (PETIT SALLE) (42-02-27-17). Bud dans tu t'es vu quand t'as ril : 21 h.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Vive la mariée : 19 h 30. Grande salle. Les Dessous du conte : 21 h. Petite salle. Les Lettres portugaises : 21 h.
PASSAGE DU NORD-OUEST (47-70-81-47). Le Banc : 20 h.
POCHE-MONTPARNASSE *(45-48-92-97).* Salle I. Les Emigrés : 21 h, dim. 15 h. Salle II. La Peau trop fine : 21 h, dim. 16 h.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Knock : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Ministrel : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
RANELAGH (42-88-64-44). Jeux de masques : 18 h 30, dim. 14 h 30. Trekking : 20 h 30, dim. 17 h. Hospitacle : 22 h.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). Comédiens du roy : 18 h 30.Dim. Les Amours de Jacques le fataliste : 18h30.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Une *aspirine pour deux : 17 h 30 et 20 h 45,* dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (48-07-20-17). Dom Juan : 20 h 30, dim. 17 h.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Charité bien ordonnée : 20 h 30. Elie et Dieudonné : 22 h.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-20-08-24). L'Une et l'Autre : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Prends garde à toi : 20 h 30. Patrick Bosso : 22 h.
THÉATRE D'EDGAR (43-22-11-02). D'Alba *est stone... Mais ils vécurent heu*reux : 20 h 15. Brigitte Lahaie : 22 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Chantal Ladesou : 20 h 30.
THÉATRE JACQUES-COURIVAUD (45-41-10-08). L'Alchimiste : 20 h 15, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Une histoire de l'oeil : 22 h. Belle de Mai. La Belle Alphrède : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Nuits d'encre : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Le Vagabond de Whitechapel : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-22-11-57). Maldoror : 21 h, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Mystification ou les Catins de M. Diderot : 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Macbett : 15 h 30 et 20 h 30. Petite salle. Oh, les beaux jours! : 16 h et 21 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). L'Enfant bâtard : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Dérives : 19 h. Le Baiser de la veuve : 20 h 30. A toi, de coeur : 22 h. Salle II. Roro et Saoz : 22 h.
THÉATRE OUVERT-JARDIN D'HIVER (42-62-59-49). Djurdjura : 16 h et 21 h.
THÉATRE DE PARIS (48-74-25-37). Chez moi, chez Claude : 18 h 30 et 21 h.
THÉATRE DU TAMBOUR ROYAL (48-06-72-34). Dracula Show : 20 h 30.
THÉATRE DU TEMPS (43-55-10-88). Les Oiseaux : 20 h 30.
TOURTOUR (48-87-82-48). Le Singe fou : 19 h. Hier à venir? : 20 h 30.
TREMPLIN-THÉATRE DES TROIS-FRÈRES (42-54-91-00). Abel et Bela : 20 h 30, dim. 17 h.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Batailles : 19 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). Thé à la menthe ou t'es citron : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERGENVILLE (LA NACELLE) (30-95-37-76). Le travail du plâtre : 21 h.
BAGNOLET (THÉATRE DES MALASSIS) *(43-63-51-71). 500 mètres carrés* d'expression libre : 21 h, dim. 16 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Légendes de la forêt viennoise : 20 h 30.
CERGY (MAISON DE QUARTIER SAINT-CHRISTOPHE) (30-38-49-17). La Force de l'habitude : 21 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE LA PISCINE) (46-83-45-36). Poussière : 20 h 30, dim. 16 h.
CHEVILLY-LARUE (CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX) (46-86-54-48). L'Arbre d'amour et de sagesse : 20 h 30.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. Oreste : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ERMONT (THÉATRE PIERRE-FRESNAY) (34-15-09-48).Dim. La Chatte sur un toit brûlant : 16h.
FOSSES (ESPACE GERMINAL) (34-72-88-80). Le Conte d'hiver : 21 h.
GAGNY (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (43-81-79-67). Coucl le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45.
GONESSE (THÉATRE JACQUES-PRÉVERT) (39-85-21-92). Des souris et des hommes : 21 h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE DES QUARTIERS) (46-72-37-43). Par les villages : 20 h, dim. 16 h.
LA COURNEUVE (CENTRE JEAN-HOUDREMONT) (48-36-11-44). Voix lointaines : 20 h 45, dim. 16 h 30.
LE BOURGET (1000 CLUB) (48-38-44-85). Candide : 21 h.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Ma Colette : 20 h 45, dim. 16 h.
MOISSY-CRAMAYEL (LA ROTONDE) (60-60-02-63). Le Neveu de Rameau : 20 h 45, dim. 17 h.
MONTMORENCY (MAISON DES LOISIRS ET DE LA CULTURE) *(39-89-50-60). Sauve qui peut Magritte! :* 21 h.
MONTREUIL (TJS) (48-59-93-93). Quel amour d'enfant! : 20 h 30, dim. 17 h.
NANTERRE (THÉATRE DES AMANDIERS) (46-14-70-00). Salle polyvalente. Molly Bloom : 20 h 30, dim. 16 h.
NOISY-LE-GRAND (ESPACE MICHEL-SIMON) (49-31-02-02). La Valse des toréadors : 21 h.
ORLY (SALLE ARAGON-TRIOLET) (48-92-39-29). Quand on n'a que l'amour : 21 h.
PAVILLON-SOUS-BOIS (ESPACE DES ***ARTS)*** *(48-48-10-30). Aria di Roma* : 20 h 30.
RUEIL-MALMAISON (THÉATRE ANDRÉ-MALRAUX) (47-32-24-42). Les Vamps : 20 h 45.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Exécuteur 14 : 20 h 45.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (THÉATRE ALEXANDRE-DUMAS) (30-87-07-07). Omifle : 20 h 45, dim. 16 h.
SAINT-MAUR (THÉATRE ROND-POINT-LIBERTÉ) (48-89-99-10). Je veux faire du cinéma : 20 h 45.Dim. Toa : 15h.
SAINT-OUEN-L'AUMONE (ABBAYE DE MAUBUISSON) (34-64-36-10). Tar : 20 h 30, dim. 18 h.
SALLE JEAN COCTEAU (48-98-58-18).Dim. Gérard David : 14h.
SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). Bérénice : 20 h 30, dim. 17 h 30.
TAVERNY (SALLE DES FÊTES) (30-40-50-70). Lettres de Louise Jacobson : 21 h.
VILLEJUIF (THÉATRE ROMAIN-ROLLAND) (47-26-15-02). Maître Puntila et son valet Matti : 20 h 30, dim. 15 h.

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT
(47-04-24-24)

SAMEDI

Ciné-mémoire : 16 Films classiques : A propos de Nice (1930, v.o.), de Jean Vigo, l'Espoir (1938-1945), d'André Malraux avec Andres Mejuto, *Nicolas Rodriguez*, José Lado, 20 h.

DIMANCHE

Ciné-mémoire : 16 Films classiques : Regain (1937), de Marcel Pagnol, la Règle du jeu (1939), de Jean Renoir, 20 h.

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Ciné-mémoire : Bouts d'essais, films inachevés : Lumière, versions multiples : l'Arroseur arrosé (1895), la Sortie des usines Lumières (1895), Bouts d'essais, films inachevés, 11 h ; Ophuls films musicaux : Ave Maria (1936), de Max Ophuls, Valse brillante (1936), de Max Ophuls, 11 h ; Deux cinéastes en marge : le Roi des aulnes (1930), de Marie-Louise Iribe, Deux films perdus, 11 h ; Orage (1938), de Marc Allégret, 14 h ; Voyages pittoresques à travers l'ancienne France : Coeur fidèle (1923), de Jean Epstein, 16 h ; Parti communiste français, documentaires : la Fête de Garches (1928), le Défilé des 500.000 manifestants de la Bastille (1935), Grève d'occupation (1936), le Grand Prix cycliste de l'Humanité (1937), Breizh Nevez (1938), *Victoire de la vie (1937), d'Henri Cartier-*Bresson, 18 h.

DIMANCHE

Ciné-mémoire : Voyages pittoresques à travers l'ancienne France : le Manoir de la peur (1924), d'Alfred Machin, 11 h ; le Chemineau (1935), de Fernand Rivers, 14 h ; Parti communiste français, documentaires : Dix minutes avec les FFI (1945), d'André Michel, Histoire d'un maquis (1945), la Fête de l'Humanité (1945), la Grande Lutte des mineurs (1948), de Louis Daquin, Vivent les dockers (1951), de Robert Ménégoz, la Grande Espérance (1937), de Jacques Becker, 16 h ; Défense du cinéma (1947), la Vie est à nous (1936), de Jean Renoir, 18 h.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Le Cinéma mexicain : Ay, que tiempos, senor don Simon (1941, v.o. s.t.f.), de Julio Bracho, 14 h 30 ; Films du catalogue Lumière (1991), de Gabriel Veyre, Maria Candelaria (1943, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 17 h 30 ; El lugar sin limites (1977, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 20 h 30.

DIMANCHE

Le Cinéma mexicain : la Perla (1945, v.o. s.t.f.), d'Emilio Fernandez, 14 h 30 ; la Mujer del puerto (1933, v.o. s.t.f.), d'Arcady Boytler, 17 h 30 ; El Castillo de la pureza (1972, v.o. s.t.f.), d'Arturo Ripstein, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-76-62-00)

SAMEDI

La Rue : la Rue vue par Tati : Salle 300 : Un petit travail tranquille (1990) de Daniel Cottard, Tati sur les pas de M. Hulot (1989) de Sophie Tatischeff, 14 h 30 ; Mon Oncle (1958) de Jacques Tati, 16 h 30 ; l'Ecole des facteurs (1946) de Jacques Tati, Jour de fête (1949) de Jacques Tati, 18 h 30 ; Bande annonce : Mon oncle (1958) de Jacques Tati, Playtime (1967) de Jacques Tati, 20 h 30 ; Actualités Gaumont, Trafic (1971) de Jacques Tati, 22 h 45 ; Salle 100 : Bande annonce : Playtime (1967) de Jacques Tati, Mon Oncle (1958) de Jacques Tati, 20 h 30 ; l'Ecole des facteurs (1946) de Jacques Tati, Jour de fête (1949) de Jacques Tati, 22 h 45.

DIMANCHE

La Rue : Rue du regard : Paris Kertesz (1984) de Christian Caujolle, Jean-François Dars, Anne Papillault, Willy Ronis (1988) de Patrice Noia, Robert Doisneau badaud de Paris (1981) de François Porcile, 14 h 30 ; Rue mademoiselle : Spot Dim (1987), Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 16 h 30 ; Rue de l'homme armé : Avant l'orage (1987) de Bertrand Stephant-Andrews, Tchao Pantin (1983) de Claude Berri, 18 h 30 ; Rue des dames ; la Clé n'est pas dans le pot de géranium (1989) de Manuela Gourary, Ascenseur pour l'échafaud (1957) de Louis Malle, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

AGANTUK LE VISITEUR (Ind., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
ALIEN 3 (*) (A., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
ANTIGONE (Fr.-All.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
L'ARCHITECTURE DU CHAOS (Su., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34).
L'ARME FATALE 3 (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94).
BALLROOM DANCING (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
BASIC INSTINCT (**) (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
BATMAN, LE DÉFI (A., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01) ; v.f. : Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEETHOVEN (A., v.f.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
BEIGNETS DE TOMATES VERTES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81).
LA BELLE ET LA BÊTE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Grand Ecran Grenelle (ex Kinopanorama), 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
BOB ROBERTS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
BOOMERANG (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23).
LE CHÊNE (Rou., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
CHÈRE EMMA (hongrois, v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
LA CITÉ DE LA JOIE (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e *(47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e* (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
DELICATESSEN (Fr.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LE DERNIER DES MOHICANS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
DES SOURIS ET DES HOMMES (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LES ENFANTS VOLÉS (It., v.o.) : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38).
EPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (42-56-52-78) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
L'ESPRIT DE CAIN (*) (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18).
ET LA VIE CONTINUE (Iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).
FAIS COMME CHEZ TOI! (A., v.o.) : UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50 36-65-70-76).
LA FEMME DE L'ÉPICIER (Can., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
HOOK (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
HORIZONS LOINTAINS (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
IMPITOYABLE (A., v.o.) : Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IN THE SOUP (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
L'INCONNU DANS LA MAISON (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
INDOCHINE (Fr.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
IP5 (Fr.) : Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
ISABELLE EBERHARDT (Fr.-Austr., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
J F PARTAGERAIT APPARTEMENT (*) (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
JEUX DE GUERRE (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30 36-65-70-72) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
KAFKA (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).
L 627 (Fr.) : *Forum Orient Express, 1er* (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40 36-65-70-44) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14).
LABYRINTHE DES PASSIONS (Esp., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
LÉOLO (**) (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LOIN DU BRÉSIL (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
LUNA PARK (russe, v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67).
LUNES DE FIEL (*) (Fr., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26 36-65-70-67) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; v.f. : Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MACAO, MÉPRIS ET PASSION (Por., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LA MAIN SUR LE BERCEAU (*) (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16 36-65-70-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (36-65-70-42).
MAX & JEREMIE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 36-65-71-88) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont *Gobelins (ex Fauvette)*, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16 36-65-70-61) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 36-65-71-44).
1492, CHRISTOPHE COLOMB (A., v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; v.f. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93 36-65-70-23) ; Bretagne, 6e (36-65-70-37) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 36-65-70-84) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (45-80-77-00) ; Gaumont Gobelins bis (ex Fauvette bis), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e *(40-68-00-16 36-65-70-61)* ; Pathé Wepler, 18e (45-22-47-94).
LE MIRAGE (Fr.) : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04).
MORTELLE JEUNESSE (Fr.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LES NUITS FAUVES (*) (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hau*tefeuille, 6e* (46-33-79-38) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67 36-65-71-33) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
OBSESSION FATALE (*) (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
OLIVIER OLIVIER (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; *Publicis Saint-Germain*, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 36-65-75-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (36-65-70-38) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).
LA PESTE (Fr.-Brit.-Arg., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
LA PETITE AMIE D'ANTONIO (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).
LA PLAGE DES ENFANTS PERDUS (Mar., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
PROSPERO'S BOOKS (Brit.-Hol., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
RESERVOIR DOGS (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94 36-65-70-73) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74).
RETOUR A HOWARDS END (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
SEXES FAIBLES (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 36-65-70-18) ; Miramar, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, 14e (36-65-70-41).
LE SILENCE DES AGNEAUX (**) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46 36-65-70-74) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
SIMPLE MEN (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Gobelins (ex Fauvette), 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
TALONS AIGUILLES (Esp., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
THE LONG DAY CLOSES (Brit., v.o.) : Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THE PLAYER (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
THE UNBELIEVABLE TRUTH (A., v.o.) : *Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49)* ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
THELMA ET LOUISE (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Cinoches, 6e (46-33-10-82).
TONG TANA (danois) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 36-65-70-43).
TOUS LES MATINS DU MONDE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
TRUST ME (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PARIS EN VISITES

LUNDI 9 NOVEMBRE

« Les galeries souterraines de l'hôtel de Cluny, anciens thermes gallo-romains », 10 h 30, 6, place Paul-Painlevé (E. Romann).

« Exposition « Rencontre des Amériques » au Musée de l'homme », 13 h 30, dans le hall d'entrée (C. Merle).

« La *conciergerie : du palais des* Capétiens à la prison révolutionnaire », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Monuments historiques).

« L'Hôtel-Dieu, l'ancêtre des hôpitaux parisiens, et la médecine autrefois », 14 h 30, entrée de l'Hôtel-Dieu, côté parvis de Notre-Dame (Paris autrefois).

« L'hôtel de Lassay, résidence du président de l'Assemblée nationale » (carte d'identité, places limitées), 14 h 30, 33, quai d'Orsay (Connaissance de Paris).

« Hôtels et jardins du Marais. Place des Vosges », 14 h 30, *sortie métro* Saint-Paul (Résurrection du passé).

« La Sorbonne et l'université », 14 h 30, 47, rue des Ecoles (Ars conférences).

« Mystérieuse Egypte au Louvre. Vie quotidienne et symbolique *des Pharaons. Rituel des prêtres et* embaumement », 14 h 30, sortie métro Palais-Royal, terre-plein central (I. Hauller).

« Cités d'artistes et jardins secrets de Montmartre », 15 heures, métro Abbesses (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Le Musée du tabac, nouvelle présentation », 15 heures, entrée, 12, rue Surcouf (Paris et son histoire).

« Exposition : les Etrusques », 16 heures, entrée, Grand Palais (Paris et son histoire).

THÉATRE

Libres enfants de Molière

Rencontre entre un auteur, Michel Vinaver, et un jeune metteur en scène, Michel Didym

Michel Vinaver est auteur dramatique, romancier et critique. Il a soixante-cinq ans. Ex-président d'une société multinationale, il se tint longtemps éloigné de l'écriture. Son œuvre théâtrale, entamée avec *les Coréens* en 1956 et suivie de textes montés par Planchon, Serreau, Vitez, Lassalle et Alain Françon, continue aujourd'hui avec *le Dernier Sursaut*, une courte farce commandée par Antoine Vitez lorsqu'il était à la tête de la Comédie-Française (1).

Objet : reprendre une tradition abandonnée depuis l'entre-deux-guerres qui veut que l'on commande un impromptu afin qu'il soit donné, à l'issue de la représentation normale, le jour anniversaire de la naissance de Molière. Résultat : un texte drôle, rapide, assassin, trop irrespecteux pour être donné au Français, que vient de mettre en scène une figure de la relève théâtrale, Michel Didym, acteur et metteur en scène de trente-quatre ans à l'imagination et l'énergie redoutables.

Sous le titre *Dépossession*, la pièce de Michel Vinaver a été présentée au Théâtre de Metz les 5 et 6 novembre en première partie de *la Camargo*, d'après *les Marrons du feu*, œuvre de jeunesse d'Alfred de Musset, elle aussi courte, nerveuse et faisant le portrait d'une femme inspirée d'une danseuse qui a révolutionné la danse et fait scandale à Paris au dix-huitième siècle. Ce spectacle devrait prochainement commencer une tournée en France.

« Pour être de deux générations très différentes, vous vous êtes pourtant souvent croisés jusqu'à travailler ensemble. Qu'est-ce qui dans le travail de l'un et de l'autre vous attire ?

– **Michel Didym :** En 1989, quand je suis allé aux Etats-Unis grâce à une bourse de la Villa Médicis hors les murs, j'ai travaillé à la diffusion du théâtre traduit de Michel Vinaver. J'ai lu plusieurs de ses textes devant des metteurs en scène et des producteurs américains. Cela n'a pas été inutile puisqu'il se pourrait qu'un projet aboutisse bientôt au Manhattan Theater Club.

» Par ailleurs, j'ai assisté à la lecture de plusieurs textes écrits par les élèves de Michel Vinaver quand il était professeur à Censier. Il organisait des journées formidables. Des gens comme André Marcon et Anouk Grinberg venaient comme ça lire le résultat d'ateliers d'écriture qui duraient une année.

» Depuis, j'ai assisté à une lecture du *Dernier sursaut* par des étudiants de la Sorbonne. Bien que ce travail n'ait pas été très enthousiasmant, je suis tombé amoureux de la pièce, farce exemplaire de notre époque et sorte d'ovni, d'objet atypique dans son écriture. En attendant de trouver les producteurs, les protecteurs pour monter une autre de ses pièces, *les Huissiers*, j'ai eu l'envie de réunir un projet Musset que j'avais depuis longtemps et sa pièce, afin d'explorer les résonances entre les deux textes.

– Le Dernier Sursaut est effectivement un texte comme on n'en écrit pas aujourd'hui.



Michel Vinaver

– **Michel Vinaver :** C'est la première fois que j'accepte de travailler sur commande. Antoine Vitez avait envie de renouer avec une tradition qui est de demander à un auteur vivant de faire une petite pochade, un impromptu pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Molière. Je me suis piqué au jeu. Vitez m'a donné tous les signes d'aimer beaucoup cette pièce, il en a fait plusieurs lectures à voix haute mais, dans sa sagesse d'administrateur du Français, il a pensé qu'il valait mieux ne pas donner suite à ce projet. Il pensait que les résistances seraient trop fortes et peut-être fâcheuses pour la suite de ses projets. La pièce est donc restée injouée jusqu'à ce jour. Atypique, oui, elle l'est sûrement.

– Elle vaut vraiment la peine que vous la racontiez brièvement...

– Elle relate la réalisation d'un film qui présente une variation par rapport à la vulgate de la vie de Molière. Elle concerne surtout l'épisode de sa mort, la fameuse scène où il s'effondre sur son fauteuil en jouant Argan. La variante consiste dans le fait qu'au moment où il meurt, il s'identifie non plus à Argan mais à Alceste. Il s'imagine en train de bondir sur scène lui-même et a la vision d'une étreinte amoureuse fulgurante entre lui et Célimène. Le film, dont la sortie vient d'avoir lieu, suscite une levée en masse des dévôts, les dévôts de la secte de Molière qui cherchent à s'opposer à sa diffusion.

» Les personnages se répartissent en trois populations : il y a des hommes, en fait les sociétaires du Français ; des femmes, sociétaires elles aussi, qui trouvent l'idée du film absolument fantastique. Tandis que les hommes complotent pour empêcher la diffusion du film, les femmes montent une contre-machination. En son centre, il y a, comme chez Molière souvent, deux personnages qui sont de bon sens, épris de liberté et de tolérance. L'histoire entre totalement dans le moule des farces de Molière : le travestissement, la méprise, le piège, la manigance. Il y a aussi des incrustations de l'actualité : les pratiques des chaînes de télé, la pétitionnite et puis le petit terrorisme minable qui consiste à mettre le feu à des cinémas...

– Là, on retrouve complètement le Vinaver que l'on connaît, attaché à la description de son temps.

– J'ai voulu faire le portrait d'une certaine médiocrité, d'une certaine façon de chercher des compromis qui est en fait une façon de se compromettre, cette veulerie, cette imposture que l'on constate souvent autour de nous. La pièce n'est pas un pastiche, c'est plutôt un regard ironique et amoureux sur l'œuvre de Molière. Je pense que ce mode de la moquerie est beaucoup plus fidèle à ce qu'il était que toute espèce d'encensement.

– Quel lien y a-t-il entre une farce de la fin de ce siècle et un « classique » du début du siècle dernier ?

– **Michel Didym :** Il y a d'abord un lien évident entre les deux auteurs. Musset a inventé le concept du « théâtre dans un fauteuil » et Michel Vinaver estime que l'édition prime sur la représentation. D'autre part, dans le prologue de sa pièce, Musset écrit : *« La pièce, à parler franc, est digne de Molière ; qui pourrait le nier ? Mon groom et ma portière, qui l'ont lue en entier, en ont été contents. »* Cette espèce d'irrévérence dans l'allégeance à Molière me plaît beaucoup, elle est un peu de la même nature que celle de Michel Vinaver.

– Il s'agit là encore d'un texte réjouissant...

– Le personnage central de sa pièce est la Camargo, une danseuse, qui a été très célèbre au dix-huitième siècle. On peut même dire qu'elle a été révolutionnaire à plus d'un titre : elle fut la première à faire des entrechats ; c'était rigoureusement interdit à l'époque et elle a fait scandale à l'Opéra de Paris. Plus tard, elle a suscité le même émoi en coupant sa tenue de scène à hauteur des cuisses. C'était un peu la Madonna de l'époque... Tout Paris se ruait parce que la rumeur courait qu'elle dansait sans culotte.

» Dans la pièce de Musset, elle est montrée comme totalement fidèle et pure, c'est vraiment l'héroïne romantique absolue. Elle vit une sorte de dépossession amoureuse, une situation qui la pousse à la folie, au crime. Dans la pièce de Michel, c'est un même fil de dépossession qui trame la pièce, dépossession littéraire cette fois. Les personnages se sentent dépossédés de leur maître et de l'image mythique qu'ils en ont. Dans une pièce comme dans l'autre, il est aussi question de sacrilège, sacrilège amoureux de la Camargo et sacrilège littéraire du *Dernier sursaut*.

– Est-ce qu'un auteur n'est pas toujours tenté de porter lui-même son texte à la scène ?

– **Michel Vinaver :** il n'y a pas de vérité à ce chapitre. Il y a des auteurs qui sont de très bons metteurs en scène et dramaturges de leur travail. Je ne crois pas être particulièrement doué pour cela. Une des choses que j'aime bien au théâtre, c'est justement l'altérité. Cela vaut aussi bien d'ailleurs pour l'« intérieur » d'un texte. Un texte de théâtre, c'est avant tout la présence des autres ; l'altérité fait qu'il y a des répliques, un dialogue, une action. Je crois que c'est un peu la même chose entre un auteur et un metteur en scène. »

Propos recueillis par
OLIVIER SCHMITT

(1) Le texte de la pièce est paru aux éditions Actes Sud « Papiers ». 40 pages. 48 F.

MUSIQUES

Vrai disque pour vraie chanteuse

Entourée de jeunes musiciens, Joan Baez renoue avec le monde moderne

« Comment avez-vous pris la décision de... » Elle rit et dit : *« De faire un vrai disque ? »* Le journaliste est un peu gêné d'être percé à jour. Pas Joan Baez. D'excellente humeur, encore un peu plus jeune qu'il y a deux ans (elle en a cinquante aujourd'hui), elle est à Paris pour présenter *Play Me Backwards*, son nouveau disque, qui en a pris plus d'un par surprise. Quelle que fût, en effet, l'affection que l'on portât à la chanteuse, depuis bien longtemps on espérait plus grand'chose d'autre que le ressassement des mêmes souvenirs.

Elle parle de cette période avec une lucidité émouvante : *« Bien avant que je n'en prenne conscience, ma carrière était arrivée à un carrefour : d'un côté, je pouvais me laisser flotter dignement sur mon statut de légende des années 60, de l'autre, il me fallait entreprendre des efforts conséquents. Je ne comprenais pas. J'avais commencé très jeune, à dix-huit ans, et tout s'est fait tout seul pendant douze ou treize ans, sans que j'aie eu besoin de réfléchir. J'ai commencé à rencontrer des problèmes mais je n'arrivais pas à les identifier. Je m'ennuyais et je suppose que j'ennuyais les autres. »*

Au milieu de l'enregistrement de son avant-dernier album, Joan Baez s'est réveillée une nuit, à 2 heures du matin, et s'est demandé : *« Pourquoi suis-je en train d'enregistrer un disque que personne n'écoutera ? »* Elle a quand même terminé ce disque, est partie à la chasse au manager, a signé un contrat avec Virgin Etats-Unis. La maison de disques l'a mise en contact avec Wally Wilson, un auteur de chansons country, et Kenny Greenberg, guitariste de rock.

Une trêve dans les activités politiques

Avec eux, Joan Baez a écrit plus de la moitié des chansons de *Play Me Backwards* et les a enregistrées à Nashville. Sa voix semble libérée, affranchie des contraintes qu'imposaient les reprises de tubes planétaires qui étaient devenues sa spécialité. Sur ce matériau neuf, intime, Joan Baez retrouve l'honnêteté qui était la sienne au temps où elle créait *Farewell Angelina* ou *Daddy You've Been on My Mind*. On trouve également sur *Play Me Backwards* une chanson de Janis Ian, un titre de John Hiatt et un autre de Mary Chapin Carpenter.

Cette discipline musicale a entraîné une trêve dans les activités politiques de la chanteuse – *« Je n'aurais pas eu le temps de travailler et de partir pour l'Irlande du Nord ou la Tchécoslovaquie »*, – même si elle réfute vigoureusement l'idée de défaite de ses idéaux. *« Je ne me suis jamais fait beaucoup d'illusions sur la popularité de mes idées. La non-violence plaît beaucoup aux gens tant qu'ils n'ont pas à la pratiquer. »* La politique, la religion et la musique sont si intimement liées dans la vie de cette fille de quakers qu'elle n'aura jamais fini d'en démêler les écheveaux. *« Quand j'ai écrit mon autobiographie, Bob Gibson m'a rappelé qu'un soir j'avais chanté des gospels très enthousiasmants, très rythmés et que la salle était debout à taper des mains en rythme. Et moi, j'étais sortie de scène en pleurant, en répétant « ils n'ont pas droit de faire ça à ces chansons ». Dans ma famille, le tambour était considéré comme l'instrument du diable. »*

Mardi soir, Joan Baez essayait les chansons de *Play Me Backwards* en public dans la petite salle du Passage du Nord-Ouest. Accompagnée par un guitariste et un bassiste, elle a imposé sans mal ces nouveaux titres, évidents. Par moments, les vieux démons reviennent, quand elle imite Bob Dylan au détour d'un couplet de *Don't Think Twice, It's Allright*, comme si elle n'arrivait pas tout à fait à sortir de cette ombre-là, ouquand elle choisit systématiquement les titres les plus éprouvés de son répertoire qui mérite pourtant d'être revisité avec soin. Finalement, sur scène, dans la salle, le plaisir retrouvé de la musique, du danger de la nouveauté, l'a emporté. Elle sera de retour au printemps prochain.

THOMAS SOTINEL

► *Play Me Backwards*, 1 CD Virgin.

ÉDITION

Pascal Gauchon, du PFN aux PUF

Les Presses universitaires de France, la vieille et respectable maison du boulevard Saint-Germain, gardienne éditoriale de la tradition scientifique et humaniste de notre université, vient de faire une curieuse recrue. A grand renfort de publicité, elle lance une nouvelle collection, « Major », destinée aux étudiants des classes préparatoires à HEC et à Sciences Po. Cette collection est dirigée par Pascal Gauchon, modestement présenté comme *« professeur d'histoire et géographie économiques à Ipesup et Prépasup »*. Premier volume, signé du même Pascal Gauchon, entouré d'une équipe de collaborateurs : *Economie mondiale de 1945 à nos jours, la triade*.

Rien là que de très universitaire, si l'on ignore à qui est confiée la rédaction de ces manuels d'initiation à la science politique. Pascal Gauchon, après avoir milité à Ordre nouveau, est le fondateur du Parti des forces nouvelles, une des tendances les plus radicales de l'extrême droite française qu'il dirigea de 1974 à 1979. Il a également été le rédacteur en chef de *Défense de l'Occident*, la revue du *« socialisme national »* de Maurice Bardèche, après l'assassinat de François Duprat en mars 1978. Il est également l'auteur, avec un autre dirigeant du PFN, Thierry Buron, d'un petit livre sur *les Fascismes*, paru en 1979... aux PUF. Candidat désigné pour représenter la droite extrême aux présidentielles de 1981, Pascal Gauchon devra finalement renoncer et quitter alors le devant de la scène politique.

Laisser la porte ouverte

Le fantasme de la visite miraculeuse

L'AIDE-MÉMOIRE
à la Comédie des Champs-Elysées

Laisser sa porte ouverte, dans l'espoir de voir, un beau jour, une belle nuit, entrer une créature de rêve : imagination pas méchante, une bulle de savon le temps d'une pause-fantasme. Idée « de départ », aussi, pour une nouvelle, un court-métrage, un *« cartoon »* (terme anglais désignant une œuvre graphique qui, en un seul dessin légendé ou pas, raconte une histoire. Sans traduction exacte en français). L'un des écrivains français les plus « purs », Valery Larbaud, admettait certains anglicismes : il reconnaissait par exemple, dès le début de notre siècle, que le mot « shopping » n'a pas d'équivalent en français).

Bien sûr, voir entrer par la porte ouverte un magnifique garçon, ou une femme d'un charme infini, vous évitera les fatigues d'un « shopping » d'un certain profil. Jean-Claude Carrière, auteur de *l'Aide-Mémoire*, nous fait voir une jeune femme qui pousse ladite porte, et s'assied sur le lit du studio d'un monsieur.

Afin de se ménager les chances d'un minimum de débat, de conflit – aliments naturels du dialogue de théâtre, – Jean-Claude Carrière a jeté son dévolu sur un homme que cette surprise laisse froid, et même mécontent : 8 heures du matin, une bonne fortune sort tout juste de chez lui, il a très tôt un rendez-vous d'affaires, il n'a pas le temps de s'amuser, et la « compagne qui tombe du ciel », c'est sans attrait pour lui, il est un champion des quick-idylles, il tient un catalogue de ses brèves rencontres, une par page, avec signes particuliers et photo jointe, c'est ce qu'il appelle l'« aide-mémoire ».

Bref, ce que l'on nomme, au théâtre, une « situation ». Nous ne savons pas ce que cette jeune femme vient faire là. Elle ne le sait pas elle-même, semble-t-il. Et lui ne veut rien savoir. C'est gentil, c'est drôle.

Labiche pouvait partir de ça, pour obliquer tout de suite vers un quiproquo, ou un contre-feu, et rebondir. Jean-Claude Carrière, qui avait écrit cette fantaisie sans prétention il y a un quart de siècle, et ne met pas en jeu ici ses facultés de scénariste de Bunuel ou d'adaptateur chez Brook, ne rebondit pas, mais s'enlise, nous enlise, dans des sables pas bien mouvants que tous les spectateurs sans exception, si endormis soient-ils, prévoient au fur à mesure.

L'obsédé des compagnes de nuit, c'est Bernard Giraudeau, il s'est fait une silhouette de bourru pas méchant, cadre up-to-date, il exécute bien les choses, il n'est peut-être pas assez encré. L'inconnue, c'est Fanny Ardant, elle est grande, élancée, elle a de l'ascendant, elle joue d'abord un certain snobisme, ensuite une certaine gaucherie pas bêcheuse ; il lui manque une désinvolture, ou peut-être une aisance.

Mais les pièces comme cet *Aide-Mémoire*, qui ne prétendent pas être autre chose qu'une fantaisie, presque une plaisanterie, demandent des acteurs disponibles, libérés, enjoués, exactement le contraire de ce que suscite le trac des premières représentations, devant des publics très particuliers. Soutenus par des audiences bon enfant, venues voir les acteurs qu'elles ont aimés à l'écran, Fanny Ardant et Bernard Giraudeau vont être très vite bien plus fonceurs.

MICHEL COURNOT

► **Du mardi au samedi à 21 h matinées samedi à 18 h, dimanche à 15 h 30. Tél. : 47-23-37-21.**

CINÉMA

L'air raréfié des cimes

CERRO TORRE
de Werner Herzog

Werner Herzog, cinéaste de l'extrême, écrivait un livre, il y a près de quinze ans, *Sur le chemin des glaces*. Le récit de l'entreprise sacrificielle qu'il avait engagée parce qu'une de ses vieilles amies, Lotte Eisner, se mourait ici. Il se mit en route, à pied, dans le froid de l'hiver et marcha de Munich à Paris. Quand il eut atteint son but, son but était atteint, Lotte Eisner était guérie.

Cette histoire vraie pour dire la sympathie que les folies d'Herzog méritent, souvent. Pour dire la force de ses folies, de *Kaspar Hauser* à *Aguirre*, et même, dans une moindre mesure, à *Fitzcarraldo*. Mais, cette fois, voulant renouer avec les « Heimat », films de montagne très en vogue dans l'Allemagne des années 20-30, avant que ses héros « positifs », grisés d'air pur, ne dévissent dans le gouffre de l'idéologie nazie, il grimpe, essoufflé, sur des sommets de décevante convention.

Deux générations, deux styles, deux conceptions de l'alpinisme vont s'affronter. L'environnement est d'une hostilité assez grandiose, l'irruption d'une femme frigorifiée, (Mathilda May, une fois de plus mal traitée) apporte le piment sentimental attendu. Il s'agit de vaincre l'invincible *Cerro Torre*, montagne méchante, là-bas en Patagonie. Qui y parviendra ? Le « vieux » (Vittorio Mezzogiorno) ou le jeune (Stefan Glowacz, authentique champion d'escalade sportive) ? Ce n'est pas très important.

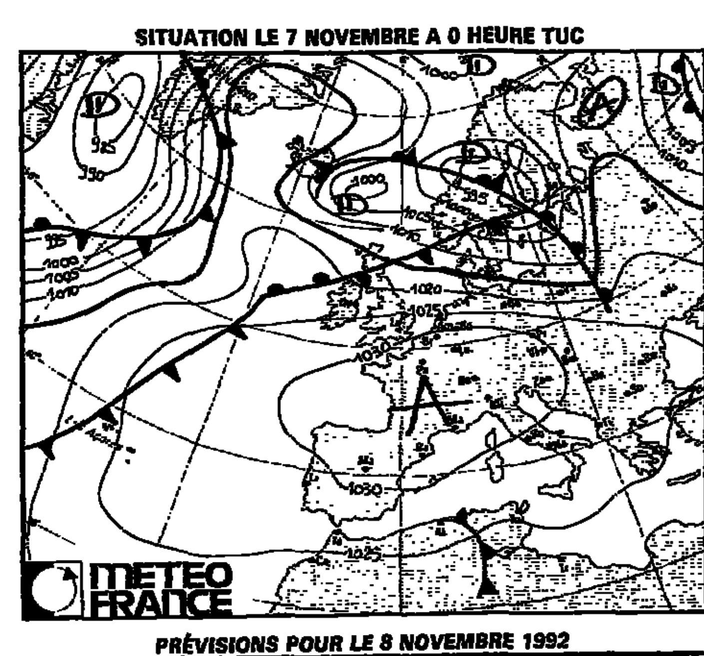
Il n'y a qu'une star dans *Cerro Torre*, la montagne elle-même, sublimement filmée, avec ses colères hystériques, et ses hypocrites beautés. Un documentaire aurait suffi. Avec peut-être Brad Dourif, tout de même, un personnage tout à fait secondaire, bien cinglé celui-là, bien herzogien, amoureux de Mae West, dont on retrouve le portrait, là-haut, tout là-haut, comme un rêve inaccessible. Lui seul, accentuant les regrets que suscitent cette escalade ratée, est à la hauteur.

DANIÈLE HEYMANN

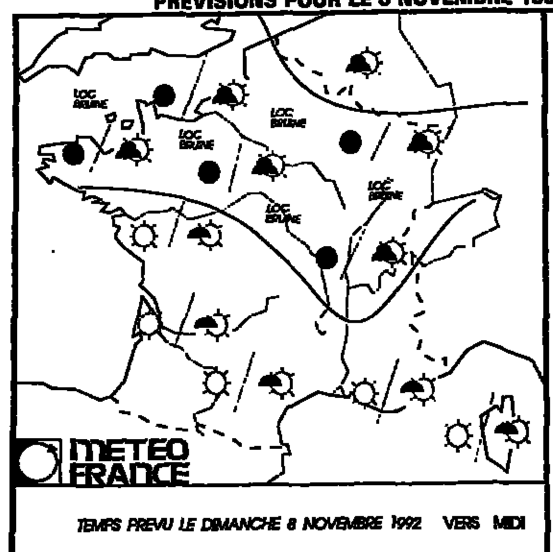
□ **« Les enfants volés » candidats aux Oscars.** – Le film de Gianni Amelio (en italien *Ladro di bambini*) représentera l'Italie pour l'Oscar du meilleur film étranger, qui sera attribué en février prochain à Hollywood. Le film, qui a déjà reçu le grand prix du jury au dernier festival de Cannes, a été désigné à l'unanimité par un jury de professionnels. Il s'agit du second film réalisé par Gianni Amelio et produit par Angelo Rizzoli désigné en deux ans pour représenter l'Italie aux Oscars, après *Portes ouvertes* (*Porte aperte*) en 1991.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 7 NOVEMBRE A 0 HEURE TUC



PRÉVISIONS POUR LE 8 NOVEMBRE 1992



LEGENDE
ENSOLEILLE
ECLAIRCIES PEU NUAGEUX
NUAGEUX COURTES ECLAIRCIES
TRES NUAGEUX OU COUVERT
PLUIE OU BRUINE
NEIGE
AVERSES
ORAGES
BRUMES ET BROUILLARD
SENS DE DEPLACEMENT

TEMPS PREVU LE DIMANCHE 8 NOVEMBRE 1992 VERS MIDI

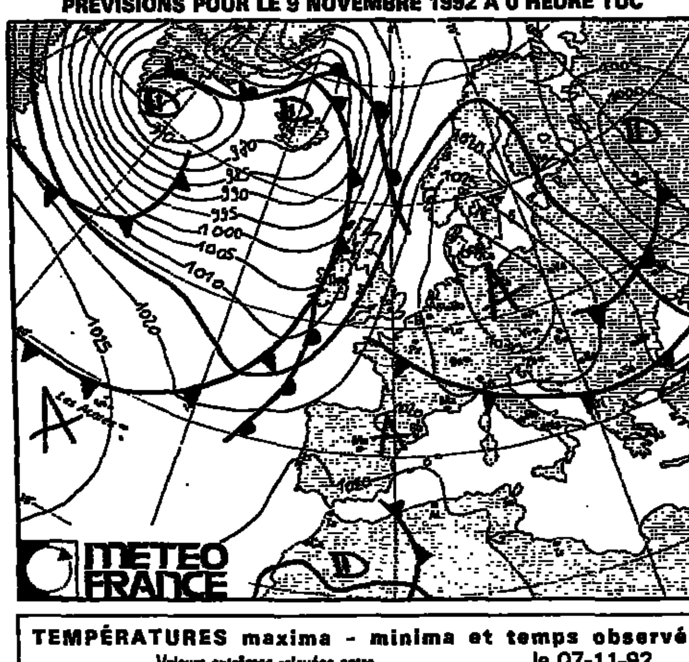
Dimanche : grisaille au nord, soleil au sud. – Sur la moitié nord, la grisaille dominera tout au long de la journée. Quelques bruines se produiront surtout le matin. En fin d'après-midi des éclaircies perceront près de la frontière belge.

Sur la moitié sud, après la dissipation des brouillards, fréquents le matin, surtout dans les vallées, le soleil brillera. Il fera très beau sur les massifs montagneux.

Les températures seront douces le matin : entre 7 et 10 le matin sur le nord avec 10 à 13 près des côtes, 5 à 10 sur le sud localement 10 à 14 près de la Méditerranée.

L'après-midi, le thermomètre atteindra 10 à 14 sur la moitié nord et 15 à 20 sur la moitié sud.

PRÉVISIONS POUR LE 9 NOVEMBRE 1992 A 0 HEURE TUC



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 06-11-1992 à 18 heures TUC et le 07-11-1992 à 6 heures TUC — le 07-11-92

FRANCE

AJACCIO	20	9	D
BIARRITZ	21	11	C
BORDEAUX	20	6	B
BOURGES	16	6	P
BREST	18	8	C
CAEN	17	6	B
CHERBOURG	19	7	C
CLERMONT-FER.	15	3	B
DIJON	7	5	B
GRENOBLE	18	5	C
LILLE	12	8	B
LIMOGES	21	8	D
LYON	10	7	C
MARSEILLE	21	7	D
NANCY	11	1	C
NANTES	19	8	B
NICE	21	11	D
PARIS-MONTS	11	9	C
PAU	18	6	B
PERPIGNAN	18	6	D
POINTE-A-PITRE	31	21	D
RENNES	18	10	B
ST-ETIENNE	16	– 1	B
STRASBOURG	12	7	C
TOULOUSE	20	6	D
TOURS	15	8	B

ÉTRANGER

ALGER	21	14	N
AMSTERDAM	15	10	P
ATHÈNES	18	10	D
BANGKOK	32	24	N
BARCELONE	19	10	N
BELGRADE	16	7	D
BERLIN	12	11	C
BRUXELLES	12	7	C
LE CAIRE	28	18	D
COPENHAGUE	12	10	P
DAKAR	35	24	D
DELHI	30	21	D
GENEVE	11	8	C
HONGKONG	–	–	–
ISTANBUL	14	9	N
JÉRUSALEM	24	13	N
LISBONNE	23	14	D
LONDRES	17	10	C
LOS ANGELES	24	13	D
LUXEMBOURG	10	5	C
MADRID	21	6	D
MARRAKECH	27	12	D
MEXICO	21	12	N
MILAN	15	4	B
MONTRÉAL	6	– 3	P
MOSCOU	2	– 2	N
NAIROBI	–	–	–
NEW-YORK	9	6	C
OSLO	–	–	–
PALMA-DE-MAJ.	22	12	D
PÉKIN	16	1	–
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	23	9	D
SEVILLE	24	11	D
SINGAPOUR	32	25	D
STOCKHOLM	7	5	D
SYDNEY	–	–	–
TOKYO	17	15	C
TUNIS	22	10	B
VARSOVIE	10	9	P
VENISE	13	9	B
VIENNE	16	6	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

Samedi 7 novembre

TF 1

20.45 Variétés : Toute la ville en parle.
22.35 Côté enfants.
22.40 Magazine : Ushuaïa. Cuba (1re partie).
23.45 Magazine : Formule sport. Football.
0.25 F1 Magazine. Grand Prix de formule 1 d'Australie, à Adélaïde.

FRANCE 2

20.50 Magazine : La Nuit des héros. Présenté par Michel Creton.
22.55 Magazine : Double jeu. Invités : Les Nuls.
0.15 Journal, Météo, Open de tennis de Paris-Bercy et Visages d'Europe.
0.35 Magazine : La 25e Heure. Italian American, de Martin Scorsese.

FRANCE 3

20.45 Série : Police secrets. *Neige dans le Midi.*
22.15 Journal et Météo.
22.40 Sport : Tennis. Résumé du 7e Open de la Ville de Paris.
22.45 Magazine : Repères. Notre argent nous intéresse.
23.40 Magazine : Salut Manu. Invités : MC Tanik, Youssou N'Dour, Elisabeth Caumont.
0.25 Continentales Club.

CANAL PLUS

20.30 Téléfilm : Mark Woodward, ange ou démon ?
22.00 Flash d'informations.
22.05 Sport : Boxe. Réunion de Luxembourg : championnats d'Europe des super-légers.
23.00 Magazine : Jour de foot. Buts et extraits des matches de la 14e journée de championnat de France de D1.
0.00 Le Journal du hard.
0.05 Cinéma : Barbara. Film français, classé X.

ARTE

20.40 Documentaire : Hotel Deutschland. De Stefan Paul.
22.05 Cinéma d'animation : Question d'optiques. De Claude Luyet.
22.15 Cinéma d'animation : A Simple Case of Vision. D'Irit Bastry.
22.30 Magazine : Macadam. De Stanley Dorfman.
23.35 Ray Charles à Bourges.
0.05 Série : Monty Python's Flying Circus.

M 6

20.40 Feuilleton : Holocauste. De Marvin Chomsky (1re partie).
23.15 Téléfilm : La Deuxième Jeunesse de Mike Moran. De Robert Conrad.
0.50 Informations : Six minutes première heure.
0.55 Musique : Boulevard des clips.

Dimanche 8 novembre

TF 1

20.40 Cinéma : Netchaïev est de retour. ■ *Film français de Jacques Deray (1990).*
22.40 Magazine : Ciné dimanche.
22.50 Variétés : Montand international. Emission de Guy Job.
0.35 Journal et Météo.
0.40 Magazine : *Le Vidéo Club.*

FRANCE 2

20.50 Cinéma : Bons baisers de Russie. ■■ Film britannique de Terence Young (1963).
22.50 Magazine : Bouillon de culture.
0.10 Journal, Météo, Open de tennis de Paris-Bercy et Visages d'Europe.

FRANCE 3

20.45 Spectacle : Le Gala de la presse. Présenté par Julien Lepers.
22.05 Magazine : Le Divan. *Présenté par Henry Chapier.* Invité : Hervé Bazin.
22.30 Journal et Météo.
22.50 Sport : Tennis. Résumé du 7e Open de la Ville de Paris.
23.00 Dessins animés. Ventriloquist Cat (1950), Uncle Tom's Cabana (1947), de Tex Avery (v.o.).
23.15 Cinéma : Stars in my Crown. ■■ Film américain de Jacques Tourneur (1950) (v.o.).
0.45 Musique : Portée de nuit.

CANAL PLUS

20.35 Cinéma : Henry et June. □ Film américain de Philip Kaufman (1990).
22.45 Flash d'informations.
22.50 Magazine : L'Equipe du dimanche. Présenté par Pierre Sled. Football ; Boxe.
1.20 Cinéma : La Valse des pigeons. ■■ Film français de Michael Perrotta (1991).

ARTE

***20.15* Téléfilm : L'Homme aux oranges.** De Jonas Cornell.
22.10 Documentaire : Paesi e Paesi zig-zag. De Giovanni Columbu (1re partie).
22.30 Documentaire : La Télévision en Europe. D'Angelika Kettelhack et Angela Beinemann.
23.30 Documentaire : Prix Europa 1992, la compétition. *De Barbara Frankenstein.*
0.10 Soirée spéciale : La remise du prix Europa 1992.
0.35 Documentaire : Paesi e Paesi zig-zag. De Giovanni Columbu (2e partie).

M 6

20.45 Cinéma : La Fureur du Dragon. ■ Film chinois (Hongkong) de Bruce Lee (1973).
22.25 Magazine : Culture pub. La ménagère manager.
23.00 Cinéma : Miranda. □ Film italien de Tinto Brass (1989).
0.40 Six minutes première heure.
0.45 Magazine : Metal express.

CARNET DU Monde

Naissances

– Gilles et Gilberte HAUSER-CARON

ont le bonheur d'annoncer la naissance de leur fille

Mathilde,

le 2 novembre 1992.

58, rue Charlot,
75003 Paris.

Anniversaires de naissance

– Il y a quatre-vingts ans naissait

Mamyvette.

Merci pour l'infinie tendresse et pour le profond amour dont tu nous entoures chaque jour.

Alléluia !

Alain (†), Suzy, Joëlle,
Mayane et Bruno, Yves,
Jean-Louis et Frank,
Nico, Magali, Manu,
Fleur, Christel, Laurianne,
Guillou et Papy.

Décès

– Mme Hubert Benoit,
son épouse,
Mlle Francine Benoit,
M. et Mme Jacques Fleury,
ses enfants, ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la grande tristesse de faire part du décès du

docteur Hubert BENOIT,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 28 octobre 1992, dans sa quatre-vingt-neuvième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

7, rue Molitor,
75016 Paris.
47, rue de l'Eglise,
75015 Paris.
Le Prieuré,
16, rue de l'Eglise,
28410 Bu.

– Mme Raphaël Epstein,
son épouse,
Henri et Evelyne Epstein,
ses enfants,
M. Jacques Babok,
son neveu,
Et toute la famille,
font part du décès de

M. Raphaël EPSTEIN,

survenu le 6 novembre 1992, dans sa cent unième année, en son domicile.

Les obsèques auront lieu le lundi 9 novembre, à 11 heures, au cimetière parisien de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– M. Marie-Pierre Guinaudeau,
Mlle Hélène Guinaudeau,
ses enfants,
M. Vincent Guinaudeau,
son petit-fils,
Mme Paul Guinaudeau,
sa mère,
Les familles Guinaudeau, Franc, Chamski, Guyon, Arlet et Vaquier,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Charles GUINAUDEAU,

survenu le 6 novembre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 10 novembre, à 14 heures, en l'église Saint-Vincent de Cosse (Dordogne), suivie de l'inhumation au cimetière de Sarlat.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– L'association de presse France-Japon a le regret d'annoncer le décès de son ancien président

Serge de GUNZBURG,

survenu à Paris le 2 novembre 1992.

[Né en 1911 en Suisse, Serge de Gunzburg entre à l'agence Havas en 1936. Evadé de France occupée en 1942, il gagne l'Afrique du Nord, après avoir été interné dans les prisons espagnoles, et, avec la 2e division blindée, il participe à la libération de Paris. Envoyé spécial de l'Agence France-Presse en Chine de 1945 à 1947, il est ensuite correspondant en Yougoslavie, en URSS, en Inde ; il suit diverses conférences internationales, notamment sur le Vietnam. Passionné par les arts comme par le monde d'Extrême-Orient, Serge de Gunzburg avait pris sa retraite en 1976.]

(Le Monde du 6 novembre.)

– Mme Robert Jarrety,
Mlle Elisabeth Jarrety,
M. et Mme Michel Jarrety,
Claire, Anne et Marie,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Robert JARRETY,

survenu dans sa quatre-vingt-quatrième année, le 5 novembre 1992.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Jean-Baptiste de Sceaux, le lundi 9 novembre, à 10 h 30.

9 *bis*, avenue de Verdun,
92330 Sceaux.
45, quai Carnot,
92210 Saint-Cloud.
9, rue Jean-Froissart,
80000 Amiens.

Anniversaires

– Il y a un an disparaissait

Françoise BERQUE.

Nous qui l'avons rencontrée et aimée, au cours de son trop bref séjour, formons de douces et chaleureuses pensées pour elle, plus particulièrement *aujourd'hui.*

– **René MICALET**

est décédé le 9 novembre 1988.

Mais par-delà la mort la vie demeure, pour tous ceux qui l'ont connu et aimé, dans la fidélité du souvenir.

– Pour ce jour anniversaire de sa brutale disparition, l'Institut Weizmann des sciences a une pensée émue pour

Yves MONTAND.

– L'association des Villages d'enfants SOS de France se souvient qu'il y a vingt ans, le 8 novembre 1972, disparaissait notre président,

Yvon MORANDAT.

Nous associons dans ce souvenir son épouse,

Claire MORANDAT,
née Walbaum,

décédée le 30 mars 1985 et qui fut également notre présidente.

Qu'ils reposent en paix.

L'œuvre des Villages d'enfants SOS, pour laquelle ils se sont tant dévoués, poursuit sa tâche auprès des enfants et des jeunes en difficulté.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5906

HORIZONTALEMENT

I. Morceau de canard. Il séduit parfois une « vieille » qui va mourir. – II. Abréviation. De nombreuses personnes s'en écartent quand la marée monte. Orientation. – III. Asperges au lait. Capable d'impressionner. – IV. Revenu pour manger. Bien caché. Symbole. – V. Promet le bâton à des enfants. Portrait d'une inconnue. – VI. A été donné aux « gendarmes ». Tissus précieux. Points opposés. Symbole. – VII. Ne résistent pas aux coups de ceux qui « régalent ». Fait la *planche*. – VIII. En altitude. Affaire de gousses. Visait les cœurs. – IX. Mots couverts. Chasse les « gourmands ». – X. C'est périodiquement un « temps » de chien. Des bettes à l'eau suffisent pour le nourrir. – XI. Dans le nom d'un roi légendaire de Rome. Gonfle avant de crever. En entier. – XII. Provoquait autrefois de graves accidents. Est ouvert. – XIII. Sa descente est horizontale. *Mot d'enfant.* Eau qui disparaît dans un grand bassin. – XIV. Un certain froid les sépare. Empoisonnement causé par le « chiendent ». Est pris au « lancer ». – XV. Carmagnole ou boléro. Quitte son foyer et disparaît.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I										■					
II			■										■		
III								■						■	
IV						■							■		
V					■		■		■						
VI				■						■			■		
VII											■				
VIII			■				■					■		■	■
IX								■							
X		■								■					
XI					■		■		■				■		
XII	■											■			
XIII				■						■					
XIV					■						■				
XV						■									

VERTICALEMENT

1. Il prend l'air avant de sortir. Devise. – 2. Une femme en... carte. Un quart ou un millième. – 3. Le petit coin. Offrent à boire et à manger. – 4. Espèce de bûche. Palmier ou chou. *Abréviation.* – 5. *Bronzé* ou cuivré. Hauts dignitaires. Abréviation. – 6. Forme du passé indéfini. Ses habitués ont leur métier dans la peau. – 7. Enveloppe un *jambonneau. Il va doucement.* Lettres de service. Prénom. – 8. En entier. Sépare Gorki de Pouchkine. A ne pas remettre ! – 9. But la tasse. *Vin. Les dés y sont jetés.* – 10. Partiellement dépensé. Nourrit qui l'engraisse. Apporte de l'eau à la rivière. Moderne. – 11. Se vident avec une pelle. Des vers qui piquent. – 12. Au-dessus des marquises. Exige une bonne conduite. Militaire. – 13. Est décoré quand il va au combat. Homme de prix. – 14. « Fait » la vie avec d'autres. Préfixe. Hugo ou Dumas. – 15. Pièce qui valait un billet. Subit un inconvénient.

Solution du problème n° 5905

Horizontalement

I. Mâchoires. – II. Acheteuse. – III. Jeu. Anisé. – IV. Orin. Anes. – V. Rénal. – VI. Trousse. – VII. Bière. Tin. – VIII. Messe. – IX. Tiers. Ste. – X. *Oms.* Or. – XI. Net. Pions.

Verticalement

1. Major. Bâton. – 2. Acéré. Ire. – 3. Chuintement. – 4. Hé. Narrera. – 5. Ota. Loess. – 6. Iéna. Pi. – 7. Ruinistes. – 8. Esse. Si. Ton. – 9. Sées. Enfers.

GUY BROUTY

BILLET

« Une grève irresponsable »

Air France est au plus mal. Les pertes consolidées du groupe devraient atteindre 3 milliards de francs en 1992, a annoncé son directeur général, M. Jean-Didier Blanchet, aux représentants du personnel réunis vendredi 7 novembre pour le comité central d'entreprise. Le déficit consolidé est estimé à 1,8 milliard de francs au 30 septembre.

Pour lutter contre ces pertes abyssales, le président d'Air France a entrepris un traitement de choc visant à économiser 3 milliards de francs de francs par an afin de préserver la capacité d'autofinancement du groupe. L'an prochain, 1 500 suppressions d'emplois au sol viendront s'ajouter aux 2 500 déjà prévus pour la période 1992-1993.

Ce remède de cheval fait ruer dans les brancards une entreprise publique habituée à plus d'égards, et les quatorze organisations syndicales d'Air France ont appelé à une grève générale de vingt-quatre heures, lundi 23 novembre, pour protester contre ce plan de rigueur. La direction d'Air France s'inquiète de cette réaction. *« Je ne peux que regretter l'attitude de ceux qui n'ont pas su trouver d'autres réponses au grave problème de leur entreprise qu'un appel à la grève,* note le directeur général du groupe. *Il en résultera une aggravation de nos pertes et une détérioration de nos positions commerciales sur les marchés (...). Cette grève, je vous le dis tout net, est irresponsable. »*

Dans un communiqué publié vendredi, trois syndicats de pilotes et de mécaniciens navigants d'Air France (SNPL, SPAC, SNOMSAC) estiment *« que ce n'est pas au personnel de renflouer des opérations financières catastrophiques »* et réclament une recapitalisation de l'entreprise par son actionnaire principal. En 1991, l'Etat a déjà apporté une dotation de capital de 2 milliards de francs. En juillet, la commission européenne a donné son feu vert à l'entrée de la BNP à hauteur de 8,8 % dans le capital d'Air France dans un délai maximum de huit ans, ce qui équivaut à un apport de 1,25 milliard de francs.

Aujourd'hui, l'Etat n'a pas d'argent à apporter au groupe en difficulté. Pour le seul secteur de l'aéronautique, d'autres entreprises comme Aérospatiale ou la SNECMA frappent à la porte de leur actionnaire. Enfin, la privatisation d'Air France proposée par certains députés de l'opposition suppose un redressement de l'entreprise qui serait lui aussi douloureux. Il ne semble pas que le groupe puisse faire l'économie des mesures sociales en cours.

MARTINE LARONCHE

A l'occasion des Etats généraux des voyageurs

La RATP affronte les critiques des usagers

La RATP a organisé les 6 et 7 novembre les premiers Etats généraux des voyageurs. Les effets de la modernisation de la Régie lancée par son PDG, M. Christian Blanc, ne sont pas encore suffisamment perceptibles par l'usager.

L'entreprise est risquée. Pour la première fois, la RATP accorde une tribune libre à ses voyageurs les 6 et 7 novembre. Par le biais d'une vingtaine d'associations, l'usager, hissé au rang de « client », peut exprimer toutes les insatisfactions qu'il rencontre dans l'usage au quotidien du métro et du RER. Il ne s'en prive pas, et il ne suffira probablement pas de deux jours pour énumérer les mille et une tracasseries subies par l'usager des transports publics en Ile-de-France.

Le grand remue-ménage entrepris à la RATP par son président, M. Christian Blanc, ne profite pas encore suffisamment à l'usager et ses effets se font encore désirer sur les quais, dans les voitures ou les couloirs du métropolitain parisien. Les agents sont-ils en cause? *« Le président de la Régie ferait sans doute fausse route s'il voulait mener sa réforme contre ses propres salariés,* proteste un responsable de l'association de défense des consommateurs de la CGT (INDECOSA-CGT). *Un bras de fer n'inciterait pas l'ensemble des salariés à aller dans le sens de l'entreprise. »*

Le personnel de la RATP était cependant concerné au premier chef vendredi après-midi par les revendications des associations. La réforme lancée par le PDG de la RATP à son arrivée visait à décentraliser les responsabilités en supprimant des niveaux hiérarchiques et en se centrant sur les unités fonctionnelles. *« Pour l'instant, le consommateur ne reçoit pas les fruits de cette modernisation. On nous raconte que les employés de la Régie sont formés au dialogue, alors qu'ils restent claquemurés derrière leur guichet. On a l'impression qu'ils ont peur,* explique Mme Jeanine Argudo, de la Fédération Léo-Lagrange. *Les voyageurs sont toujours transportés comme du bétail et le consommateur est encore considéré comme quelqu'un qu'il faut amener d'un point à un autre sans qu'il y ait une véritable recherche de qualité. »* Les tentatives menées sur deux lignes de métro pour faire quitter leur guichet à des agents occupés jusqu'ici à la vente de billets sont encore trop timides.

Si les associations de consommateurs se félicitent de la tenue des Etats généraux, leur constat est sans concession. Les tags continuent de décourager les voyageurs même si l'objectif est de les nettoyer dans les vingt-quatre heures. L'insécurité est encore sensible, même si les résultats de la RATP font état d'une diminution des agressions des voyageurs. Les problèmes d'accessibilité figurent également en bonne place parmi les préoccupations des usagers : difficultés pour les personnes à mobilité réduite de monter dans les bus, de faire face à une panne d'escalier mécanique ou d'ascenseur, ou tout simplement casse-tête du passager chargé de valises pour passer les barrières de péage.

Par ailleurs, des associations se plaignent que les chômeurs, les étudiants ou encore les RMistes ne bénéficient pas, à l'instar des salariés, de tarifs préférentiels. La RATP a annoncé qu'elle avait mis à l'étude une tarification moins chère pour les jeunes de dix à vingt-cinq ans mais qu'elle se heurtait à un problème de financement pour la mettre en place.

Enfin, les avaries techniques continuent de perturber le service et d'être à l'origine de retards multiples, selon l'INDECOSA-CGT. *« Les voitures sont surchargées aux heures de pointe et le nombre de places offertes ne répond pas à l'affluence des voyageurs,* renchérit M. Gabriel Marizy, de l'Organisation générale des consommateurs (ORGECO). *Le sentiment d'insécurité lié à la saleté et au défaut d'entretien du matériel est renforcé par le manque de personnel dans les stations. »*

Les dérives corporatistes

A l'ouverture des Etats généraux des voyageurs, huit syndicats de la RATP et quatre associations de consommateurs ont apporté au président de l'entreprise publique une pétition signée par près de dix mille usagers réclamant notamment l'arrêt des *« restrictions budgétaires au service public », « l'attribution immédiate d'effectifs, de bus, de métros, de RER et d'investissements supplémentaires. »*

Insistant sur la notion de service public, M. Christian Blanc a rappelé que plusieurs syndicats avaient déposé un préavis de grève pour le mardi 10 novembre destiné à protester contre un projet de réforme concernant les conducteurs du métro et du RER. *« Les dérives corporatistes seront un jour sévèrement jugées,* a-t-il déclaré. *Les syndicats doivent en avoir conscience. »* Il a rappelé ses tentatives pour limiter l'impact des grèves sur les usagers du transport, dont la dernière en date est l'installation d'une instance de conciliation chargée d'éviter le recours à la grève en essayant de rapprocher les points de vue de la direction et des syndicats. *« Si, par malheur, nous ne parvenions pas à régler cette question au sein de l'entreprise,* a-t-il rappelé, *le législateur prendra sa responsabilité. »*

MARTINE LARONCHE

Alors que les actionnaires décident une augmentation du capital

Le Crédit lyonnais et Mme Beaux prennent le pouvoir chez Adidas

Adidas devrait recevoir de l'argent frais. En difficulté depuis plusieurs années, le groupe devrait bénéficier d'une augmentation de capital et d'un prêt de ses actionnaires pour 200 millions de deutschemarks au total (680 millions de francs). Le principe en a été arrêté, vendredi 6 novembre, par le conseil de surveillance. Mme Gilberte Beaux a été portée à la présidence du directoire de la société en remplacement de M. René Jaggi, démissionnaire. Les grandes manœuvres de l'après-Bernard Tapie ont commencé.

« C'est irréversible ! » Interrogé par *Libération* au début du mois de novembre, M. Bernard Tapie ne laissait aucune place au doute. Son désir de se retirer des affaires était intact, malgré l'échec de la vente d'Adidas à Pentland (*le Monde* du 17 octobre). La défection du groupe britannique rendait pourtant l'opération singulièrement plus compliquée. *« Quand on a loupé à grand renfort de publicité une négociation comme celle-là, il vaut mieux se faire oublier et restaurer ses résultats,* lâchait ainsi, en privé, un banquier proche du dossier. *Comment céder dans de bonnes conditions une société dont le britannique a laissé entendre pis que pendre? Adidas n'est plus à vendre, sauf entre ses actionnaires. »*

Mais à défaut de remettre Adidas sur le marché, ses responsables devaient la recapitaliser et lui apporter enfin l'argent frais promis par M. Tapie à son arrivée en juillet 1990. La firme aux trois bandes, qui perd régulièrement des parts de marché face à Nike et Reebok, doit à la fois rajeunir son marketing et restructurer son outil de production. Le conseil de surveillance en a pris acte, vendredi 6 novembre, et décidé d'une augmentation de capital devant rapporter *150 millions de deutschemarks* (1), complétée par un prêt d'actionnaires de 50 millions de marks.

Des modalités non arrêtées

Décision de principe puisque cette augmentation de capital doit être souscrite par la société Bernard Tapie Finance GmbH, actionnaire à hauteur de 95 % d'Adidas. La holding allemande du groupe Tapie s'est déclarée prête à faire usage de son droit de souscription et même à se substituer aux héritiers Dassler, propriétaires des 5 % restants. Mais BTF GmbH n'a donné aucun éclaircissement sur la façon dont elle réunira les fonds. *« Les modalités de l'opération ne sont pas encore arrêtées,* explique à Paris M. Elie Fellous, PDG de Bernard Tapie Finance (BTF). *Nous procédons étape par étape. Nous allons regarder ce qui va se passer chez BTF GmbH, puis nous verrons quelles en seront les implications pour BTF. »*

Curieuse démarche qui veut que l'on commence par la fin sans rien connaître du début ! Mais démarche qui s'explique sans doute par la mauvaise passe financière traversée par le groupe Tapie (294,9 millions de francs de pertes en 1991), par la cascade de holdings qui permettent le contrôle d'Adidas, par le souci, enfin, de son propriétaire de se désengager. Que va faire, par exemple, le groupe Pentland, toujours actionnaire de BTF GmbH (à hauteur de 20,05 %)? Que vont décider les banques et les établissements financiers présents à tous les étages de l'organigramme?

« J'ai cru comprendre que Mme Beaux avait consulté le Crédit lyonnais et les AGF lors de la rupture des négociations avec Pentland, dit un responsable d'un grand établissement financier. *Il paraît peu probable que ces deux établissements ne se soient pas alors assurés d'une solution de rechange viable. »* De tout temps le plus impliqué, le Crédit lyonnais y travaille, sa filiale Clinvest préparant le montage financier. Les AGF, traditionnellement plus réservés, attendent d'en connaître les modalités pour se prononcer. La banque Worms adopte une conduite similaire, tandis que la BNP, petit actionnaire de BTF (3,5 %), n'ira pas plus loin.

D'ici quelques semaines, les contours du groupe Tapie devraient donc être radicalement bouleversés. *« Il y a deux solutions,* expliquait encore à *Libération* M. Tapie. *Soit je sors de BTF, soit BTF sort de BTF GmbH (...). De toute façon, nous allons retirer BTF de la Bourse et trouver un autre nom pour que cette entreprise puisse avoir une vie normale, sans être constamment soumise à une décharge affective démesurée. »* L'entrée en première ligne du Crédit lyonnais et la nomination de Mme Beaux à la tête d'Adidas constituent les premières étapes de ce désengagement annoncé.

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

(1) L'augmentation de capital porte sur 24 millions de deutschemarks de nominal (émission de 480 000 actions de 50 deutschemarks vendus au prix unitaire de 312,5 deutschemarks).

Après les menaces américaines contre des produits européens

Les « bons offices » de Londres

Suite de la première page

C'est parce qu'ils en sont bien conscients que le premier ministre britannique et le président de la Commission européenne, M. Jacques Delors, qui se sont retrouvés pour un déjeuner vendredi 6 novembre à Londres, ont plaidé en faveur d'une reprise immédiate des discussions, afin d'éloigner le spectre d'une guerre commerciale globale entre l'Europe et l'Amérique.

Les effets d'une escalade des sanctions réciproques sont difficilement calculables, même si l'on estime, *a contrario*, qu'un accord général au GATT serait en mesure de générer un surplus de quelque 200 milliards de dollars (*environ 1 070 milliards* de francs) du commerce international. On sait, en revanche, qu'au-delà du sort des pays industrialisés dont les économies en pleine récession seraient particulièrement touchées par l'augmentation de leurs factures d'importation et leur baisse de recettes d'exportations, la situation des pays en développement (majoritaires parmi les 108 pays membres) – pour qui un accord dans le cadre du GATT signifie un indispensable appel d'air vers la croissance, par l'augmentation des prix de leurs exportations agricoles et textiles – serait encore plus gravement compromise. Que faire pour éviter le pire? D'abord, on l'a vu, reprendre ses esprits : les sanctions commerciales décrétées par les Etats-Unis ne prendront effet qu'à partir du 5 décembre. D'ici là, la diplomatie peut agir. Les discussions entre M. Major et M. Delors font partie d'un ensemble d'initiatives tendant à rétablir un processus de négociations. M. Arthur Dunkel, le directeur général du GATT, a convoqué, pour mardi 10 novembre, une réunion d'urgence du comité qui supervise l'Uruguay Round.

Les raisons de M. Major

Les ministres du commerce des Douze, qui étaient réunis vendredi à Brocket Hall, dans le nord-est de Londres, sont tombés d'accord pour éviter – du moins dans l'immédiat – le piège des mesures de représailles contre les exportations américaines, et c'est probablement dans ce sens que statuera le conseil des ministres de la Communauté, qui se réunit dès lundi. En tant que président – jusqu'en décembre prochain – de la Communauté européenne, M. John Major entend jouer un rôle actif pour tenter de convaincre la France, avec l'aide du chancelier Kohl, d'adopter une ligne de défense plus souple. On déplore ainsi, à Londres, les rodomontades des ministres français (MM. Jean-Pierre Soisson et Dominique Strauss-Kahn, respectivement chargés de l'agriculture et du commerce extérieur) à propos de mesures de *« contre-rétorsion »*, qui ne peuvent que jeter de l'huile sur le feu. On souligne aussi que le différend de Chicago ne portait, au moment de l'échec des pourparlers, que sur 500 000 tonnes d'oléagineux (colza, tournesol, soja), les Etats-Unis souhaitant réduire le volume de la production subventionnée européenne à 9 millions de tonnes, la CEE fixant à 9,5 millions de tonnes la limite extrême de ses concessions.

Un accord ne semble donc pas *a priori* hors de portée, même si M. Ray MacSharry, le commissaire et négociateur européen pour les questions agricoles, est probablement un peu optimiste en affirmant que tout peut être réglé *« en cinq minutes »*. Mais d'autres raisons militent en faveur des initiatives britanniques : le premier ministre est gravement affaibli par une succession d'échecs « domestiques », et la Grande-Bretagne confirme son attitude de « mauvais élève » de la classe européenne s'agissant de la ratification du traité de Maastricht (*le Monde* du 7 novembre). M. Major a donc doublement besoin d'apparaître comme le « sauveur » de l'Uruguay Round, si possible au moment du sommet européen d'Edimbourg, les 11 et 12 décembre.

Malade chronique de l'Europe, l'économie de la Grande-Bretagne craint plus encore que celles de ses partenaires une escalade de la guerre commerciale. Epargnés par les premières sanctions annoncées par Washington (seulement 1,3 million de dollars sur le total de 300 millions de dollars de volume d'échanges visé) et moins menacés que la France, en raison de la faiblesse de leur agriculture, les Britanniques savent qu'ils n'échapperont pas à la deuxième *« fournée »* de mesures de rétorsion américaines, notamment s'agissant de leur industrie automobile. On touche là un autre aspect de la partie de bras de fer qui semble s'engager de part et d'autre de l'Atlantique, qui est celui des menaces pesant sur la cohésion communautaire.

Le « coup d'Etat » de M. Delors

Les Britanniques, par intérêt économique et aussi en raison de cette *« relation spéciale »* qui lie la Grande-Bretagne aux Etats-Unis, ne veulent surtout pas d'une guerre commerciale qui les obligerait à choisir entre deux solidarités. Ce dilemme, qui concerne dans une moindre mesure l'Allemagne (et pas du tout la France), porte en germe une crise communautaire grave, qui ne pourrait qu'enterrer définitivement un traité de Maastricht déjà mal en point. Reste, bien sûr, le « cas Delors »... La presse populaire britannique s'est régalée de la visite londonienne du président de la Communauté, laquelle ne pouvait tomber à un moment plus opportun.

Comme d'habitude, les tabloïds (et, dans une moindre mesure, les journaux dits « de qualité ») en rajoutent, affirmant qu'un *« coup d'Etat »* est en train de se dérouler pour obliger M. Delors – leur « bête noire » – à renoncer à ses fonctions. Celui-ci est accusé, pêle-mêle, d'*« hypocrisie »*, de *« duplicité »* et de *« perfidie »* (ô Albion !), pour avoir *« saboté »* les discussions de Chicago en faisant pression sur M. MacSharry pour obliger celui-ci à repousser les propositions américaines. M. Delors, poursuivi par une meute journalistique alors qu'il délivrait, vendredi, un discours d'un grand classicisme sur les avantages de la coopération monétaire européenne, devant la London School of Economics, a affirmé qu'il n'avait jamais *« interféré dans les négociations »* de Chicago, ajoutant : *« Si une majorité de la Commission ne partage pas mes avis, j'exprime alors ma totale solidarité avec le commissaire en charge du dossier. »*

Les Britanniques, tout en prenant manifestement la défense de la thèse présentée par M. MacSharry, lequel semble désormais soucieux de dépassionner cette querelle de personnes, suggèrent que les négociations puissent reprendre sous la houlette de M. Frans Andriessen, le commissaire européen pour les affaires extérieures. Ce passage de témoin pourrait s'effectuer en souplesse : outre que M. MacSharry doit quitter ses fonctions bruxelloises en décembre, ne parle-t-on pas de lui comme un possible « homme providentiel » du parti irlandais au pouvoir, le Fianna Fail, au moment où celui-ci affronte des élections générales, le 26 novembre prochain?

LAURENT ZECCHINI

La France réaffirme sa volonté de négocier avec « fermeté » sur le GATT

Le premier ministre français, M. Pierre Bérégovoy, a estimé, vendredi 6 novembre, à Nevers, que les mesures de représailles annoncées par les Etats-Unis à la suite de l'échec des négociations du GATT étaient *« plus qu'une faute, une erreur ». « L'administration américaine se fâche (...),* a précisé M. Bérégovoy, *je trouve cela inadmissible. » « L'Amérique, comme l'Europe, a tout à perdre à cette guerre commerciale »,* a ajouté le premier ministre. *« Il faut se mettre autour d'une table, il faut discuter et j'espère que nous pourrons le faire avec la nouvelle administration américaine »,* a poursuivi M. Bérégovoy, après avoir insisté sur le fait que *« cette affaire n'est pas une affaire qui concerne la France, mais une affaire qui concerne l'Europe ». « C'est l'Europe qui a négocié, ce n'est pas la France »,* a-t-il rappelé.

La France demandera la mise en place de mesures de contre-rétorsion commerciales à l'égard des Etats-Unis dans un mois si les négociations du GATT *« n'ont pas avancé »* et souhaite une reprise *« immédiate »* des discussions, a déclaré pour sa part le ministre français de l'industrie et du commerce extérieur, M. Dominique Strauss-Kahn, interrogé vendredi 6 novembre sur TF 1. Le ministre a indiqué que la France cherchait *« l'unité européenne, [à] éviter des voix discordantes, mais l'unité dans la fermeté ».* Il faut *« reprendre immédiatement la discussion et espérer de la part des Américains un geste »,* a-t-il poursuivi.

De son côté, le commissaire européen à l'agriculture, M. Ray MacSharry, a estimé, vendredi 6 novembre à Dublin, qu'un accord américano-européen *« pourrait être conclu en cinq minutes »* sur le GATT. A son arrivée à l'aéroport de Dublin, M. MacSharry, qui a renoncé jeudi 5 novembre à conduire les négociations agricoles avec les Etats-Unis (*le Monde* du 7 novembre), a déclaré que *« l'économie mondiale traverse une sévère recession et tous les pays concernés savent qu'ils ne s'en sortiront pas sans un accord sur le GATT ».*

Enfin, les Etats-Unis souhaitent reprendre les négociations agricoles avec la CEE dès que possible pour parvenir à un accord avant la fin de l'année, a déclaré, vendredi 6 novembre à Bruxelles, M. James Dobbins, ambassadeur américain auprès de la CEE. *« Nous avons l'occasion à partir de maintenant et jusqu'à la fin de l'année de conclure les négociations et de donner un coup de fouet à l'économie mondiale,* a-t-il souligné. *Si nous ne le faisions pas, nous perdrions une occasion de croissance économique et nous risquerions d'étendre les conflits commerciaux ».*

O.P.

INDICATEURS

DANEMARK

• **Taux de chômage : 11,3 % en septembre.** – Le taux de chômage danois s'est établi en septembre à 11,3 % de la population active (315 600 personnes) en données corrigées des variations saisonnières, selon les chiffres publiés par l'institut national de la statistique à Copenhague. Le taux de chômage reste identique à celui du mois d'août mais est en hausse par rapport à septembre 1991 (10,7 % de la population active).

FRANCE

• **Production industrielle : + 0,4 % au deuxième trimestre.** – L'indice de production industrielle française hors bâtiment et travaux publics (BTP) a connu une très légère hausse de 0,4 % au deuxième trimestre 1992, selon les données corrigées des variations saisonnières publiées vendredi 6 novembre par l'INSEE. Cette progression de l'indice, qui se situe à 113,2 au second trimestre contre 112,7 au premier (base 100 en 1985), s'explique par une hausse de la production dans la construction aéronautique et navale (+ 13 %). Les biens d'équipement (+ 2,6 %), les industries agroalimentaires (+ 0,8 %) et les biens de consommation (+ 0,8 %) enregistrent eux aussi une hausse. En revanche, l'automobile (– 1,4 %), les matériaux de construction (– 5,2 %) et le secteur du BTP (– 1,6 %) sont en baisse.

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 2 AU 6 NOVEMBRE 1992

PARIS

Terre d'élection

INDICE CAC 40

+2,93 %

« Valse hésitation, mercredi 9 novembre au Palais Brongniart... Les investisseurs ont accueilli avec indifférence l'élection de M. Bush à la présidence des Etats-Unis. En revanche, ils étaient plus préoccupés par la baisse du dollar, la tension à la hausse d'intérêt... » Sur fond de morosité, la Bourse française tout comme celles de New-York, Londres et Tokyo enregistrait une légère baisse (*le Monde* du 10 novembre 1988).

Quatre ans plus tard, le même sentiment semblaient prévaloir puisque mercredi 4 novembre, les marchés financiers ont peu réagi à l'élection de M. Bill Clinton, les opérateurs précisant que *« celle-ci était déjà anticipée et inscrite dans les cours »*. A l'image des autres places internationales, la Bourse de Paris se montrait hésitante, fluctuant à la hausse et à la baisse au long de la séance. Même le dollar en vive hausse depuis quelques *séances, porté par des spéculations* sur la victoire démocrate, marquait le pas ce jour-là devant *le « fait accompli »*.

Dans l'un et l'autre cas, tout se passe comme si, après avoir soutenu leur favori dans la course à la Maison Blanche, les milieux financiers internationaux se refusaient à tout enthousiasme, attendant désormais de le voir à l'œuvre. Tout reste à faire pour relancer la machine économique outre-Atlantique.

L'élection américaine n'a pas été le seul point fort de la semaine. La poursuite de la détente monétaire en Europe s'est confirmée lundi avec la baisse par la Banque de France de ses taux directeurs d'un quart de point. Cette mesure, même jugée *« symbolique »*, a soutenu le moral des investisseurs. Annoncée lundi, jour férié pour les financiers, elle n'a pu être appréciée que le lendemain (+ 2,56 %). L'avance ne fera ensuite que s'éroder : + 0,96 % mercredi, + 0,03 % jeudi et – 0,61 % vendredi . Les intervenants se sont progressivement alarmés au vu des menaces de rétorsions américaines envers les Européens dans le cadre des négociations sur le GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) et des perspectives de croissance des pays du vieux continent sans cesse revues à la baisse.

Les mesures anti-OPA de Total

Néanmoins, au terme des quatre séances, le bilan s'achève sur une note positive (+ 2,93 %) à 1 793,62 points. L'indice CAC 40 était pourtant revenu dans les jours précédent, au-dessus de la barre des 1 800 points, un niveau qu'il avait abandonné en septembre. Dans ce contexte, les PER (price earning ratio) de la place française, c'est-à-dire le rapport des cours sur le bénéfice par action est proche de 13. A ce niveau, le marché semble à son prix.

Sur le plan des actions, l'espoir d'une relance économique outre-Atlantique par les démocrates a entraîné à la hausse en début de semaine des valeurs du BTP, notamment des routières comme Jean Lefebvre ou Colas mais aussi Schneider et sa filiale Spie Batignolles, des sociétés présentes aux Etats-Unis. En revanche, les dernières séances ont été marquées par un repli pour le moins vif d'actions de firmes exportatrices comme LVMH ou Rémy Cointreau. Ces producteurs de champagne et de cognac pourraient être affectées par la guerre commerciale que menacent de déclencher les Etat-Unis pour faire aboutir les négociations du GATT.

Parmi les autres événements marquants, l'affaire de la contamination des hémophiles a affecté le marché avec la chute de près de 10 % de l'Institut Mérieux mardi. Ce laboratoire, filiale de Rhône-Poulenc, est accusé d'avoir continué à distribuer du sang non chauffé en 1985.

Du côté des autres baisses sensibles figurent toujours des valeurs ayant des intérêts dans l'immobilier. Ainsi, jeudi, pour sa reprise de cotation, Olipar, holding de M. Christian Pellerin qui a perdu 761 millions de francs au premier semestre, a chuté de 18,5 % et sa filiale Lucia n'a pas été cotée, trop d'actions étant offertes.

La semaine aura été marquée par une arrivée. Jeudi 5 novembre, le fabricant de signalisation routière Lacroix Industries est entré sur le second marché de Nantes : 109 542 titres ont été demandés pour 100 442 offerts (correspondant à 10 % du capital). Le prix de vente était fixé à 280 francs par action. Même si tous les titres ont trouvé preneur, cette arrivée est loin d'être un succès, comparée à l'attrait des précédentes introductions. Cela illustre une fois encore le désintérêt des actionnaires pour la Bourse.

Un détachement qui risque de s'amplifier après la décision de Total de verrouiller son capital pour empêcher tout raid boursier. Cette mesure n'est pas une première, puisque des groupes comme Alcatel-Alsthom ou, plus récemment, BSN l'ont prise. L'évolution de l'action est désormais liée exclusivement à la situation de l'entreprise et le caractère spéculatif de la valeur disparaît. D'où la déception de nombreux boursiers qui ont vendu le titre entraînant une baisse des cours (- 2,2 % vendredi). Compréhensible pour une entreprise, cette mesure de protection présente en revanche un revers pour l'actionnaire. Comment pourra-t-il effectivement sanctionner une éventuelle mauvaise gestion?

DOMINIQUE GALLOIS

Agroalimentaire

	6-11-92	Diff.
Bongrain	3100	– 120
BSN	999	+ 9
Eridania Béghin	607	– 7
Fromageries Bel	3280	inch.
LVMH	3607	+ 46
Pernod-Ricard	432,30	+ 27,10
Rémy-Coi.	156	– 7
Saint-Louis	1082	+ 44

Assurances

	6-11-92	Diff.
AGF	405	– 8
AXA	859	+ 22
GAN	286	inch.
Groupe Victoire	929	+ 109
SCOR SA	320	+ 4
UAP	405,8	+ 5,8

Bâtiment et matériaux

	6-11-92	Diff.
Bouygues	518	+ 51
Ciments français	278	– 2
Colas	750	+ 70
Eurotunnel	30	– 0,10
Fougerolle	780	– 18
GTM Entrepose	298	+ 31
Immob. Phénix	121,90	– 1,10
Jean Lefebvre	720	+ 90
Lafarge-Coppée	309,50	+ 18,50
Poliet	203	+ 23
Saint-Gobain	507	+ 15,70
SGE	158,60	+ 14,60
Spie-Batignolles	283,90	+ 44,50

Chimie

	6-11-92	Diff.
Air Liquide	780	+ 16
ELF Sanofi	1 086	+ 33
Gascogne	371	– 9
Institut Mérieux	6 870	– 880
Michelin	192,90	inch.
Plastic Omnium	776	+ 19
Rhône-Poul. CI	523	inch.
Roussel-Uclaf	430	+ 20
Synthélabo	1 139	– 3

Consommation non alimentaire

	6-11-92	Diff.
BIC	908	+ 38
Christian Dior (1)	251	– 13
Clarins	511	– 19
DMC	298	+ 9
EBF	776	– 22
Essilor	383,90	+ 28,90
Groupe André	684	– 26
L'Oréal	993	+ 17
Moulinex	86,50	inch.
Salomon	1325	+ 35
SEB	348	+ 18
Sommer-Allibert	1055	– 5
Yves Saint Laurent	621	+ 11
Zodiac	1232	+ 42

(1) Coupon à 5 F.

Crédit et banques

	6-11-92	Diff.
Comp. Bancaire	367,50	+ 7,90
BNP CI	389,10	+ 1,60
Cetelem	887	+ 23
CPR Paris. REES.	217,10	+ 7,10
Compt. entr.	220	– 1
CCF	206	+ 2
CFF	898	+ 40
CLF	319,70	+ 16,70
CPR	218	+ 8
Crédit Lyon. CI	398	– 3,60
Crédit National	1078	+ 8
Société Générale	552	+ 7
SOVAC	887	+ 24
UFB Locabail	184	– 1,90
UIC	441	– 9
Via Banque	222	+ 10

Distribution

	6-11-92	Diff.
Alsacienne Sup	1 440	+ 40
Bon Marché	476	– 3
Carrefour	2 432	+ 141
Casino	144,10	– 1,90
Castorama	468	+ 14
CDME	364,80	+ 31,80
Compt. Modernes	1 160	– 22
Docks de France	399	+ 1
Guyenne Gasc.	1 569	– 1
Printemps	708	+ 9
Promodès	585	+ 40

Electricité et électronique

	6-11-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	664	+ 23
CSEE	390	– 5
Intertechnique	350	– 7
Labinal	535	+ 9
Legrand	3 989	+ 134
Matra	195,40	+ 1,20
Merlin-Gerin	445	+ 12
Radiotechnique	293	+ 4,50
Sagem	2 089	+ 39
Schneider	563	+ 47
Sextant Avionique	126	inch.
Thomson CSF	122,90	+ 7,90

Immobilier et foncier

	6-11-92	Diff.
Lucia	329,50	inch
Olipar	54	– 19
Sefimeg	411,10	+ 8,60
Silic	526	+ 24
Simco	414	+ 7
Sogepar	636	+ 12
UIF	445	+ 10

Investissement et portefeuille

	6-11-92	Diff.
Amault et Asso.	202	–
Bolloré	500	– 1
Cerus	86	+ 9,50
CGIP	985	+ 28
Eurafrance	1132	+ 2
Gaz et Eaux	1160	+ 70
Marine-Wendel	268	+ 1
Navigation mixte	781	– 4
Nord-Est	111,60	– 1,40
Parfinance	NC	–
Paribas	345	+ 15
Pinault	298	– 7
SPEP	250,50	+ 17
Suez	249	+ 6,50
Worms et Cie	211	– 27,60

Métallurgie, mécanique

	6-11-92	Diff.
CarnaudMetalbox	183,50	+ 5,40
Dassault Aviation	370	– 2
De Dietrich	1570	+ 119
Fives-Lille	252	+ 17
Imétal	301	+ 11
Legris Industrie	142	– 1,70
Métaleurop	71,2	+ 4,15
Pechiney CI	250,90	+ 20,90
Pechiney Int.	199,30	+ 5,80
Peugeot SA	498	– 16
Strafor Facom	520	– 8
Valeo	665	+ 4
Vallourec	120	– 1

Mines d'or, diamants

	6-11-92	Diff.
Anglo-American	94,60	– 3,90
Buffelsfontein	24,40	– 0,80
De Beers (1)	57,70	– 1,60
Driefontein	38,15	– 2,85
Gencor	10,70	– 0,90
Harmony	8,75	– 0,85
Randfontein	13,10	– 0,70
Sainte-Helena	19,10	– 0,70
Western Deep	57,20	– 7,80

(1) Coupon 1,15 F.

Pétrole

	6-11-92	Diff.
BP-France	91,50	+ 5,40
ELF-Aquitaine	384,50	+ 14,3
Erap-ELF	255	+ 13,2
Esso	772	+ 9
Géophysique	599	– 16
Total	239,30	– 4

Sicomi ou ex-sicomi

	6-11-92	Diff.
Bail Investis.	822	– 7
Genefim	250	+ 0,10
Immobail BTP	329	+ 28
Interbail	394	+ 14,10
Klepierre	466	+ 6
Locindus	679	+ 12
Selectibanque	123	+ 2
Unibail	406,10	+ 16,10

Transports, services

	6-11-92	Diff.
Accor	578	+ 29
BIS	153	inch.
Canal Plus	1014	+ 45
Cap Gemini	169,50	+ 0,80
CEP Communic.	280	– 8,80
CGI Informatique	233	+ 6,90
Club Méditerranée	381	+ 11
Dauphin Ota	170	– 9
Delmas Vieljeux	1960	+ 31
Génér. des Eaux	2030	+ 148
Ecco	354	+ 14
Hachette	103,80	– 2,40
Havas	436	+ 24,70
Lyonnaise-Dumez	489,80	+ 23,10
OGF	485	– 14
Pub. Filipacchi	381	– 19
Publicis	622	– 22
SITA	1988	+ 28
Sligos	261	– 32
Sodexho	1038	+ 96
TF1	340	+ 20

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	6-11-92	Diff.
10 % 1978	100,05	–
9,80 % 1978	100,70	–
9 % 1979	99,35	+ 0,05
10,80 % 1979	103,20	+ 0,20
CNE 3 %	4950	+ 5
CNB bq 5.000 F	99,45	+ 0,05
CNB Par. 5 000 F.	97,70	–
CNB Suez 5 000 F	98,10	– 4,20
CNI 5 000 F	99,10	+ 0,10

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nombre de titres	Valeur en cap. (F)
Alcatel Alsthom	1 389 720	897 415
Elf Aquitaine	1 592 650	585 707
Eaux (Cie des)	279 410	533 350
BSN	462 290	467 969
Total	1 981 100	458 512
LVMH	111 150	405 890
Oréal (L')	362 180	357 505
Société générale	622 100	345 410
Renault TP	190 579	310 835
Carrefour	131 455	39 205
Air Liquide	383 500	290 388
Axa	328 905	280 508
Saint-Gobain	521 904	267 482
Canal +	265 250	260 588

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Spie Batignolles	+ 20,1	Worms et Cie	– 13,8
Cerus Eur.	+ 17,5	DR Sud-Est	– 12,5
Poliet	+ 12,7	Comtrust	– 10,7
SGE	+ 12	Inst. Mérieux	– 10,5
Skis Rossignol	+ 12	Dynaction	– 9,6
GTM-Entrepose	+ 11,9	Majorette	– 9,6
Jean Lefebvre	+ 11	Rémy Cointreau	– 7,9
GE Fin. Ind.	+ 10,7	Scor	– 7,4
Lafarge Coppée	+ 9,7	Bail Equip.	– 6,6
Metaleurop	+ 8,8	Scoa	– 6,3
Pernod-Ricard	+ 8,5	Vallourec	– 6,1
Saint-Gobain	+ 7,9	Gascogne	– 6
Bouygues	+ 7,7	UGC	– 4,7
Unibail	+ 7,7	Clarins	– 4,7

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	30-10-92	2-11-92	3-11-92	4-11-92	5-11-92
RM	2 477 730	–	3 065 939	2 669 817	2 263 363
Comptant					
R. et obl.	28 524 726	–	22 131 732	22 632 604	34 524 842
Actions	222 844	–	164 619	100 815	145 833
Total	31 225 300	–	25 362 290	25 403 236	36 934 038
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)					
Françaises	99,8	–	102	102,6	102,6
Etrangères	85,4	–	86,7	85,6	86

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	2-11-92	3-11-92	4-11-92	5-11-92	6-11-92
Indice gén.	–	468,3	473,1	474,1	476,6
(base 100, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	–	1 786,93	1 804,07	1 804,70	1 793,62

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 6 novembre 1992

Nombre de contrats : 114 425 environ

COURS	ÉCHÉANCES DEC 92	MARS 93	JUIN 93	SEPT 93
Premier	111,04	111,84	112,02	–
Dernier	111,06	111,86	112	–

NEW-YORK

Attentisme

INDICE DOW JONES

+0,43 %

Après l'élection de M. Bill Clinton à la présidence, les investisseurs attendent pour se prononcer d'avoir plus d'informations sur le plan de relance économique envisagé par le futur gouvernement démocrate. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes est ainsi demeuré quasi stable (+ 0,43 %) à l'issue de la semaine.

Une certaine réserve avait déjà été observée avant les élections présidentielles. La victoire largement anticipée du démocrate Bill Clinton a été saluée dès l'annonce par des prises de bénéfices (- 0,91 % le 4 novembre). Les investisseurs avaient en effet déjà misé depuis plusieurs semaines sur les valeurs dont l'évolution est liée à celle de *l'économie dans la perspective* d'un redémarrage sous une nouvelle administration.

Les espoirs d'accélération de la reprise ont été ranimés par la publication de statistiques économiques *encourageantes, comme* la progression des dépenses de construction en septembre et celle de l'indice des directeurs d'achat américains en octobre, ainsi que la chute des demandes d'allocations-chômage fin octobre et le recul du taux de chômage qui s'est accompagné de créations d'emplois.

Wall Street a eu du mal à profiter de ces bonnes nouvelles, en raison d'une nette progression des taux d'intérêt à long terme, les investisseurs sur le marché obligataire craignant que le plan démocrate de relance n'ait des conséquences inflationnistes.

La grande Bourse new-yorkaise devrait toutefois progresser au cours des prochains mois, selon M. Richard Sylla, professeur d'économie et d'histoire financière à l'université de New-York. M. Sylla estime en effet, après avoir mené une étude sur cette question, que depuis la seconde guerre mondiale *les rendements* boursiers progressent de novembre à fin janvier en cas de changement de couleur politique à la présidence des Etats-Unis.

Indice Dow Jones du 6 novembre : 3 240,06 (c. *3 226,28*).

	Cours 30 oct.	Cours 6 nov.
Alcoa	69 5/8	68 3/4
ATT	43 5/8	44 7/8
Boeing	36	35 7/8
Chase Man. Bank	24	24 5/8
Du Pont de Nemours	48 3/8	47 7/8
Eastman Kodak	40 7/8	41 5/8
Exxon	61 1/4	58 3/8
Ford	36 1/2	38 3/4
General Electric	76 5/8	77 1/2
General Motors	30 3/4	30 5/8
Goodyear	69	69 3/8
IBM	66 7/8	66 1/4
ITT	65 1/8	66 1/4
Mobil Oil	63	62
Pfizer	75 1/2	74
Schlumberger	63 1/2	62
Texaco	60	59 1/2
UAL Corp. (ex-Allegis)	121 1/2	127 3/4
Union Carbide	14 3/4	14 7/8
United Tech.	45 1/2	45 7/8
Westinghouse	12 7/8	13
Xerox Corp	74 1/4	75 1/4

TOKYO

Irrégulière

INDICE NIKKEI

+0,6 %

La Bourse de Tokyo a terminé cette semaine – réduite à quatre jours en raison d'un jour férié – sur une note irrégulière, dans un marché terne qui reste préoccupé par la morosité de l'économie japonaise. Vendredi, l'indice Nikkei a terminé la semaine en hausse de 102,41 points à 16 869,81 points, soit une progression de 0,6 % par rapport à la précédente période. Le volume moyen quotidien des transactions est resté faible avec un échange de 170,6 millions de titres, contre 171,3 millions la semaine dernière.

La victoire de M. Bill Clinton à l'élection présidentielle américaine n'a pas eu d'impact particulier sur le marché nippon, ont précisé les courtiers, qui craignent toutefois que la nouvelle administration démocrate n'adopte une position protectionniste, plus dure dans les négociations avec le Japon, en mettant notamment l'accent sur les produits dépendant de l'exportation.

« Le marché demeurera atone jusqu'à ce que Clinton devienne officiellement président des Etats-Unis en janvier », a précisé un opérateur d'une firme de courtage européenne, avant d'ajouter que le marché *« pourrait même ne pas redémarrer substantiellement avant la fin de l'année fiscale en cours (mars 1993) »*.

Le marché continue à être *plombé par l'absence de signes* indiquant une reprise économique, selon les intervenants de la place, ajoutant que la dernière étude de conjoncture de la Banque industrielle du Japon (IBJ), indiquant que le climat des affaires ne va pas s'améliorer au Japon avant le deuxième trimestre de 1993, a contribué au sentiment de déprime. *« Nous ne pourrons être acheteurs sans changement visible des fondamentaux »*, a indiqué un courtier.

Indice du 6 novembre : Nikkei, 16 869,81 (c. 16 767,40) ; Topix, 1 275,96 (c. 1 278,91).

	Cours 30 oct.	Cours 6 nov.
Ajinomoto	1 270	1 310
Bridgestone	1 130	1 100
Canon	1 290	1 290
Fuji Bank	1 780	1 820
Honda Motors	1 270	1 240
Matsushita Electric	1 110	1 110
Mitsubishi Heavy	528	515
Sony Corp.	4 030	3 920
Toyota Motors	1 410	1 370

LONDRES

Hausse malgré tout

+ 1,67 %

La Bourse de Londres a progressé (+ 1,7 %), malgré les nombreuses incertitudes qui ont rythmé la semaine. Le gouverneur de la Banque d'Angleterre, Robin Leigh Pemberton, a reconnu lundi qu'il était plus *« incertain »* que jamais sur l'état de santé de l'économie britannique, en récession depuis plus de deux ans. La situation politique du pays a quelque peu incité à la méfiance en milieu de semaine, lorsque le premier ministre John Major a dû faire face à un vote crucial aux Communes sur sa politique européenne, pour l'emporter finalement d'une courte majorité de trois voix.

L'enjeu du vote des Communes a momentanément éclipsé l'élection mardi de Bill Clinton.

Indices *« FT »* du 6 *novembre* : 100 valeurs 2 702,7 (c. 2 658,3) ; 30 valeurs 2 005,4 (c. 1 963,8) ; mines d'or 73,2 (c. 73,2) ; *fonds* d'Etat 95,01 (c. 94,44).

	Cours 30 oct.	Cours 6 nov.
Allied Lyons	6,25	6,38
BP	2,33	2,25
BTR	4,87	5,08
Cadbury	4,49	4,58
De Beers	7,13	6,13
Glaxo	7,97	8,20
GUS	20	20,50
ICI	10,22	10,40
Reuters	11,79	12 45
RTZ	6,32	6,45
Shell	5,32	5,26
Unilever	10,98	10,85

FRANCFORT

Assombri

– 0,34 %

Le pessimisme a prévalu cette semaine à la Bourse de Francfort en raison de prévisions économiques défavorables. L'indice DAX a perdu 0,34 % alors que la forte hausse du dollar liée à l'élection à *la présidence américaine de M. Bill* Clinton aurait normalement dû emporter le marché à la hausse.

Le marché a été hésitant avec des variations et des volumes de transactions relativement modestes. L'enquête de conjoncture d'automne de l'assemblée des chambres d'industrie et de commerce (DIHT), rendue publique mardi 3, qui a mis en évidence une nette détérioration du climat de confiance des entrepreneurs allemands, a contribué à l'ambiance maussade. Les chiffres du chômage, en progression pour la première fois depuis 1984 pour un mois d'octobre, ont également pesé.

Indice DAX du 6 novembre : 1 487,16 (c. 1 492,32).

	Cours 30 oct.	Cours 6 nov.
AEG	155,30	156,50
BASF	209,70	211,90
Bayer	263	260,50
Commerzbank	240,70	241,70
Deutschebank	653,70	654
Hoechst	233,70	236
Karstadt	518	518
Mannesman	204,80	210,50
Siemens	555,60	546,70
Volkswagen	270	266,50

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

L'avantage de l'euromarché

Des nombreuses émissions internationales en francs français qui ont vu le jour depuis un mois, aucune n'illustre mieux l'avantage de l'euromarché des capitaux que celle de 1,5 milliard émise mercredi 4 novembre, pour une durée de cinq ans, par Electricité de France. L'emprunteur, qui avait confié le soin à la banque J. P. Morgan et Cie de diriger son opération, a réussi à lever des fonds à des conditions très favorables, qu'il aurait été difficile d'obtenir sur le marché national des obligations. Il lui a suffi de proposer une rémunération supérieure de vingt-cinq points de base aux fonds d'Etat français de même durée pour aiguiser l'appétit d'une foule d'investisseurs étrangers, en Europe et au Japon.

Le fait est que depuis que la confiance est revenue dans la solidité de la monnaie, les investisseurs internationaux sont à nouveau très friands des placements en francs qui rapportent beaucoup plus que ceux en marks. Les euro-obligations leur conviennent tout particulièrement car elles sont émises en fonction de leurs propres besoins, tels que les décèlent les grandes banques spécialisées dans ces affaires. Depuis plusieurs années, de sérieux efforts sont accomplis pour attirer l'attention de ces prêteurs vers le marché intérieur. Des progrès importants ont déjà été réalisés mais beaucoup reste à faire en ce domaine car les compartiments nationaux sont encore soumis à de lourdes contraintes administratives qui ne leur permettent pas de répondre avec toute la souplesse requise au développement du marché.

Il est intéressant de relever qu'une évolution comparable se dessine pour ce qui est des titres libellés en deutschemarks. Un établissement allemand de tout premier plan, la Kreditanstalt für Wiederaufbau, s'apprête à suivre l'exemple d'Electricité de France en se tournant vers l'euromarché.

Lorsqu'il cherche des fonds dans sa propre monnaie, cet emprunteur s'adresse normalement à son marché intérieur. Celles de ses opérations qui sont offertes en souscription publique sont émises pour une durée de dix ans, par l'intermédiaire d'un consortium de nombreuses banques qu'il dirige lui-même selon une procédure immuable.

Ses obligations trouvent preneur outre-Rhin, où les bailleurs de fonds sont certes tous conscients de la qualité irréprochable de sa signature, mais dont ils attendent néanmoins un revenu assez élevé. En sollicitant l'euromarché, le débiteur est à même de briser ce carcan. Son crédit est très apprécié à l'étranger car il s'est distingué à plusieurs reprises en lançant de belles émissions en devises. Il entend drainer sous peu pour 1,5 milliard de DM d'euro-obligations d'une durée de cinq ans, l'échéance qui est actuellement la plus recherchée par les prêteurs, en proposant un rendement d'au moins une quinzaine de points de base, inférieur à celui qu'il faudrait pour répondre aux exigences des investisseurs de son propre pays.

EDF donne l'exemple

Cette opération allemande est très attendue. Elle devrait annoncer un regain d'activité dans le compartiment du mark, qui s'est un peu assoupi ces deux dernières semaines après avoir connu une formidable animation en octobre. Depuis la Toussaint, une seule véritable eurotransaction y a vu le jour. Son débiteur est la société Rémy-Cointreau, qui, par l'intermédiaire d'un groupe de banques placé sous la conduite de la Commerzbank, émet pour 130 millions de DM pour une durée de cinq ans. L'opération est très classique et elle a bénéficié d'un bon accueil.

Il reste que, si le compartiment du mark se réveille comme on le prévoit, il aura fort à faire pour monopoliser l'atention. Il lui faudra notamment rivaliser avec celui de l'eurofranc français, qui devrait continuer d'attirer certains des plus prestigieux débiteurs du monde. La Grande-Bretagne figure parmi les candidats les plus attendus et son euro-émission pourrait atteindre au moins 10 milliards de francs, ce qui ferait d'elle la plus grande opération de tout le compartiment de l'eurofranc.

De nombreux autres candidats étrangers sont sur les rangs. Ils tendent cependant à se montrer très discrets, car, leurs émissions étant d'un montant plus faible, ils n'ont pas à prévenir le marché à l'avance. Cela pourrait leur permettre de bénéficier d'un effet de surprise comparable à celui qui a contribué au succès extraordinaire qu'a remporté vendredi la Banque mondiale.

Cette organisation supranationale cherchait à drainer pour 1,5 milliard de francs d'euro-obligations, d'une durée de sept ans. Elle proposait une rémunération supérieure de quinze points de base seulement aux fonds d'Etat français. Les titres se sont arrachés. L'opération était placée sous la direction de la Banque nationale de Paris, qui a également conclu un contrat d'échange aux termes duquel l'emprunteur dispose non pas de francs français mais de deutschemarks.

Un autre compartiment est appelé à rouvrir ses portes à de très grands emprunteurs, celui des titres classiques en dollars. La Finlande a déjà retenu sa place et elle s'apprête à lancer une émission d'un type planétaire, en offrant simultanément à New-York, en Europe et à Tokyo pour au moins 1 milliard de dollars d'obligations. Son émission sera dirigée par trois banques, deux américaines : Merrill Lynch et J. P. Morgan, et une japonaise : Nomura.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Le dollar en flèche

« Cela va trop vite », soupirait un opérateur à la veille du week-end en observant sur son écran la montée irrésistible du dollar, qui, à près de 1,60 deutschemark et 5,40 francs, vient de gagner 2 % en trois jours et 15 % sur son plus bas cours historique de 1,3885 DM (4,73 francs à Paris), touché le 2 septembre. *« C'est l'effet Clinton »*, ajoutait-il, en soulignant toutefois que la reprise de l'économie des Etats-Unis est encore bien fragile, que les taux d'intérêt allemands sont toujours bien plus attirants (près de six points plus élevés) que les taux américains et que l'on n'a pas encore vu le président Clinton à l'œuvre. Mais les marchés des changes sont impressionnables, s'empressant, comme le roi Clovis, d'adorer ce qu'ils ont brûlé, et réciproquement.

A vrai dire, après deux tentatives avortées de raffermissement, au premier semestre 1991 et au printemps 1992, lesdits marchés pouvaient se montrer sceptiques. Mais cette fois-ci pourrait être la bonne pour toute une série de raisons dont la moindre n'est pas la dégradation de la conjoncture en Europe. En tout cas, voilà les cours du « billet vert » qui retrouvent leurs niveaux de mai-juin 1992, en attendant de grimper plus haut, jusqu'aux 1,83 DM et 6,22 francs de l'été 1991, au lendemain de la crise du Golfe. Cela n'empêche pas certains opérateurs d'estimer que le raffermissement du dollar est trop rapide et d'escompter un tassement plus ou moins proche. Mais les marchés risquent maintenant de pénétrer, toutes voiles dehors, dans l'irrationnel domaine où fleurit le fameux aphorisme que n'a jamais proféré le Sapeur Camember : *« Quand les bornes sont franchies, il n'y a plus de limites. »*

Une raison supplémentaire au rebond spectaculaire du dollar en fin de semaine a été la rumeur d'un nouveau réalignement du système monétaire européen dont l'origine a été l'entretien accordé au *New York Times* par M. Carlos Solchaga, ministre espagnol de l'économie. Selon lui, un tel réalignement pourrait être nécessaire lorsque la lire réintégrera le système monétaire européen, d'ici à la fin de l'année. Le ministre a ajouté que l'Espagne est ouverte à d'éventuelles modifications de parités, qui pourraient se traduire par une nouvelle dévaluation de la peseta, sans toucher à son cours actuel mais en déplaçant son cours-pivot.

A cette occasion, il est vraisemblable que l'escudo portugais sera dévalué. Le franc français se porte à merveille malgré l'abaissement des taux directeurs de la Banque de France *(voir ci-dessous en rubrique marché monétaire et obligataire)*. Le cours du mark à Paris est retombé en dessous de 3,39 francs jusqu'à 3,38 francs environ, soit son niveau de la mi-août 1992. La crise du franc est donc terminée, les devises sorties sont rentrées, les réserves nettes de la Banque de France devenues « négatives » pendant quelques semaines ont été reconstituées et les emprunts (« Swaper ») contractés auprès de la Banque fédérale d'Allemagne en voie de remboursement.

Cet heureux dénouement a été facilité par le débouclage des prêts de francs faits aux non-résidents afin qu'ils puissent spéculer en les vendant. Dans l'avenir, la hausse du dollar, dans la mesure où elle correspondrait à la baisse du mark, devrait doper le franc, dont le *« niveau d'équilibre historique »* serait de 3,35 francs pour un DM, selon François Chevallier, analyste à la BFCE, utilisant les courbes de parité du pouvoir d'achat (PPA relative).

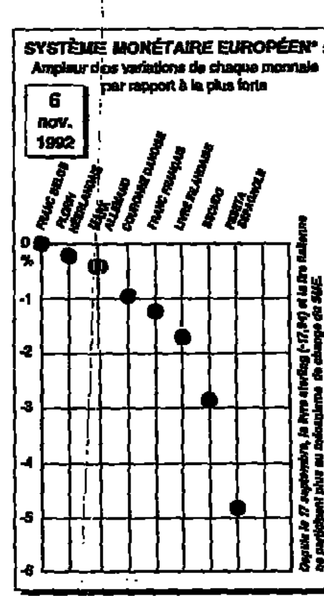
F. R.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 2 NOVEMBRE AU 6 NOVEMBRE 1992

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	1,5425	8,2832	2,2004	2,4495	50,3858	2,7557	2097,03
	–	1,5685	8,1766	2,1528	2,4108	49,6273	2,7127	2062,58
New-York	1,5425	–	18,6620	70,1016	62,9723	3,8614	55,9754	0,00736
	1,5685	–	19,1828	72,8863	65,0830	3,1606	57,8202	0,00760
Paris	8,2832	5,3700	–	376,4458	338,1612	16,4396	300,5877	3,9500
	8,1766	5,2130	–	379,9563	339,2776	16,4760	301,4166	3,9643
Zurich	2,2004	1,4265	26,5642	–	89,8300	4,3671	79,8489	1,0493
	2,1528	1,3720	26,3188	–	89,2938	4,3363	79,3293	1,0433
Francfort	2,4495	1,5880	29,5717	111,3214	–	4,8615	88,8889	1,1681
	2,4108	1,5365	29,4744	111,9898	–	4,8562	88,8407	1,1684
Bruxelles	50,3858	32,67	6,0829	22,8987	20,5699	–	18,2844	2,4027
	49,6273	31,64	6,0694	23,0612	20,5923	–	18,2943	2,4061
Amsterdam	2,7557	1,7865	332,68156	1,25237	112,5	5,46916	–	1,314086
	2,7127	1,7295	331,76673	1,260568	112,56101	5,46618	–	1,315709
Milan	2097,03	1359,50	253,1657	953,0319	856,1083	41,61947	760,9852	–
	2062,58	1315	252,2540	958,4548	855,8412	41,56131	760,3364	–
Tokyo	189,73	123	22,90503	86,22503	77,45592	3,76558	68,84971	0,090474
	194,02	123,70	23,72914	90,16035	80,50765	3,90961	71,52356	0,094068

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 6 novembre, 4,36582 contre 4,2142 le vendredi 30 octobre 1992.



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

MATIÈRES PREMIÈRES

Potasse : équilibrée mais en perte de vitesse

Après une année placée sous le signe de la morosité, la potasse retrouve des niveaux de prix raisonnables : 115 dollars la tonne FOB (free on board) à Vancouver ; Vancouver figure comme un lieu de référence, car le Canada est le premier exportateur mondial de potasse.

Minerai méconnu – les sels de potasse sont, avec l'azote et le phosphore, l'un des éléments nutritifs de la plante et représentent à ce titre l'essentiel du marché des engrais, – elle constitue un enjeu non négligeable, tant par les emplois – 3 500 en France – que par les volumes, même s'ils diminuent d'année en année : la production mondiale est en effet passée de 32 millions de tonnes K2O (1) en 1988 à 26 millions de tonnes K2O. La consommation mondiale plafonne, elle, à 25 millions de tonnes K2O.

C'est précisément dans cette réduction de l'offre que résident l'assainissement du marché et, par suite, la remontée des prix. La potasse est un des rares secteurs qui régule sa production en fonction de la demande. Les producteurs canadiens, en particulier, pratiquent cette politique : ils réduisent graduellement le volume de leurs extractions en relation avec la conjoncture. En 1990, par exemple, ils l'ont diminuée de 400 000 tonnes. Cette année, ils ont mis quelques usines en arrêt technique. L'Allemagne de l'Est a fait plus encore : sur les onze mines qu'elle détenait, sept ont été fermées l'an passé. Les quatre autres sont aujourd'hui en arrêt technique également, ce qui veut dire que leur réouverture est probable, mais quand ?

Cette régulation est bienvenue au moment où la potasse souffre d'une baisse de la demande. La situation est récente. Jusqu'en 1988, au contraire, ce minerai bénéficiait d'une croissance régulière de la consommation. Les débouchés majeurs se situaient en Inde, en Chine et au Brésil. Depuis lors, ces pays ont considérablement réduit leurs importations car ils essaient de développer leur propre production. Diminuer leurs dépenses et leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, tel est le nouveau mot d'ordre.

Baisse de la demande

Autre difficulté : la réunification de l'Allemagne. La demande actuelle ne représente plus que 20 % du tonnage de 1988. Le passage d'une économie planifiée à une économie de marché coûte cher. Les cultivateurs, livrés à eux-mêmes, ne considèrent pas comme une priorité de fertiliser leurs terres...

A divers égards, 1992 peut être considérée pour l'ensemble des matières premières comme une année d'adaptation aux nouvelles donnes économiques et politiques internationales. La potasse n'échappe pas à la règle, mais elle tire mieux son épingle du jeu.

Certes, dans ce secteur aussi, l'ex-Union soviétique est venue désorganiser le marché : non seulement elle n'importe plus d'engrais européens, mais ses énormes besoins financiers l'incitent à pratiquer un dumping généralisé dans la Communauté. Les producteurs de la CEE se sont défendus. Ils ont introduit une plainte à Bruxelles et ils ont gagné. L'Europe vient de condamner la Communauté des Etats indépendants (CEI) à respecter un prix minimum d'importation : 93,95 écus la tonne (2).

Si les professionnels de la potasse ont su résister aux invasions russes, ils ne peuvent rien contre le phénomène général d'attentisme engendré par la réforme de la politique agricole commune. Le fléchissement des revenus, l'élimination de production et les « incitations » croissantes à une meilleure protection de l'environnement – bien que la potasse soit infiniment moins concernée que l'azote, par exemple – ont conduit les agriculteurs à réduire sensiblement leurs achats. Les ventes de potasse en Europe ont ainsi reculé de 15 % environ pour l'année 1991. Quant à l'Amérique du Nord, si elle ne connaît pas les affres de la politique agricole commune, elle sait fort bien que ses revenus agricoles se sont détériorés. Les résultats ne se sont pas fait attendre : la demande en potasse, de ce côté-là aussi, s'est considérablement tassée, de l'ordre de 5 %.

Pour le second semestre de 1992, les experts estiment que la demande devrait se déplacer. Que peut-on attendre en effet d'une CEE légèrement excédentaire (en 1991, elle produisait 6 millions de tonnes K2O de potasse, elle en consommait 4,8 millions). *« Les marchés porteurs, susceptibles d'être développés, sont en Asie. »* C'est ainsi que le considèrent du moins les responsables du groupe EMC (Entreprises minières et chimiques), un des premiers fournisseurs industriels de l'agriculture dont l'une des filiales est l'unique mine de potasse française, la MDPA (Mine de potasse d'Alsace). Au moment où les principaux acheteurs de potasse déclarent forfait, l'Asie, quoique lointaine – et la Chine tout particulièrement – semble en effet le seul marché à la fois demandeur et solvable.

MARIE DE VARNEY

(1) Unité qui représente la teneur en potassium.

(2) Un écu vaut 6,75 francs.

PRODUITS	COURS DU 30-10
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 425 (– 51) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 163 (– 10) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	5 665 (– 475) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Décembre	259,5 (+ 0,5) Dollars/tonne
Café (Londres) Janvier	910 (– 5) Dollars/tonne
Cacao (New-York) Décembre	998 (+ 66) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Décembre	359 (+ 5) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Décembre	208 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Décembre	178,7 (– 3,7) Dollars/t. courte
Pétrole (Londres) Brent Décembre	19,20 (– 0,85) Dollars/baril

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 30-10-92	Cours 6-11-92
Or fin (kilo en barre)	56 800	58 000
– (kilo en lingot)	57 050	58 300
Pièce française (20 fr.)	327	327
• Pièce française (10 fr.)	435	438
Pièce suisse (20 fr.)	327	332
Pièce latine (20 fr.)	327	330
• Pièce tunisienne (20 fr.)	326	333
Souverain	421	440
• Souverain Elizabeth II	436	442
• Demi-souverain	330	330
Pièce de 20 dollars	2 105	2 160
– 10 dollars	1 000	1 050
• – 5 dollars	625	650
– 50 pesos	2 120	2 185
• – 20 marks	411	415
– 10 florins	331	340
• – 5 roubles	235	240

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Désescalade à Paris

Lundi 2 novembre a été un jour faste pour le marché financier de Paris, fermé il est vrai : pour la première fois depuis un an (le 17 octobre 1991), la Banque de France a pu annoncer une diminution de ses taux directeurs, ramenés de 9,60 % à 9,35 % pour les appels d'offres normaux, et de 10,50 % à 10,25 % pour les pensions à 5-10 jours. Rappelons que l'année dernière, l'abaissement consenti unilatéralement par la banque centrale française avait dû, un mois après, être annulé pour cause de faiblesse du franc, avec, même, un relèvement en décembre pour suivre celui décrété par la Bundesbank.

Cette fois-ci, l'opération paraît bien plus viable puisqu'elle revient également à imiter la Bundesbank, mais à la descente cette fois-ci. Encore la France a-t-elle suivi avec retard l'exemple allemand (recul de 9,75 % à 8,75 %) en raison de l'attaque lancée sur le franc à la mi-septembre, les taux courts bondissant à plus de 20 %. Mais maintenant, le franc se porte bien *(voir ci-dessus en rubrique Devises et or)* ; les devises sont rentrées quasi intégralement ; la Banque de France a pu, enfin, réaliser ce qui avait été promis aux Français s'ils votaient « oui » au référendum sur Maastricht, à savoir une baisse des taux.

Du coup, le loyer de l'argent au jour le jour a-t-il pu poursuivre sa désescalade, revenant à 9 3/8 %-9 1/2 %, contre 9 3/4 % il y a huit jours, c'est-à-dire en dessous des niveaux en vigueur avant la crise monétaire. L'écart avec les taux allemands à court terme – environ trois quarts de points – pourrait encore se réduire, retombant à un quart de point, comme l'a logiquement laissé entendre M. Pierre Bérégovoy à l'Assemblée nationale. Les banques commerciales ont immédiatement emboîté le pas, ramenant de 9,85 % à 9,65 % leur taux de base, après s'être abstenues de le relever au moment de la crise, ce qui leur a tout de même coûté près d'un demi-milliard de francs. Du coup, le MATIF a accentué sa progression, le cours de l'échéance décembre passant de 110,40 à un peu plus de 111, soit un rendement de 8,05 % à 8,10 % pour l'OAT 10 ans. A cette occasion, il semble que les opérateurs jouent, maintenant, davantage la baisse des taux courts que celle des taux longs : il serait logique que ces taux courts retombent en dessous de ces mêmes taux longs, qui, en France, vont buter sur les taux allemands, actuellement de 7,30 % et dont la baisse sera freinée ou même limitée par les énormes besoins d'emprunts pour la réunification... Il ne serait donc pas impossible de voir les rendements et les cours des OAT se stabiliser, tandis que les rendements des bons du Trésor poursuivraient leur repli avec une hausse des cours du PIBOR.

Les sicav obligataires en progression

Sur le marché obligataire, bien disposé en raison de la très bonne tenue du MATIF, l'adjudication mensuelle d'obligations assimilables du Trésor s'est effectuée sans difficulté aucune, les non-résidents se montrant toujours avides de « papier français ». L'Etat, qui a besoin de financer un déficit budgétaire croissant, a levé 14,575 milliards de francs, montant qui pourrait être porté à 20 milliards de francs avec les soumissions non compétitives des spécialistes en valeur du Trésor (SVT, et non SUT comme une malencontreuse coquille nous l'avait fait écrire la semaine dernière). C'est la tranche à 10 ans, la plus courte, qui a été la plus recherchée pour 10 milliards de francs, les souscripteurs recherchant comme on l'a vu les périodes courtes, davantage que la tranche à 15 ans (4,5 milliards de francs). Les rendements ont, naturellement, chuté d'un mois sur l'autre, revenant de 8,66 % à 8,10 % pour la tranche à 10 ans, et de 8,72 % à 8,31 % pour la tranche à 15 ans.

Deux autres emprunteurs ont sollicité le marché. L'Auxiliaire du Crédit foncier de France a levé, sous l'égide de la BNP, 1,6 milliard de francs (2 milliards de francs possibles) à 8,70 % nominal et 8,62 % réel, dans de bonnes conditions. Cela n'a pas été le cas pour le milliard de francs demandé par la Compagnie bancaire sous la houlette très logique de Paribas, la maison mère, à 8,70 % nominal et 8,91 % réel, l'écart de 0,74 point au-dessus du rendement de l'OAT 2002 ayant été jugé insuffisant.

Selon Europerformance, les sicav obligataires ont poursuivi, en octobre, leur très bonne progression, avec une hausse de 2,63 % en octobre, après 1,66 % en septembre, grâce à la baisse des rendements qui a fait monter les cours. Les sicav court terme « sensibles » se sont valorisés de 1,68 % le mois dernier, grâce à la flambée des taux courts en septembre.

FRANÇOIS RENARD

□ **Scandale boursier en Inde : nouvelle mise en cause de banques étrangères.** – Le président de la commission d'enquête parlementaire sur le scandale boursier qui secoue l'Inde depuis plusieurs mois a accusé, vendredi 6 novembre, les banques étrangères d'avoir orchestré la fraude et a demandé une révision de leur statut. *« Les banques étrangères ont été à l'origine de violations massives des règles en vigueur dans le pays d'accueil »*, a déclaré M. Ram Niwas Mirdha, député du Parti du Congrès au pouvoir. *« Nous devrions sérieusement nous demander si elles peuvent être autorisées à opérer dans le pays et, auquel cas, dans quelle mesure et dans quelles conditions. »* Ce scandale implique un réseau de banquiers et de courtiers soupçonné d'avoir utilisé illégalement 1,3 milliard de dollars (6,5 milliards de francs) pour spéculer. – *(AFP.)*

Le Monde

Haute Cour

Demande de mise en accusation de Mme Dufoix et M. Hervé au Sénat

M. Claude Huriet, sénateur centriste de Meurthe-et-Moselle, vient de saisir les présidents de groupe de la majorité sénatoriale RPR-UDF d'une proposition de résolution visant à traduire devant la Haute-Cour de Justice, dans l'affaire du sang contaminé, les *anciens ministres* Mme Georgina Dufoix et M. Edmond Hervé.

A la suite du vote de la Communauté urbaine

Polémique autour du VAL de Bordeaux

BORDEAUX

de notre correspondante

La révision du tracé du projet de métro automatique léger VAL de l'agglomération bordelaise suscite *une polémique* entre M. Jacques Chaban-Delmas, président de la Communauté urbaine, d'une part, et les élus socialistes et Génération Ecologie de cette assemblée d'autre part. Ces derniers vont engager un recours devant le tribunal administratif après le vote consacré à la révision du tracé qui s'est déroulé le 6 novembre.

Proclamant les résultats, Jacques Chaban-Delmas a comptabilisé 58 suffrages favorables au métro, 56 suffrages contre ainsi que 1 bulletin blanc et 5 bulletins nuls. Ces cinq bulletins comportaient en fait la mention *« non »*. Selon M. Chaban-Delmas, seuls les bulletins marqués *« contre »* doivent être considérés comme valables. Ce n'est évidemment pas l'avis des adversaires du projet qui estiment que 61 des 120 conseillers se sont prononcés contre le métro VAL, ce qui devrait conduire à l'abandon du projet.

Depuis six ans que le dossier est ouvert, chacun s'accorde à Bordeaux sur la nécessité de doter l'agglomération d'un transport en commun en site propre. Mais le projet de métro VAL est évalué à 6 milliards de francs. Les élus socialistes qui y étaient initialement favorables émettent désormais de sérieuses réserves sur la capacité de la Communauté urbaine à faire face à un tel investissement. C'est la raison pour laquelle ils se sont prononcés contre le projet, rejoignant ainsi les élus de Génération Ecologie, des Verts, du Front national et du Parti communiste.

GINETTE DE MATHA

Le transport de plutonium de Cherbourg au Japon

Chargement de l'« Akatsuki-Maru » sous haute surveillance

Les opérations de chargement de plutonium à bord du cargo japonais *Akatsuki-Maru* ont débuté samedi 7 novembre vers 7 h 30 dans le port militaire de Cherbourg (Manche), sous la surveillance d'un service d'ordre impressionnant, qui a rapidement maîtrisé quelques manifestations d'écologistes. Le ministre de l'industrie et du commerce extérieur, M. Dominique Strauss-Kahn, avait déclaré la veille, sur TF 1, que la France continuerait à retraiter les combustibles irradiés japonais *« jusqu'à ce que le Japon sache le faire »*, ajoutant qu' *« aucune parcelle des déchets nucléaires japonais ne restera sur le sol français »* après retraitement à l'usine de la Hague.

CHERBOURG

de notre envoyé spécial

Il est cinq heures, Cherbourg s'éveille. L'*Akatsuki-Maru* entre enfin en scène. Tous feux allumés, au ralenti. Comme pour mieux s'offrir à la douce mitraille *des flashs et des caméras.* Le cargo japonais, longtemps qualifié de vaisseau-fantôme, est bien là, coque noire et cabine blanche, drapé dans un voile de brume.

A l'heure où les pêcheurs filent vers le large, il pénètre dans le port de l'arsenal de Cherbourg pour engloutir la cargaison la plus controversée de l'histoire des *transports maritimes : une tonne* et demie de plutonium, issue de l'usine de retraitement de la Hague et destinée au Japon (*le Monde* du 31 octobre et du *4 novembre*).

Des commandos de marine grenouillent dans les eaux du port. Deux mille gendarmes mobiles et militaires, qui viennent de surveiller le convoi des quinze camions transportant les conteneurs de plutonium de la Hague au port de l'arsenal (20 kilomètres), demeurent sur le pied de guerre.

Face à un tel déploiement de force, la poignée de militants écologistes encore présents mène un combat inégal, presque dérisoire, et perdu d'avance. Vers 4 h 30, le *Moby-Dick*, l'un des deux bateaux de Greenpeace avec le *Solo*, a tenté une sortie en mer, mais il a été énergiquement arraisonné par des commandos. Dix membres d'équipage et sept journalistes se trouvant à bord ont été interpellés et relâchés quelques heures plus tard. Une petite manifestation organisée non loin de l'arsenal a été dispersée. Plus tard, sur le port, des militants de Greenpeace sont montés sur une grue pour y déployer une banderole. En fin de matinée, même si les écologistes promettaient des *« actions surprises »*, rien, ni personne, ne semblait pouvoir perturber un seul instant une opération qui laissait les Cherbourgeois pour le moins indifférents.

Toute la semaine, différentes organisations écologistes – les Verts, Greenpeace, Robin des Bois – avaient bien appelé à de *« grandes manifs »* au port de *plaisance. Elles n'avaient guère* été entendues. En fin d'après-midi, seules quelques dizaines de personnes se regroupaient, en un rituel bien rodé, au bout d'une jetée offerte au vent.

Vivre avec le nucléaire

Des militants de la minuscule association Robin des Bois, posaient aux côtés d'une barque chargée de ferraille et d'une machine à laver évoquant les fûts *de matière radioactive. Plus loin*, des responsables des Verts dénonçaient la *« plutonium connection »*, répertoriaient les *« risques encourus »* sur la route du Japon : *« naufrage », « incendie », « acte terroriste », « attaques de pirates ».* Ils évoquaient l'éventualité d'une *« utilisation militaire »* et rappelaient les *« 80 000 morts de Nagasaki »* pour réclamer la prolongation, nécessaire selon eux, du séjour du plutonium à la Hague.

Un tel discours, bien que justifié sur certains points (les risques d'incendie), ne fait plus frémir Cherbourg. Il y a bien longtemps que la ville et sa région ne sortent plus leurs banderoles contre le nucléaire. Les pères de famille qui se souviennent des « manifs » de la fin des années 70 font figure d'anciens combattants.

Le nord du Cotentin a appris à vivre avec le nucléaire. Les enfants naissent, convaincus que l'usine de la Hague a toujours fait partie du paysage, sorte de Beaubourg difforme avachi entre mer et lande. C'est en curieux sortant de discothèque, et non en militants, que les jeunes ont rallié le port de plaisance, dans la nuit de vendredi à samedi, pour tenter d'apercevoir, au loin, les premières lueurs de l'*Akatsuki-Maru.*

En leurs fermes de pierres grises qui abritaient jadis des contrebandiers et des pilleurs d'épaves, les paysans eux-mêmes ne s'étonnent plus que des employés de la COGEMA (1) s'empressent parfois, à l'aube, de ramasser les bidons de lait *« par mesure de sécurité »*. Tous se sont habitués aux rumeurs de fuite et d'accident, qui courent les chemins comme les légendes d'antan. Ils ont fini par ne plus prêter attention aux innombrables – et toujours discrets – départs de plutonium (en petite quantité, quelques dizaines de kilos), par la route, à destination de pays européens clients de la COGEMA.

L'argent de la COGEMA

En fait, le nucléaire s'est imposé comme un voisin gênant pour le paysage mais indispensable pour le porte-monnaie. Il est devenu une source essentielle de travail et de rentrées financières pour cette agglomération de 97 000 habitants où le taux de chomage avoisine 14 %. L'usine *de la Hague emploie, directement* ou en sous-traitance, 7 000 personnes. A l'arsenal, dans l'attente des suppressions de postes liées au « plan Joxe », ce sont encore 6 000 personnes qui travaillent à la fabrication ou à l'entretien des sous-marins.

Tout le monde profite donc de « l'argent radioactif ». A commen*cer par les communes voisines de* la *« petite folie de De Gaulle »*, surnom britannique de l'usine de la Hague. Il n'est pas un village qui ne dispose d'installations publiques (salle de sports, terrains de tennis...) financées, plus ou moins directement, par la COGEMA. Des lycéens ont même pu se rendre en voyage d'études au Japon.

Enfin, la COGEMA entretient l'espoir en prévoyant 15 milliards de francs d'investissement dans les dix années à venir. Les seuls contrats signés dans les années 70 avec une dizaine de compagnies d'électricité japonaises portent sur plus de 20 milliards de francs.

« Sans le nucléaire, le nord du Cotentin serait un désert économique » reconnaît un employé de l'arsenal qui se souvient pourtant être *« monté en première ligne » : « Ce temps-là est fini. Nous sommes la poubelle du monde mais nous devons faire avec, même si nos idées restent identiques. »* Cette résignation, qui n'exclue pas la persistance d'une crainte des risques liés au nucléaire, explique en partie la faible mobilisation contre l'*Akatsuki-Maru.*

Un mois durant, dans l'attente de ce bateau spécialement équipé pour ce type de transport, Cherbourg s'est davantage amusé de la patience des dizaines de journalistes japonais, présents sur place *jour et nuit*, que des manifestations organisées par des écologistes pourtant bien implantés dans l'agglomération (entre 12 % et 20 % des voix aux élections municipales de 1989, selon les secteurs).

Il en sera probablement de même dans les années à venir. Les 20 tonnes de plutonium qui rejoindront *le Japon par la mer* d'ici à l'an 2000 ne devraient pas davantage déclencher les passions. Les Normands se réjouissent plutôt de ces « retours à l'envoyeur ».

Samedi matin, tandis que le chargement se poursuivait (il devait durer toute la journée), c'est en famille qu'ils ralliaient tranquillement la digue pour voir le cargo, et applaudir à un rodéo aquatique offert par une demi-douzaine de Zodiac de Greenpeace poursuivis dans la rade par ceux de la gendarmerie. Les journalistes, eux, assistaient au chargement sur des écrans vidéo installés dans un centre de presse.

Les responsables de la COGEMA, soudain obsédés par la *« transparence »*, leur assuraient que cette date du 7 novembre était connue *« depuis des semaines »*. *Sauf incident*, l'*Akatsuki-Maru* s'apprêtait à repartir, dans la nuit de samedi à dimanche, pour un périple de plusieurs mois dont l'itinéraire a été *gardé secret mais que Cherbourg* suivra sans doute de très loin.

PHILIPPE BROUSSARD.

(1) Compagnie générale des matières nucléaires, filiale du Commissariat à l'énergie atomique (CEA), qui gère l'usine de la Hague.

Un produit créé par l'homme

Le plutonium d'origine natu*relle est présent en quantités* infimes sur Terre. Cette rareté tient au fait que les différentes espèces de plutonium, les isotopes comme disent les scienti*fiques, ont des demi-vies relati*vement courtes.

C'est ainsi que le Pu 238, émetteur de particules alpha, n'a qu'une demi-vie de quatre-vingt-dix ans, ce qui signifie qu'au bout de dix périodes, soit 900 ans, il a pratiquement disparu par décroissance radioactive. Même phénomène pour d'autres émetteurs de rayons alpha comme le Pu 239 (24 000 ans), le Pu 240 (6 600 ans), le Pu 242 (0,4 million d'années) et le Pu 241 (14 ans), émetteur de rayons béta.

Ces durées de vie ne sont en effet rien en comparaison d'autres matières radioactives qui, *comme l'uranium, par exemple*, ont des périodes de 0,7 milliard d'années pour l'uranium 235, de 4,5 milliards d'années pour l'uranium 238 ou de 14 mil*liards d'années pour le thorium* 232. Mais ces matières-là sont présentes de façon naturelle dans le sol de la planète, alors que l'essentiel du plutonium existant sur Terre est d'origine artificielle.

Militaire ou civil ?

Bien qu'une quinzaine d'isotopes de cet élément chimique soient connus, la majeure partie du plutonium répertoriée vient de trois isotopes produits en quantités notables dans les réacteurs nucléaires : le Pu 239, le plus recherché, car capable de subir la fission et de se briser sous l'impact d'un neutron en libérant une importante quantité d'énergie ; le Pu 241, également fissile mais moins abondant, et le Pu 242.

Le reste n'est plus alors qu'affaire de cuisine, et chacun, militaire ou civil, mijote son cocktail en fonction de ses *intérêts dans des réacteurs* adaptés. Réacteurs militaires plutonigènes ou réacteurs civils à eau lourde (Candu) où l'on peut, en continu, extraire les combustibles faiblement irradiés qui contiennent le Pu 239 tant recherché pour les armes.

Sort alors des usines de *retraitement une soupe de cinq* isotopes du plutonium riche à plus de 90 % en Pu 239, mais fort pauvre en Pu 240, qui a le désagréable inconvénient d'absorber les neutrons nécessaires aux réactions de fission. Réacteurs civils à eau légère enfin, BWR ou PWR, qui produisent le plutonium par centaines de kilos, mais qui, du fait de leurs arrêts espacés d'un an ou plus pour rechargement de combustible, fournissent un mélange de *plutonium plus pauvre en* Pu 239 (moins de 70 %) et plus riche (plus de 20 %) en Pu 240.

Ce sont ces petites différences qui font dire aux spécialistes que le plutonium d'origine civile est, en cas de détournement ou de vol par des terroristes, de peu d'intérêt pour fabriquer un engin nucléaire et que, tant qu'à s'engager dans la prolifération des armes atomiques, il vaut mieux, comme l'Irak, choisir la voie plus simple *de l'uranium enrichi. D'autant* que le plutonium de qualité militaire a l'inconvénient, lorsqu'il est « stocké sur étagère », de « s'empoisonner » et de devenir *ainsi moins* performant.

Reste que, malgré tout, les Américains ont affirmé, en 1977, qu'il était quand même possible, pour des équipes bénéficiant d'un très bon savoir-faire, de fabriquer avec du plutonium civil quelque peu dénaturé, un engin nucléaire moins performant toutefois qu'une arme véritable.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU

A Detroit

Un automobiliste noir battu à mort par des policiers

Sept policiers ont été suspendus, vendredi 6 novembre à Detroit, après avoir, la veille au soir, battu à mort un automobiliste noir âgé de trente-cinq ans qui avait été arrêté à un feu tricolore par deux policiers en civil, pour des raisons qui restent indéterminées.

Selon le chef de la police de *la ville*, M. Stanley Knox, la victime, M. Malice Wayne Green, avait refusé de décliner son identité et les deux agents ont appelé cinq autres policiers en *renfort, des Blancs et des* Noirs. M. Knox a ajouté qu'il ne savait pas quand ni pourquoi les brutalités avaient commencé et continué, ce qu'une *enquête sera chargée* d'élucider. M. Green est décédé peu après son arrivée à l'hôpital.

« Je pense que cet incident est une honte pour tous les policiers » du département, a dit M. Knox. Le maire noir de la ville, M. Coleman Young, s'est déclaré *« choqué et dégoûté »*. En mars 1991, un autre automobiliste noir, M. Rodney King, avait été battu par des policiers blancs à Los Angeles. Leur acquittement, un an plus tard, avait déclenché les émeutes les plus meurtrières de l'histoire des Etats-Unis. – *(AFP.)*

La crise de l'immobilier

280 000 logements seulement seraient mis en chantier en 1992

Abandonnant leur optimisme de début d'année, les services du ministère de l'équipement tablent désormais sur un bas niveau des mises en chantier de logements en 1992 : elles seraient comprises entre 270 000 et 280 000, en raison de la baisse combinée du secteur des prêts conventionnés (– 15 000) et du secteur libre (de – 10 000 à – 20 000 logements). En 1991, les mises en chantier s'étaient élevées à 305 000. Au cours des neuf premiers mois, elles ont atteint 201 800. Il s'agit du niveau le plus bas depuis 1955.

Changement à la présidence du Crédit agricole

M. Marc Bué remplacera M. Yves Barsalou à la tête de la fédération

M. Yves Barsalou, le président de la Fédération nationale du Crédit agricole (FNCA), a annoncé sans surprise, vendredi 6 novembre devant l'assemblée générale de la FNCA réunie pour trois jours à Bruxelles, son intention de ne pas solliciter un nouveau mandat. Il devrait être remplacé par M. Marc *Bué*, cinquante-trois ans, vice-président de la fédération depuis trois ans et président de la Caisse régionale du Pas-de-Calais.

Depuis plusieurs mois, M. Barsalou avait laissé entendre son intention d'abandonner un des deux postes dirigeants qu'il occupait au sein du Crédit agricole. Il assurait à la fois la direction de la FNCA, l'*instance politique, et* celle de la Caisse nationale, organe financier et banque centrale du réseau.

En assurant vendredi M. Bué de son appui, M. Barsalou a confirmé *qu'il conserverait* la présidence de la Caisse nationale. Il prendra ensuite le poste actuel de M. Bué, pour devenir vice-président de la fédération.

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* : 3615 LEMONDE 3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 7 novembre 1992 a été tiré à 511 725 exemplaires.

EN BREF

□ **Les Verts rejoignent la majorité de gauche à Saint-Brieuc.** – Les quatre élus Verts du conseil municipal de Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor) ont rejoint vendredi 6 novembre la majorité de gauche du sénateur et maire socialiste *M. Claude Saunier. Cet accord se* traduit notamment par la nomination au poste d'adjoint à l'écologie urbaine de M. Jacques Mangold, un enseignant de 41 ans, chef de *file des Verts* lors des municipales de 1989, dont la liste avait obtenu 22,20 % des voix au second tour.

□ **Le rapprochement Havas-RMC examiné par le Conseil de la *concurrence.*** – Le *Conseil de la* concurrence devrait rendre prochainement son avis sur la validité d'un rapprochement entre Havas et Radio-Monte-Carlo (RMC), étudié depuis des mois (*le Monde* des 11 juillet et 2 octobre). Ce rapprochement est contesté par Europe 1 (concurrent de RMC et surtout de IP, régie de RTL qui fait partie du groupe Havas), qui a écrit au conseil en dénonçant une possible position dominante sur le marché publicitaire.

□ **TCHAD : les fonctionnaires en grève menacés d'une suspension de salaire.** – Le gouvernement a décidé de suspendre pour trois mois la paye des fonctionnaires, en grève depuis début octobre à l'appel de l'Union des syndicats du Tchad (UST). Les grévistes réclament, notamment, le relèvement du salaire minimum et le paiement de plusieurs mois d'arriérés. Cette grève intervient alors que le gouvernement a décidé, le 11 octobre, de suspendre toutes les activités de l'UST. – *(AFP.)*